



## Document d'objectifs

*Site Natura 2000 « FR 8301060 »*

*Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes*

*Février 2014*



## **DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301060 « ZONES HUMIDES DE LA REGION DE RIOM-ES-MONTAGNES »**

### **Maître d'ouvrage**

---

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne  
Suivi de la démarche : Pierre Tabourin de la DREAL, Béatrice Joubert et Patrick Lalo de la DDT 15

### **Structure porteuse**

---

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

### **Opérateur**

---

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

### **Rédaction du document d'objectifs**

---

**Rédaction / Coordination / SIG** : Guy Senaud, Luc Belenguier et Olivier Roquetanière – PNR VA

**Contribution au diagnostic écologique** : BIOME (Hervé Christophe), PNR VA

### **Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

---

Cartographie CHANES (2012) : Biome – PNR VA  
Inventaire du cuivré de la bistorte (*Lyceana helle*) et du damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) sur le site Natura 2000 des Tourbières et zones humides du nord-est du massif (2012) : Luc Belenguier – PNR VA

### **Crédits photographiques**

---

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

### **Référence à utiliser**

---

Luc BELENGUIER (2013) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1060 : Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes, SMPNRVA, 118 pages

**REMERCIEMENTS OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT**

Communes, collectivités et personnes impliquées directement dans la rédaction du document d'objectifs	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Les membres des communautés de communes. Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>L'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p> <p>L'ensemble des membres du Comité de Pilotage</p>	<p>DREAL : Pierre Tabourin</p> <p>DDT 15 : Patrick Lalo et Béatrice Joubert</p>	<p>CBNMC</p> <p>CPIE Haute- Auvergne</p>

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	4
TABLE DES FIGURES .....	5
TABLE DES TABLEAUX.....	6
TABLE DES ANNEXES .....	6
RESUME.....	7
PARTIE I – INTRODUCTION.....	9
A - Natura 2000 : présentation générale.....	10
B- Fiche d'identité du site .....	11
C – Périmètre du site Natura 2000 .....	14
D – Evaluation des actions engagées entre 2004 et 2012.....	16
PARTIE II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE .....	18
A - Données administratives.....	18
1. Données administratives générales .....	18
2. Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel .....	19
3. Situation des propriétés foncières dans le site .....	23
B - Activités humaines et occupation du sol .....	24
1. L'agriculture.....	25
2. La forêt.....	27
3. Le tourisme.....	29
4. Pêche .....	31
5. Alimentation en Eau Potable .....	32
6. Extraction de Tourbe .....	32
PARTIE III – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL .....	34
A- données abiotiques générales .....	34
B- Grands milieux et enjeux identifiés.....	36
C- Habitats naturels et espèces présents sur le site.....	38
1- Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43 .....	38
2- Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 .....	58
3- Autres habitats et espèces .....	61
PARTIE IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	63
A- Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines .....	64
B- Objectifs et enjeux transversaux .....	67

C- Synthèse des objectifs de développement durable .....	68
PARTIE V – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION .....	69
A. Budget estimatif.....	70
B. Contrats Natura 2000 .....	75
C. Mesures Agro-Environnementales .....	76
D. Charte Natura 2000.....	77
E. Suivis scientifiques .....	86
BIBLIOGRAPHIE .....	88
ANNEXES.....	90

## TABLE DES FIGURES

<i>Illustration 1 : localisation du site Natura 2000 sur le territoire du Parc des Volcans .....</i>	13
<i>Illustration 2 : localisation du site Natura 2000 et de ses entités .....</i>	15
<i>Illustration 3 : répartition des financements par poste pour l'animation du DOCOB précédent sur le site natura 2000.....</i>	17
<i>Illustration 4 : zonages administratifs et de préservation ou d'études du patrimoine naturel.....</i>	21
<i>Illustration 5 : autres sites Natura 2000 en proximité .....</i>	22
<i>Illustration 6 : l'eau sur le territoire .....</i>	22
<i>Illustration 7 : localisation des ilots agricoles sur le site .....</i>	26
<i>Illustration 8 : localisation des forêts concernées par le site Natura 2000.....</i>	28
<i>Illustration 9 : localisation des chemins de randonnée .....</i>	30
<i>Illustration 10 : carte du relief.....</i>	35
<i>Illustration 11 : les grands milieux .....</i>	37
<i>Illustration 12 : localisation des habitats naturels .....</i>	42
<i>Illustration 13 : localisation des habitats d'intérêt communautaire et habitats susceptibles de restauration sur le site .....</i>	43
<i>Illustration 14 : détail des habitats d'intérêt communautaire et habitats susceptibles de restauration sur le site.....</i>	44
<i>Illustration 15 : récapitulatif des intérêts des habitats sur le site.....</i>	47
<i>Illustration 16 : répartition des surfaces d'habitats d'intérêt par type de milieux.....</i>	48
<i>Illustration 17 : répartition en % de surface du statut des habitats par type de milieux .....</i>	48
<i>Illustration 18 : quelques paysages du site .....</i>	50
<i>Illustration 19 : répartition du budget estimatif par types d'actions.....</i>	74
<i>Illustration 20 : répartition du budget estimatif par types de financements.....</i>	74

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : fiche d'identité du site Natura 2000 .....	11
Tableau 2 : membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 selon l'arrêté 2011-0455 du 6 avril 2011 .....	12
Tableau 3 : communes et surfaces concernées par le site natura 2000 .....	14
Tableau 4 : bilan budgétaire de l'animation du DOCOB précédent sur le site natura 2000 .....	17
Tableau 5 : données administratives.....	18
Tableau 6 : données administratives liées aux zonages sur la faune, la flore et les ressources naturelles .....	19
Tableau 7 : activités humaines.....	24
Tableau 8 : données abiotiques générales .....	34
Tableau 9 : grands milieux naturels .....	36
Tableau 10 : habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 .....	38
Tableau 11 : répartition des habitats naturels par entités.....	45
Tableau 12 : détail des habitats naturels par entité.....	46
Tableau 13 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire .....	53
Tableau 14 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire par entité .....	56
Tableau 15 : espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 .....	58
Tableau 16 : localisation des espèces d'intérêt communautaire par entité .....	59
Tableau 17 : récapitulatif de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43.....	60
Tableau 18 : habitats et espèces patrimoniaux sur le site .....	61
Tableau 19 : objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	64
Tableau 20 : objectifs transversaux.....	67
Tableau 21 : récapitulatif des objectifs de développement durable.....	68
Tableau 22: récapitulatif des mesures prévues.....	70
Tableau 23 : synthèse du budget estimatif de la mise en œuvre du DOCOB .....	72
Tableau 24 : contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion .....	75
Tableau 25 : Mesures Agro-Environnementales proposées sur le site .....	76
Tableau 26 : indicateurs de pression, d'état et de réponse pour la mise en œuvre du DOCOB .....	86

## TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiches actions détaillées.....	90
Annexe 2 : Abréviations et acronymes.....	113
Annexe 3 : Glossaire.....	115

# RESUME

## Présentation du site :

Le site Natura 2000 « Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes » FR830 1060 constitue un réseau de zones humides et tourbières ainsi que leur bassin versant localisées aux confins du plateau granitique de l'Artense et de la Planèze basaltique de Trizac, dans les environs de Riom-es-Montagne. Il s'étend sur **769 ha** et comprend **9 entités**. Le site avait fait l'objet d'un premier Document d'Objectifs, validé en 2003.

## Diagnosics socio-économique et écologique :

Le paysage typique rencontré sur le site Natura 2000 correspond à une zone humide (parfois associée à des eaux libres), englobée dans un bassin versant principalement agricole (prairies de fauche ou pacages) et forestiers. L'activité principale sur le site est l'agriculture. Sur certains plans d'eau, l'activité de pêche de loisir est également présente. Un captage d'eau potable est localisé sur l'entité des Jaleines. Les activités qui s'exercent sur les bassins versants des zones humides et tourbières influencent directement le fonctionnement et la préservation de ces dernières.

Le site, offre un patrimoine exceptionnel, dû aux conditions géologiques, d'altitudes et de climat rencontrés. La désignation du site Natura 2000 des Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes vise prioritairement **les tourbières et milieux humides**

**15 habitats d'intérêt européen** (sur 46 habitats inventoriés) couvrent ainsi près de la moitié de la surface du site. Ce sont principalement les habitats humides et tourbeux qui font la richesse écologique du site.

A ces habitats, viennent s'ajouter une diversité d'espèces importante, dont **3 espèces d'intérêt communautaire** (Damier de la succise, Loure d'Europe et Fluteau nageant).

## Objectifs de développement durable :

Les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont indissociables des activités économiques que l'on retrouve sur les bassins versants des tourbières et zones humides.

L'agriculture et la sylviculture, qui jouent un rôle multi-fonctionnel (économique, social, touristique, écologique, paysager...), sont donc à intégrer dans la démarche de préservation.

Au nombre de 6, les objectifs de développement durable sont principalement centrés sur les habitats naturels et les espèces à forte valeur patrimoniale ayant justifiés la désignation du site en Zone Spéciales de Conservation. Le but majeur est de concilier les activités s'exerçant sur les bassins versants avec la préservation des zones humides et tourbières, et plus largement, de l'ensemble des enjeux écologiques du site via une gestion durable et adaptée :

- **Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides et espèces associées**
- **Promouvoir une gestion des pelouses, prairies et landes conciliant intérêt économique et écologique et préservant les zones humides**
- **Promouvoir une gestion adaptée des forêts**
- **Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces**
- **Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB**
- **Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces**

L'enjeu « eau » est transversal aux objectifs identifiés. De la qualité et de la quantité d'eau dépendent la conservation de certains habitats et espèces.

### **Mesures de gestion prévues :**

Les mesures proposées sont de 4 grands types :

- étude / suivi : l'amélioration de la connaissance (notamment sur les milieux tourbeux, dont le fonctionnement est parfois complexe et sur les espèces) et le suivi de l'évolution écologique du site constitue une base nécessaire aux actions de gestion,
- gestion : lorsqu'il est nécessaire d'intervenir pour adapter des pratiques (agricoles, forestières...) ou mettre en œuvre des actions précises visant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation d'habitats ou espèces,
- valorisation : constitue un moyen d'appropriation locale de la démarche et l'intégration des enjeux écologiques au fonctionnement du territoire. La sensibilisation est par ailleurs un parallèle nécessaire à la préservation,
- animation : pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs fixés dans le DOCOB.

### **Budget prévisionnel :**

L'ensemble des actions proposées se traduit par une prévision budgétaire sur les 6 ans de validité de ce Document d'objectifs (2014-2019) de **443 600 €**.



## PARTIE I – INTRODUCTION

Le site Natura 2000 FR 830 1060 englobe quelques tourbières et zones humides ainsi que leur bassin versant dans le nord du Cantal. Les températures fraîches liées à l'altitude et l'abondance de précipitations sur ce secteur ont contribué à la formation de tourbières dans les dépressions topographiques laissées par les glaciers.

Constitué de 9 îlots situés dans le bassin Adour-Garonne, le site comprend du Nord au Sud :

### Sur le territoire de la commune d'Antignac :

- La tourbière de la Bouboulie : près du village du même nom, d'une superficie réduite (11 ha), cette zone humide présente des cortèges floristiques à tendance atlantique marquée.

### Sur la commune de Saint-Etienne de Chomeil :

- Le Lac de Mont de Bélier est un plan d'eau naturel d'une superficie de 7 ha entouré de collines boisées et de zones humides. Ce secteur couvre 37 ha.

### Sur le territoire des communes de Saint-Amandin, Marchastel et Lugarde :

- La Tourbière de Laquairie occupe une dépression dans un secteur boisé. Le bassin versant de faible surface (14 ha) comprend aussi une prairie de fauche sur la commune de St Amandin.  
- Le secteur des Manicaudies englobe un ensemble de zones humides dispersées sur le plateau basaltique, essentiellement voué au pâturage, à 1 100 m d'altitude pour une surface de 245 ha. Une partie de l'entité (tourbière de Pierrefitte) a été exploitée jusqu'en 2010 sur presque 20 ha. Ce secteur s'étale aux confins des communes de Lugarde, Marchastel et Saint Amandin.

### Sur la commune de Riom-ès-Montagnes :

- Le Lac de Majonenc, d'une superficie de 11,5 ha est alimenté par un petit ruisseau qui se fraye un chemin au milieu d'une zone humide à végétation dense et haute. Le lac résulte du barrage du ruisseau par une digue, les eaux se sont étalées dans une dépression occupée par une tourbière. L'entité Natura 2000 couvre 45 ha environ du bassin versant sur socle granitique et gneissique et est coupée par la D49.  
- L'étang de Roussilhou est un plan d'eau de 5 ha inséré dans une forêt, jouxtant une zone à habitat de loisirs (chalets). Le bassin versant essentiellement occupé par la forêt recouvre 39 ha. Un radeau flottant constitue une île au milieu du plan d'eau utilisé pour la pêche.  
- Le Lac des Bondes et la Tourbière de Taphanel s'étalent sur 80 ha sur le plateau dominant Riom-ès-Montagnes. Le Lac des Bondes indépendant du complexe tourbeux de La Taphanel, après un assèchement prolongé de plusieurs années, a été remis en eau avec un objectif de développement de l'activité pêche. Le plan d'eau résulte de l'édification d'une digue sur le cours d'eau. Prairies de fauche et pâtures occupent le bassin versant de ce secteur. La tourbière de Taphanel occupe une cuvette entourée de prairies de fauche et pâturages.

### Sur le territoire de la commune d'Apchon :

- Le secteur des Sagnes de Grand-Combe englobe plusieurs zones humides (Encanche, Sagnes de Murat, Sagnes de Grand-Combe) sur le plateau basaltique d'Apchon. Caractérisé par une grande qualité paysagère avec les ruines du château en arrière plan, ce secteur est essentiellement occupé par des pâturages d'estives. Il s'étale sur 147 ha.

### Sur la commune de Collandres :

- Le secteur des Jaleines englobe un grand nombre de zones humides interconnectées qui alimentent le ruisseau du même nom. Certaines sources sont captées et exploitées par le Syndicat des Eaux de la Sumène pour l'alimentation en eau potable de quelques communes du Nord Cantal. Ce secteur à 1 150 m d'altitude recouvre 154 ha et est occupé par des parcelles de grande superficie correspondant à des estives ou « montagnes » sur le plateau basaltique de Collandres.

Le site Natura 2000 couvre 769 ha, à une altitude comprise entre 800 m et plus de 1100 m.

La richesse écologique s'exprime par la présence de 15 habitats d'intérêt européen dont 2 sont considérés comme prioritaires. Les principaux habitats sont les tourbières, les lacs dystrophes, prairies humides, landes, hêtraies-sapinières et éboulis. De plus, le site Natura 2000 accueille également 3 espèces d'intérêt communautaire : *Luronium natans*, *Euphydryas aurinia* et *Lutra lutra*.

## A - Natura 2000 : présentation générale

### Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 406 sites** pour les deux directives couvrant près de 20 % du territoire communautaire (source : Baromètre Natura 2000, juillet 2012, INPN) :

- **22 573 sites** en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **58 465 302 ha**. Ils couvrent environ 12 % de la surface terrestre de l'UE,
- **5 355 sites** en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **52 109 575 ha**. Ils couvrent plus de 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.
- **2341 sites** Natura 2000 « marins » (1764 ZSC et 863 ZPS) couvrant **2 174 644 600 ha**.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux.

### Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain** soit 11 058 330 ha dont 4 162 469 ha en domaine marin :

- 1358 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,51 % de la surface terrestre de la France, soit 4 654 220 ha,
- 376 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,91% de la surface terrestre de la France, soit 4 344 961 ha.

### Natura 2000 en Auvergne et dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites couvrant 375 305 ha, soit 14.58 % du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats.
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux.

Ces sites abritent pas moins de 65 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la directive Oiseaux, 48 espèces (animales -hors oiseaux- ou végétales) d'intérêt communautaire et près de 50 habitats naturels retenus au sein de la directive Habitats.

Le réseau des sites Natura 2000 du PNRVA est constitué de 30 sites, il couvre une superficie de 15.9% du territoire et concerne 117 communes sur les 150 du territoire du Parc.

## B- Fiche d'identité du site

Tableau 1 : fiche d'identité du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000	Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) le	13 Janvier 2012
Numéro officiel du site Natura 2000	FR 830 1060
Localisation du site Natura 2000	Région Auvergne, Département du Cantal
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	764 ha
Préfet coordinateur	Préfet du Cantal
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob	Jean-Maurice EMORINE (Maire de Marchastel)
Structure porteuse	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Opérateur	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Prestataires techniques (le cas échéant)	Biome – cartographie des habitats
Communes concernées	Antignac (1.4 % du site Natura 2000 – 0.70 % de la commune dans ce site Natura 2000) Apchon (16 % du site Natura 2000 – 9.8 % de la commune dans ce site Natura 2000) Collandres (23 % du site Natura 2000 – 4.1% de la commune dans ce site Natura 2000) Lugarde (12 % du site Natura 2000– 6.9 % de la commune dans ce site Natura 2000) Marchastel (4 % du site Natura 2000– 1.3 % de la commune dans ce site Natura 2000) Riom-es-Montagnes (21 % du site Natura 2000– 3.5 % de la commune dans ce site Natura 2000) Saint-Amandin (18 % du site Natura 2000– 4.3 % de la commune dans ce site Natura 2000) Saint-Etienne de Chomeil (4.8 % du site Natura 2000– 1.3 % de la commune dans ce site Natura 2000)

<b>Collège des élus</b>	
M. le Président	Conseil Régional d'Auvergne
M. le Président	Conseil Général du Cantal
M. le Président	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
M. le Président	Communauté de communes du Pays de gentiane
M. le Président	Communauté de communes du Cezallier Cantalien
M. le Président	Communauté de communes de Sumène Artense
M. le Maire	ANTIGNAC
M. le Maire	APCHON
M. le Maire	COLLANDRES
M. le Maire	LUGARDE
M. le Maire	MARCHASTEL
M. le Maire	RIOM-ES-MONTAGNES
M. le Maire	SAINT-AMANDIN
M. le Maire	SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL
<b>Représentants de l'Etat et de ses établissements publics</b>	
M. le Préfet	Préfecture du Cantal
M. le Directeur	DREAL Auvergne
M. le Directeur	DDT du Cantal
M. le Directeur	DDCSPP du Cantal
M. le directeur	Unité territoriale DRAC Auvergne
M. le Délégué	Service de défense et de protection civile
M. le Délégué	Agence interdépartemental Montagne d'Auvergne de l'Office National de la Forêt
M. le Délégué départemental	ONEMA
M. le Délégué départemental	ONCFS
M. le Commandant	Groupement de Gendarmerie du Cantal
M. le Directeur	Agence de l'eau Loire-Bretagne

<b>Représentants des propriétaires, exploitants et usagers</b>	
M. le Président	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal
M. le Président	Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
M. le Président	Chambre de métiers et de l'artisanat
M. le Président	Comité départemental de tourisme
M. le Directeur	CRPF
M. le Président	Syndicat des forestiers privés du Cantal
M. le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal
M. le Président	Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. le Président	Comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre
M. le Président	Confédération paysanne
M. le Directeur	Association départementale d'aménagements des structures des exploitations agricoles
M. le Président	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
M. le Président	Jeunes Agriculteurs du Cantal
M. le Président	Syndicat départemental de la propriété agricole
M. le Président	Syndicat des carrières et matériaux de la région Auvergne (UNICEM)
M. le Directeur régional	Electricité de France
M. le Directeur	CPIE de Haute Auvergne
M. le Directeur	CBN MC
M. le Directeur	CEN Auvergne
M. le Président	Espaces et recherches
M. le Président	Syndicat d'eau potable SI de la Sumène

Tableau 2 : membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 selon l'arrêté 2011-0455 du 6 avril 2011

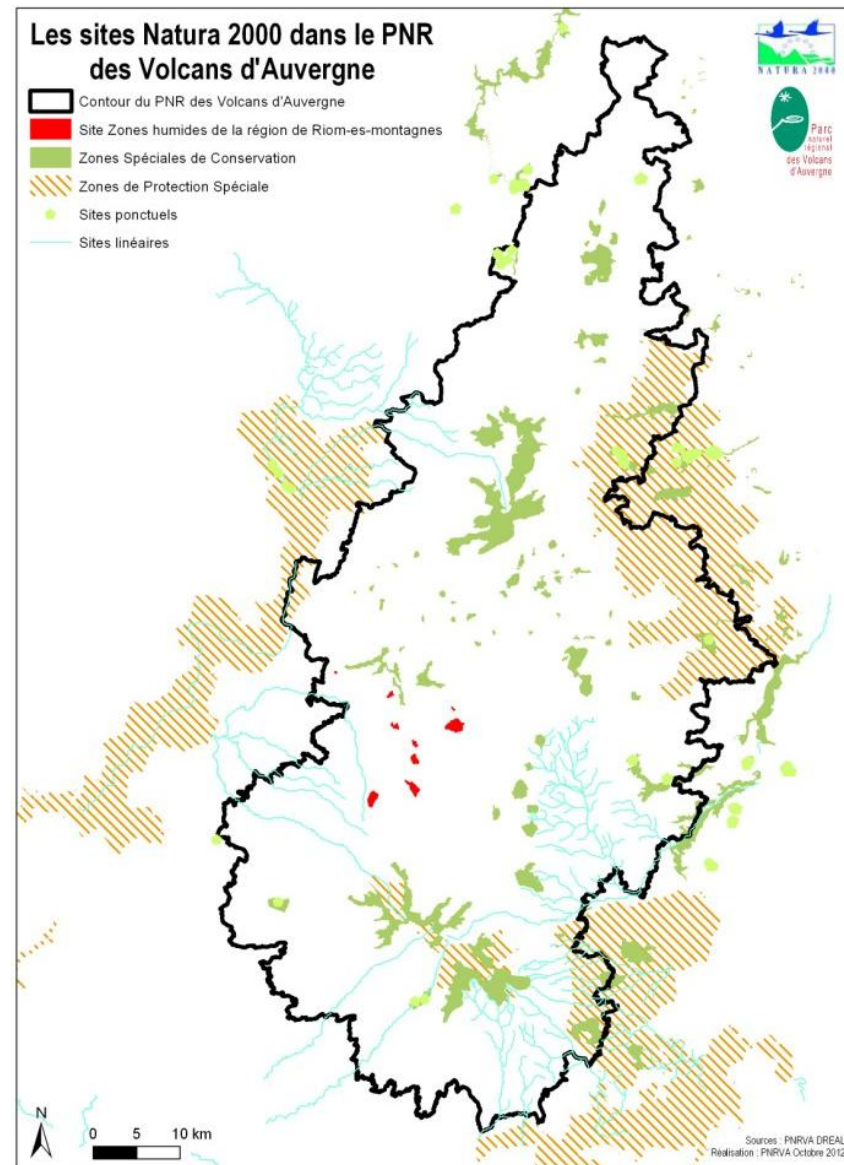
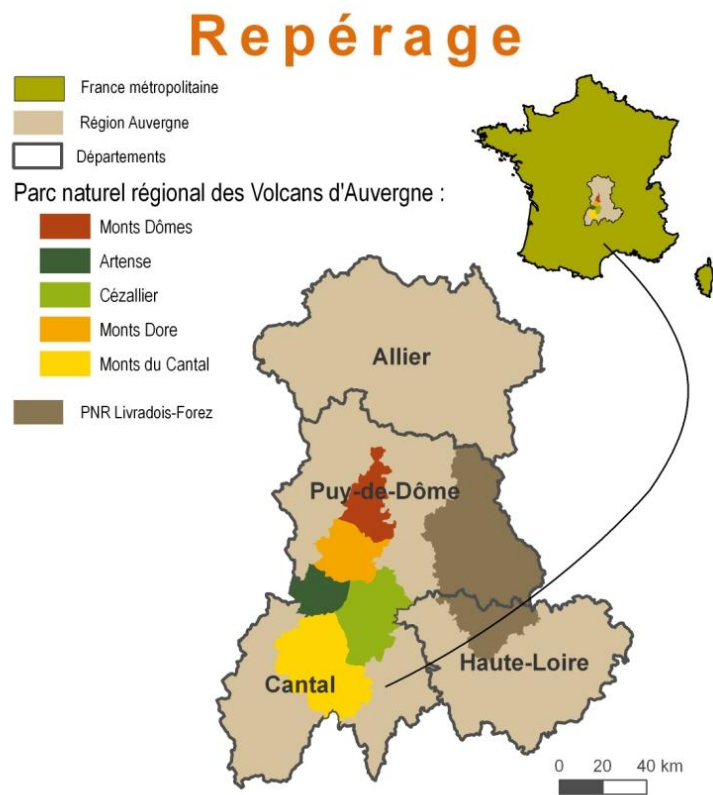


Illustration 1 : localisation du site Natura 2000 sur le territoire du Parc des Volcans

## C – Périmètre du site Natura 2000

Le site a fait l'objet d'un premier DOCOB validé en Mars 2003. Le périmètre initial du site a fait l'objet d'une révision. La mise en cohérence du périmètre avec de nouvelles données qui pourraient émerger durant l'animation du présent DOCOB devra être prise en compte pour une potentielle révision future du périmètre.

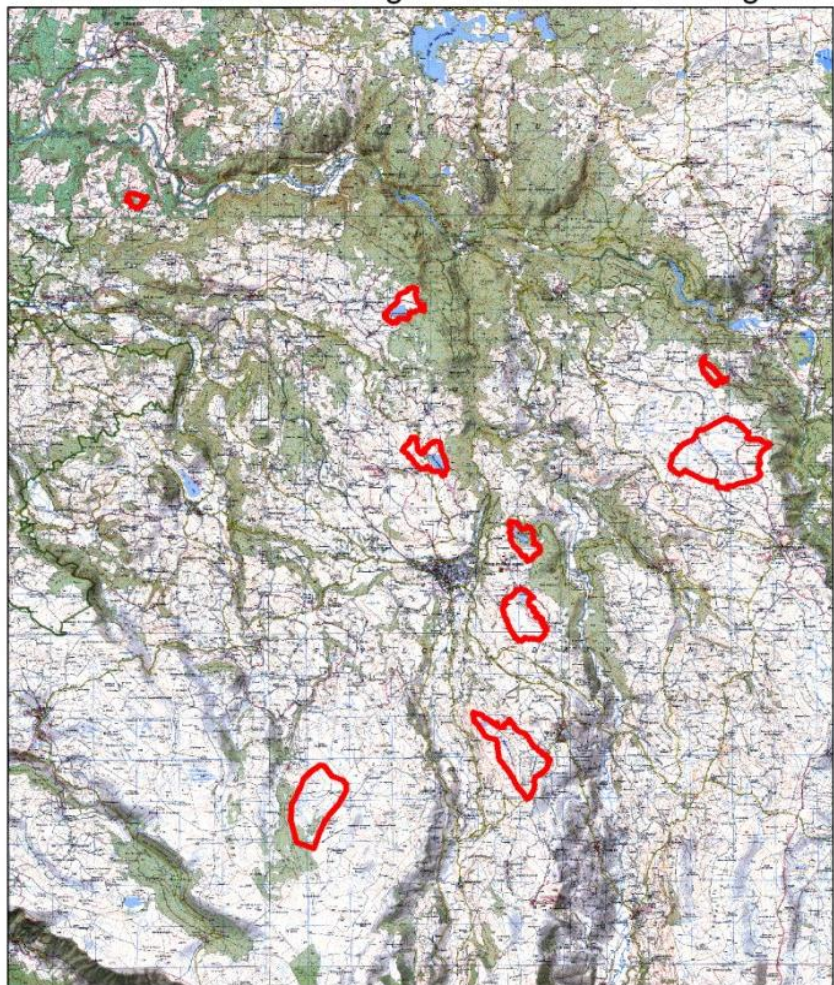
Notamment, la prise en compte des autres secteurs de zones humides et tourbières (ainsi que leurs bassins versants) dans les alentours proches du site sera importante pour assurer une cohérence écologique à la gestion du site.

<b>Commune</b>	<b>Surface en Natura 2000 (site des zones humides de la région de Riom-es- Montagnes)</b>	<b>Surface communale (ha)</b>	<b>% commune en site Natura 2000 des zones humides de la région de Riom-es- Montagnes</b>
<b>Antignac</b>	10.9	1601	0.7
<b>Apchon</b>	122.45	1240	9.8
<b>Collandres</b>	177.13	4330	4.1
<b>Lugarde</b>	92.81	1300	6.9
<b>Marchastel</b>	29.47	2292	1.3
<b>Riom-es-Montagnes</b>	163.34	4642	3.5
<b>Saint-Amandin</b>	136.70	3188	4.3
<b>Saint-Etienne de Chomeil</b>	36.66	2700	1.3
<b>SITE</b>	769.4	21293	

Tableau 3 : communes et surfaces concernées par le site Natura 2000



## Localisation des entités du site Natura 2000 "Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes"



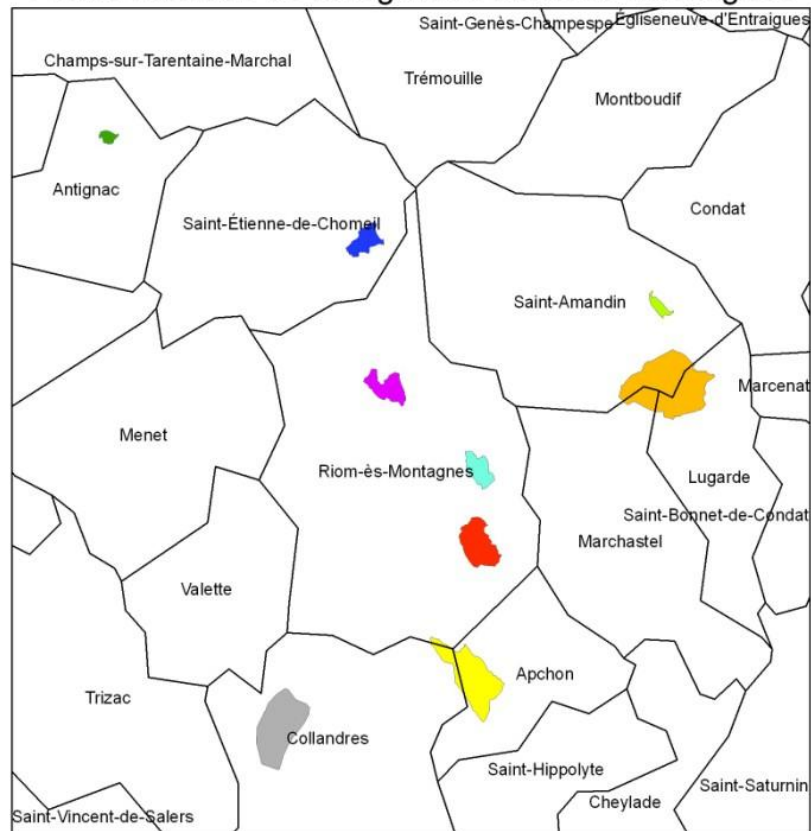
Site Natura 2000 Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes

0 1 2 4 Kilomètres

Sources : DREAL - PNR VA  
Réalisation : PNR VA Décembre 2012



## Localisation des entités du site Natura 2000 "Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes"



Entités du site Natura 2000 Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes

- Etang de Majonenc
- Etang des Bondes et tourbière de Taphanel
- L. Bouboulie
- Lac de Mont de Bélier
- Lac de Roussilhou
- Lacquairie
- Les Jaleines
- Les Manicaudies
- Sagnes de Grand-Combe

0 1 2 4 Kilomètres



Sources : DREAL - PNR VA  
Réalisation : PNR VA Décembre 2012

Illustration 2 : localisation du site Natura 2000 et de ses entités

## D – Evaluation des actions engagées entre 2004 et 2012

Le précédent Document d'objectifs du site a été approuvé le 10 Mars 2003. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, après avoir élaboré ce Docob, a été désigné comme structure animatrice. Le bilan du travail d'animation ainsi que d'autres actions associées réalisées depuis 2003 par le PNR VA est présenté ci-après. Il reprend la présentation du DOCOB initial par grands objectifs et secteurs d'activités identifiés.

**Dans le domaine agricole**, si quelques rares contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont intégré les préconisations du docob, c'est en 2008 seulement que le projet agro-environnemental du site est élaboré, il a été agréé par la Commission Régionale Agri-Environnementale (CRAE) du printemps 2009. Les contractualisations des Mesures Agro-environnementales territorialisées ont eu lieu en 2009 et 2010 : 4 MAET ont été proposées, prenant en compte les pratiques agricoles, l'usage des parcelles (prairie, pâturage) et l'intérêt patrimonial des zones humides avec un zonage de sensibilité décroissante depuis la zone humide vers la zone tampon et le bassin versant. Au final, huit exploitants ont contractualisé en 2009 et 2010 pour une surface totale engagée de **164 ha soit 31 %** des surfaces agricoles exploitées sur le site. Le montant global du Projet Agro-environnemental s'élève à **128 576 €**.

**Dans le domaine forestier**, certaines parcelles agricoles du bassin versant du Lac de Mont de Bélier ont été plantées en 2005. Six parcelles cadastrales de la section B5 (parcelles 699 à 704) ont été concernées, pour une superficie de 7 ha 80. Les préconisations du docob ont été prises en compte : absence de boisement sur les parties tourbeuses (parcelles B 699 et 700), préservation d'une bande enherbée (zone tampon) de 35 m de largeur en bordure de la zone humide, plantations de feuillus sur la zone la plus proche de la zone humide et de résineux au-delà.

**Dans le domaine de la gestion des plans d'eau**, le suivi des vidanges du lac des Bondes et du lac des Sagnes de Grand Combe a été assuré. Les gestionnaires ont intégré les propositions de gestion des plans d'eau contenues dans le docob : éviter les assecs prolongés, effectuer les vidanges hors période végétative et limiter l'assec à la période hivernale.

Par ailleurs dans ce site, la Tourbière des Mauricaudies faisait l'objet d'une **exploitation de tourbe** autorisée par arrêté préfectoral du 1er août 1995 pour une durée de 15 ans ; l'autorisation portait sur une remise en état des lieux en prairie agricole.

Après l'adoption du docob, et la crainte de la disparition d'une zone humide de 18 ha, la Mission interservices de l'eau et de l'Environnement du Cantal a confié une expertise au BRGM afin de connaître la méthode de remise en état la mieux adaptée.

Cette expertise préconisait qu'en fin d'exploitation l'on retrouve une zone humide régénérée avec la création de petits bassins aux berges sinueuses, de profondeur d'eau ne dépassant pas 0,70 m et la préservation en fond d'une couche de 20 à 30 cm de tourbe. Les fronts de taille, quant à eux, doivent présenter des pentes faibles afin de permettre :

- d'éviter le phénomène de dessèchement du front de taille qui provoque minéralisation puis effritement de la tourbe
- une recolonisation accélérée du plan d'eau par les plantes hygrophiles pionnières
- une dynamisation du processus de reconstitution de la tourbière.

L'exploitation de tourbe a cessé depuis 2010 et la remise en état intègre le processus décrit ci-dessus.

**Dans le cadre de la valorisation du site**, un sentier de découverte a été mis en place sur le secteur des Bondes, La Taphanel, il permet d'approcher et de découvrir les richesses de ces milieux que sont les tourbières à travers un cheminement depuis les Bondes, jalonné de panneaux informatifs sur la richesse et la sensibilité des milieux humides observés (lacs, tourbières, prairies humides).

**Les suivis** réalisés en 2005, 2006 et 2012 ont porté sur les habitats et les espèces. Les résultats sont présentés dans la suite du présent document.

La **cartographie des Habitats Naturels** a été réalisée en 2012 et constitue ainsi un apport primordial à la connaissance du site.



Action	Budget en euros	Pourcentage %
Animation de la mise en œuvre	48 022	23,38
Suivis Habitats, espèces	9950	4,85
MAET	128 576	62,62
Valorisation du site : sentier découverte	18 780	9,15
<b>TOTAL</b>	<b>205328,42</b>	<b>100</b>

Tableau 4 : bilan budgétaire de l'animation du DOCOB précédent sur le site natura 2000

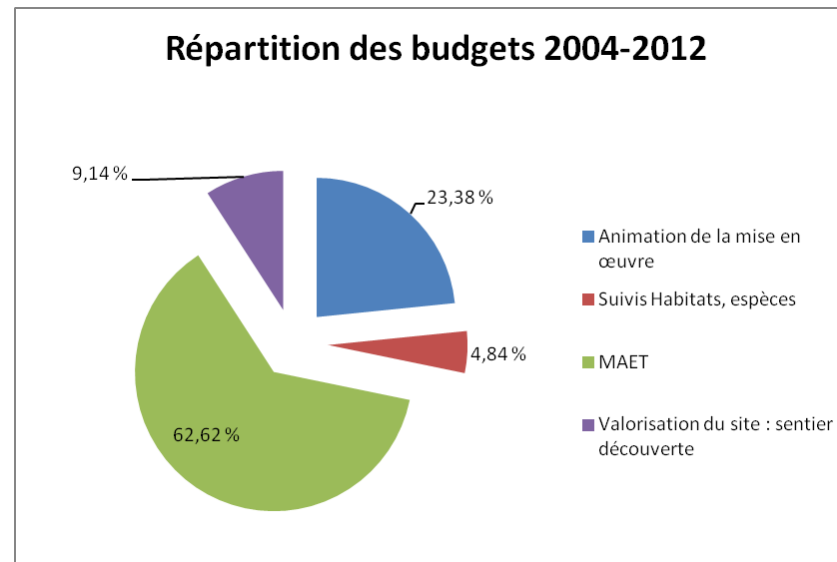


Illustration 3 : répartition des financements par poste pour l'animation du DOCOB précédent sur le site natura 2000

## PARTIE II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

### A - Données administratives

#### 1. Données administratives générales

Tableau 5 : données administratives (DREAL Auvergne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Cantal, SMPNRVA)

Donnée administrative	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	1 Région	Auvergne	94 sites Natura 2000 en Auvergne soit plus de 14,3% du territoire régional : - 82 sites relèvent de la Directive Habitats Faune Flore, - 12 sites relèvent de la Directive Oiseaux. Politique de Réserves Naturelles Régionales (RNR) Plan biodiversité 2010-2020
Départements	1 Conseil général	Cantal	27 sites natura 2000 dans le Cantal. Politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (aucun dans le site Natura 2000). Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) : aménagements adéquats des sentiers à proximité ou dans les entités Natura 2000 possibilité de valorisation pédagogique Le Plan départemental des Zones Humides réalisé en 2005 et évalué en 2012 est en cours de révision. Le Conseil général met à la disposition des collectivités (depuis 1997) un service de conseil et d'appui technique à l'exploitation des ouvrages d'épuration et d'eau potable au travers de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E.). Il a réalisé en février 2013 un schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques avec un état des lieux, les principaux enjeux sur chaque bassin, la formulation des objectifs et la proposition d'une sectorisation opérationnelle et un plan d'actions
Communes	3 Communautés de Communes  8 Communes	CC de Sumène Artense: - Antignac  CC du Cézallier: - Lugarde  CC du Pays de gentiane	Projet de territoire à 4 orientations : renforcer la dynamique économique du territoire, améliorer le cadre de vie et les services à la population, dynamiser la filière touristique et développer et structurer l'offre culturelle  Un projet de territoire basé sur le tourisme, les services et l'accueil de nouveaux habitants. Membre du syndicat mixte pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée entre Riom-ès-Montagnes à Lugarde « train touristique gentiane express ». Gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal. Entretien de sentiers de randonnées.  Saint-Amandin, Saint Etienne de Chomeil, Apchon, Collandres, Riom es Montagnes et Marchastel
Parcs naturels régionaux	1 charte	PNR des Volcans d'Auvergne	Créé en 1977, il est géré par un syndicat mixte. A l'origine de son classement en Parc naturel régional, il y a bien sûr les volcans, une flore et faune spécifiques, mais aussi une société rurale aux savoir-faire authentiques. D'une superficie de 395 000 hectares, altitude allant de 400 à 1 886 m, 120 km du nord au sud, une population de 90 000 habitants, il s'étend sur deux départements : le Puy-de-Dôme et le Cantal. Cinq régions naturelles le composent : Monts Dômes/Chaîne des Puys, Monts Dore, Artense, Cézallier et monts du Cantal. Sa mission principale est de contribuer au développement économique, social et culturel de son territoire par la valorisation et la préservation du patrimoine et constituer ainsi un lieu d'expérimentation essentiel pour le développement durable.
Sites classé et inscrit		Sites inscrits : 0 Sites classés : 0	

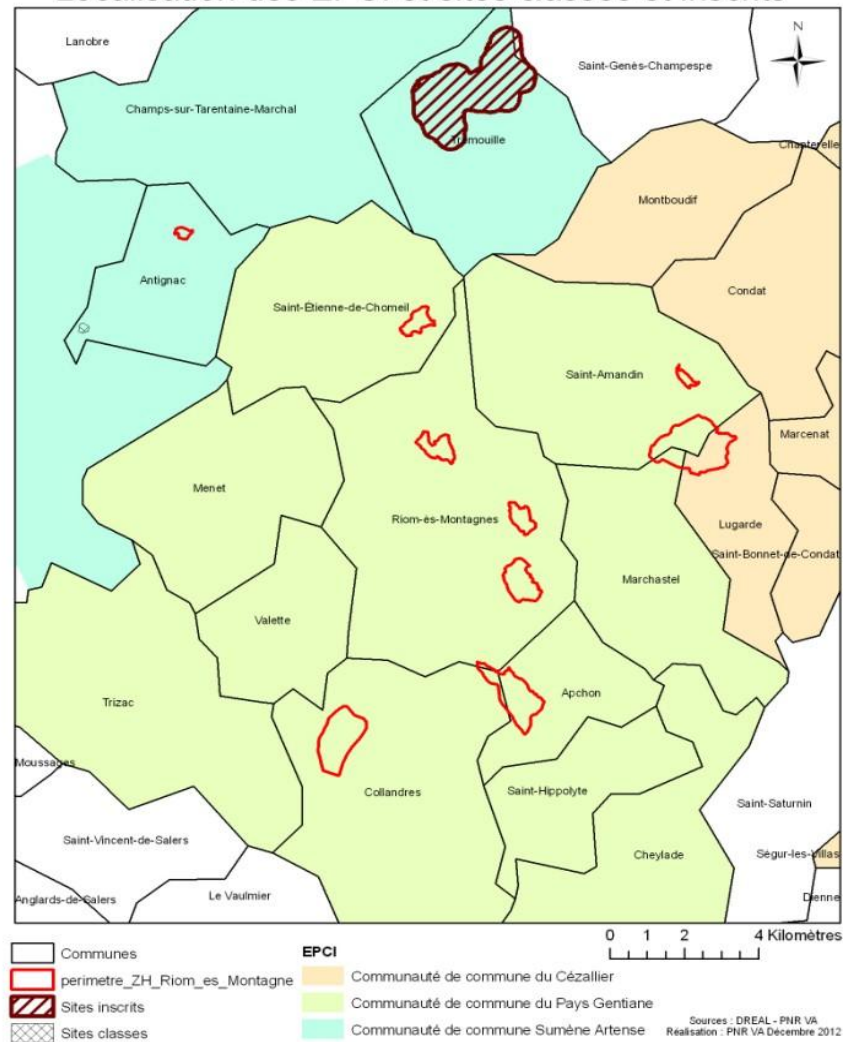
## 2. Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel

Tableau 6 : données administratives liées aux zonages sur la faune, la flore et les ressources naturelles (sources : SMPNRVA, INPN, DREAL Auvergne, EPIDOR)

Donnée administrative	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
ZNIEFF de type II	2	Monts du Cantal 87 623 ha	Intègre la partie sud du site N2000 (Jaleines, Sagnes de Grand-Combe)
		Gorges de la Dordogne et ses affluents 41 000 ha	Intègre les entités de la Bouboulie et du Lac de Mont de Bélier
ZNIEFF de type I	8	Etang de Majonenc 0000-7038 50 ha	L'étang de Majonenc se situe au nord de Riom-es-Montagne sur un plateau gneissique, dans une cuvette où se sont déposés des alluvions glaciaires. La majorité des rives possède une faible ceinture de végétation aquatique (magnocariçaie). Une végétation originale plus ou moins tourbeuse : prairie humide eutrophe du Juncion acutiflori, bas-marais acide, groupement à Reine des prés, et bois marécageux à aulnes et saules. L'étang en lui-même présente d'intéressantes formations amphibies, et des végétations aquatiques flottantes ou submergées (lentilles, potamots). La flore compte 3 espèces protégées des tourbières ou lacs-tourbières : le Saule bicoloré, le Fluteau nageant et la Littorelle à une fleur (ces deux dernières fréquentant des formations amphibies). Concernant l'avifaune, on notera la nidification très probable de la Foulque macroule, et celle du Faucon hobereau non loin de la zone. L'étang et ses hauts-fonds vaseux attirent également les migrateurs. L'étang de Majonenc présente donc un fort intérêt patrimonial.
		Etang des Bondes, de Roussilhou et tourbière de Taphanel 0000-7008 257 ha	Ce complexe de zones humides est situé juste à l'est de Riom-ès-Montagne au nord du massif Cantalien sur substrat basaltique. Les milieux les plus représentatifs sont les prairies marécageuses, les jonçaiés sur tourbes et quelques zones de bas marais. A été inventorié pas moins de 9 espèces rares ou menacées en Auvergne. Il est toutefois très important de signaler que sur les 5 zones les plus intéressantes, 4 sont en voie d'assèchement rapide. La plupart des espèces de tourbière ne subsistent actuellement que sur des petites portions.
		Lac de Mont de Bélier 0031-0009 43 ha	L'intérêt essentiel de ce site réside aujourd'hui dans la zone tourbeuse au nord-est. Cette zone est marquée par des influences océaniques ( <i>Erica tetralix</i> , <i>Rhynchospora alba</i> , <i>Drosera intermedia</i> ). Les eaux du lac ne semblent plus accueillir de flore oligotrophe. Le lac du Mont de Bélier présente une végétation lacustre et tourbeuse très intéressante (3 milieux déterminants). La flore comporte 6 espèces déterminantes, représentatives du lac, des tourbières et prairies humides environnantes. Une espèce de mammifère fréquente les abords du lac. L'ensemble revêt un très grand intérêt patrimonial.
		Tourbière de la Bouboulie 0031-0013 12 ha	Sur le plateau métamorphique surplombant la Rhue au sud-est de Bort-les Orgues, la tourbière de la Bouboulie s'abrite dans une cuvette bordée au sud par des dépôts glaciaires morainiques. Sa situation est originale de par l'altitude faible pour des milieux tourbeux (moins de 700 m). Les haut-marais de transition (milieux déterminants) sont bien exprimés, même si le haut-marais est surtout représenté par des stades assez jeunes (sans doute en liaison avec l'altitude, qui limite l'importance des précipitations). On observe également quelques communautés à <i>Rhynchospora</i> blanc (espèces pionnières de tourbe nue) et tourbières boisées (milieux tous deux déterminants), ainsi que des parvocariçaies. La majorité des secteurs boisés correspond à des bois marécageux à aulnes (au nord en périphérie) et saules (surtout dans les secteurs centraux les plus humides). Mises à part quelques prairies mésophiles sur les dépôts morainiques mieux drainés, les prairies du sud et de l'est sont des prairies humides eutrophes ( <i>Juncion acutiflori</i> ). L'intérêt floristique est grand avec 4 espèces protégées typiques des tourbières : l'Andromède, les <i>Droseras</i> à feuilles rondes et intermédiaires, et la <i>Canneberge</i> . La tourbière de la Bouboulie, originale par son altitude faible, possède un grand intérêt biologique.
Sagnes de Grand Combe et de Murat 0019-0004 146 ha	Situé au nord du massif Cantalien, juste en contrebas du bourg d'Apchon, un ensemble de dépressions d'origine glaciaire sur substrat basaltique a permis la formation de zones humides. A plus de 1100 mètres, celles-ci ont parfois évolué vers la tourbière de transition où se mêle de petits îlots de communautés pionnières (Sagnes de Grand Combe et Sagnes de Murat). Landes humides, bas-marais acides : cariçaies, parvo-cariçaies, jonçaiés sur tourbe sont également présents sur l'ensemble de la zone. La <i>Droséra</i> à feuilles rondes, l' <i>Andromède</i> et le <i>Carex</i> des boubiers, trois espèces typiques des tourbières et protégées y ont été observées.		

			<p>Dans une région vouée à l'élevage extensif, les zones les moins humides sont quelquefois dégradées par le pâturage, mais les parties les plus intéressantes sont encore bien conservées et représentent des surfaces importantes (Saignes de Grand Combe).</p> <p>A noter encore de très beaux orgues basaltiques à proximité des Saignes de Murat.</p>
		<p>Plateau de Trizac 0019-0001 266 ha</p>	<p>Le plateau basaltique de Trizac s'incline doucement vers le nord entre les vallées de la Sumène et celle de la Véronne, au sud-ouest de Riom-ès-Montagne. Il est ponctué par de multiples sources et parcouru par de nombreux ruisseaux.</p> <p>La majorité de la surface correspond à des estives pâturées relevant du <i>Cynosurion cristati</i>, parfois piquetées d'arbustes.</p> <p>Les secteurs de vallons et cuvettes, mieux alimentés en eau, sont également pâturés mais correspondent principalement à des prairies humides eutrophes, plus ou moins tourbeuses. On observe près des ruisseaux de nombreuses tourbières de pente ? Localement, des coussins de sphaignes correspondent à un début de haut-marais (habitat déterminant), tandis que les parvo-caricaias sont assez bien représentées.</p> <p>Au sud de la zone, on observe une petite hêtraie. L'intérêt botanique est lié aux zones tourbeuses, avec notamment une espèce protégée, la <i>Droséra</i> à feuilles rondes, très abondantes près des ruisseaux sur les coussins de sphaignes. Cette zone d'estives et de tourbières présente un certain intérêt biologique et un fort intérêt paysager, avec ses mosaïques de ruisseaux et de pâtures semées d'arbustes.</p>
		<p>Les Montagnes de Pierrefitte et des Manicaudies et tourbière de Laquairie 0000-7007 678 ha</p>	<p>Ce plateau basaltique du Cézallier comporte plusieurs cuvettes où se sont développées des zones humides tourbeuses.</p> <p>Deux secteurs de haut-marais sont notamment bien individualisés.</p> <p>On note 2 espèces végétales protégées typiques des tourbières, ainsi qu'une libellule et un mammifère en liste rouge régionale.</p> <p>L'intérêt du site est donc très élevé. L'une des zones souffre cependant d'une exploitation de tourbe.</p>
		<p>Gorges de la Rhue 0031-0010 6909 ha</p>	<p>Les gorges laissent se développer des milieux tels que des forêts mélangées de ravins et de pentes, des éboulis siliceux et des végétations des rochers et falaises. des landes sèches peuvent aussi apparaître. En tout, 4 milieux déterminants. La flore comporte trois plantes menacées dont une protégée. Trois oiseaux inscrits sur la liste rouge régionale nichent sur le site. On décompte aussi 3 mammifères de la liste rouge régionale. Enfin 3 insectes de la liste rouge régionale et une limite d'aire évoluent sur le site. La ZNIEFF présente donc un très grand intérêt patrimonial.</p>
SDAGE	1	SDAGE Adour-Garonne (2010-2015)	<p>6 objectifs généraux : créer les conditions favorables à une bonne gouvernance, réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques, gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques, maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique, privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire</p>
SAGE	2	Dordogne amont	Comprend tout le site. Porté par EPIDOR. Terminé en 2011
Contrats	1	Haute-Dordogne	<p>Comprenait tout le site sauf les Jaleines. Réalisé par EPIDOR. Les objectifs étaient de : restaurer la qualité des eaux afin de répondre aux exigences du milieu et des usages (AEP, baignades...), lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues ; gérer et protéger la ressource en eau ; restaurer les milieux aquatiques; entretenir de manière raisonnée les berges des cours d'eau ; mettre en valeur le territoire au niveau touristique et paysager ; informer et sensibiliser.</p>
Réserve de Biosphère	Projet approuvé	Vallée de la Dordogne : le 11 juillet 2012, labellisée par l'UNESCO. Porté par EPIDOR	<p>La politique générale de gestion a pour vocation: promouvoir des actions visant à réduire certaines pressions directes qui s'exercent sur les masses d'eau et les écosystèmes aquatiques, limitant ainsi les multiples services qu'ils assurent, mettre en évidence les liens qui existent entre l'eau et les autres volets des politiques de développement, renforcer le rôle catalyseur joué par l'eau dans le développement durable du bassin de la Dordogne.</p>
Chartes Forestières de Territoire	1	Charte forestière du massif de la Rhue et du Haut-Cantal	<p>Comprend l'ensemble du site. Afin de structurer les rôles et les fonctions de l'espace forestier, née de la volonté des élus et acteurs du territoire et portée par les Communauté de Communes du Pays Gentiane, de Sumène-Artense et du Cézallier, la Charte forestière de territoire du Massif de la Rhue et du Haut Cantal a été signée en décembre 2005 pour une durée de 5 ans. Un programme d'actions opérationnelles a vu le jour. En 2006, les trois communautés de communes ont décidé de mettre en place une animation confiée à Forêts et Territoires et dédiée au programme d'actions de la Charte pour trois années. Un certain nombre d'actions ont vu le jour ou sont en cours de finalisation (schéma de desserte et de circulation, bourse foncière forestière, appui à la création d'une entreprise de réinsertion, appui à l'installation d'une scie mobile, création de produits touristique « forêt », création d'un martelloscope etc.). La dynamique créée par l'animation de la Charte Forestière a favorisé la rencontre d'acteurs forestiers et territoriaux et a permis de créer des synergies porteuses d'idées et d'actions. En effet, le programme d'actions initial évolue et de nouvelles actions l'enrichissent régulièrement, preuve d'une émulation du territoire (projet de pépinière, projet de fête du bois,...).</p>

Site natura 2000  
 "Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes"  
 Localisation des EPCI et sites classés et inscrits



Site natura 2000  
 "Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes"  
 Localisation des ZNIEFF et APPB

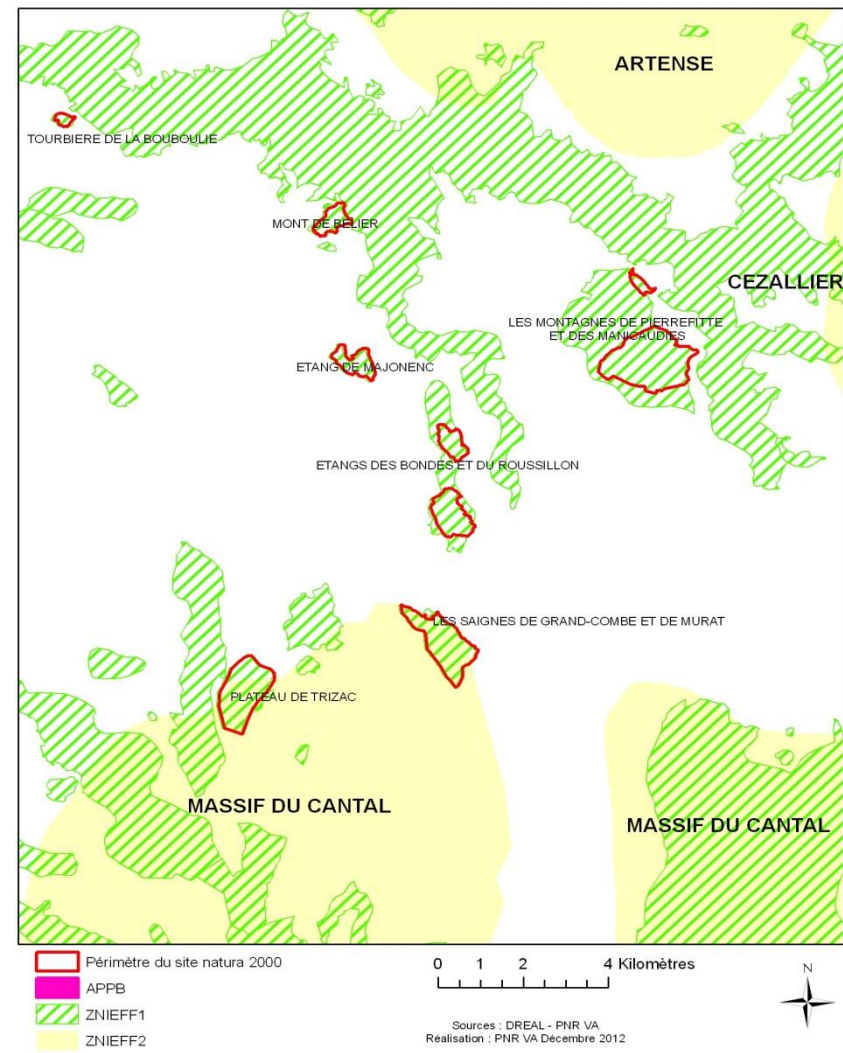


Illustration 4 : zonages administratifs et de préservation ou d'études du patrimoine naturel



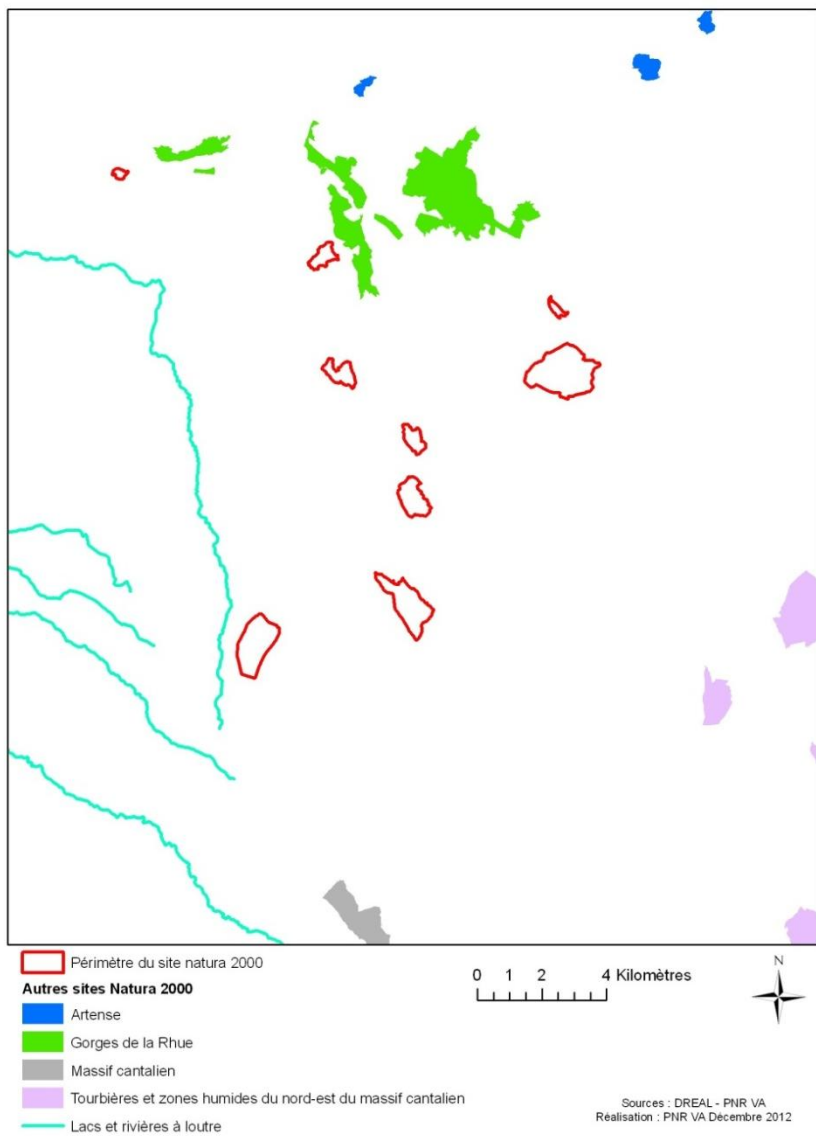


Illustration 5 : autres sites Natura 2000 en proximité

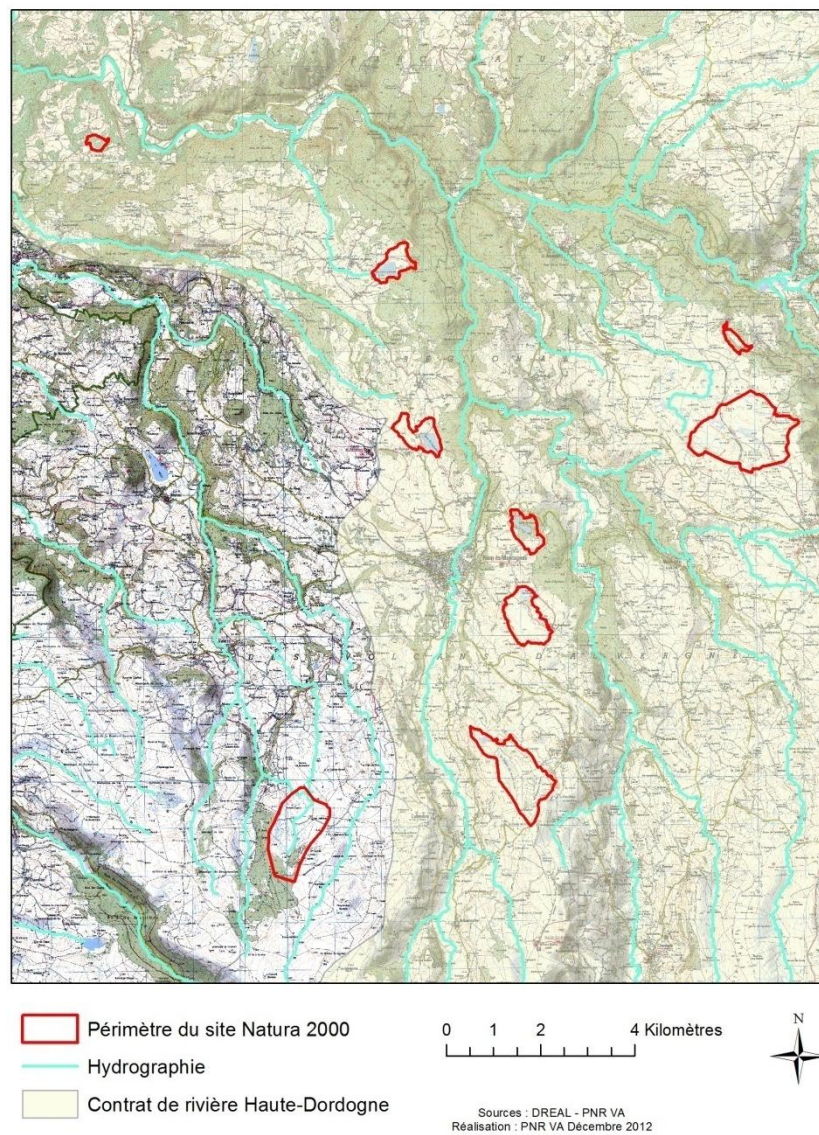


Illustration 6 : l'eau sur le territoire

### **3. Situation des propriétés foncières dans le site**

Le régime de propriété influe souvent sur le mode d'exploitation et les pratiques agricoles qui sont liées. Les terrains collectifs sont généralement exploités de façon plus extensive que les parcelles privées. La propriété privée représente près de 80 % de la surface du site. Viennent ensuite les propriétés sectionnelles et communales, qui représentent environ 10 % de la surface du site. Les quelques pourcents restant se répartissent entre propriété d'EPCI ou administrations.

Le parcellaire est morcelé dans le secteur de La Bouboulie, Majonenc et surtout à Grand Combe où les zones humides ont été divisées en de très nombreuses petites parcelles distribuées entre tous les habitants de la commune. Par contre, les parcelles sont plus grandes à Mont de Bélier, Les Manicaudies et surtout Les Jaleines où chacune correspond à une « montagne » : pâturage d'été pour un troupeau bovin.

Un bien sectionnal est une propriété collective des habitants (ayant-droit) d'un ou plusieurs villages. Ces propriétés sont gérées par la commune et son conseil municipal qui doit tenir compte de l'avis des ayants-droit pour toute modification concernant la gestion.

### **SYNTHESE**

#### **Un territoire à forte valeur écologique et rural**

Le caractère patrimonial du site est souligné par la présence de multiples ZNIEFF.

La population totale des 8 communes est relativement faible. Le bourg-centre de Riom-es-Montagnes rassemble l'activité économique principale.

#### **Un site inclus dans un réseau de zones humides :**

Le site est également inséré dans un réseau de zones humides et tourbières à plus large échelle. Les sites natura 2000 des zones humides et tourbières du Nord est Cantal, du Cézallier, de l'Artense ne sont pas loin...et celui des rivières à écrevisses le longe. Cette situation sera à prendre en compte pour une gestion cohérente du site.

## B - Activités humaines et occupation du sol

Tableau 7 : activités humaines (sources : SMPNRVA, RGA 2010, Fédération de pêche du Cantal, Fédération de chasse du Cantal, Syndicat des eaux de la Sumène)

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Occupation du sol	Quantification	Qualification
Agriculture	102 : fauche 120 : fertilisation 140 : pâturage 900 : érosion 180 : brûlage 810 : drainage 952 : eutrophisation	Pelouses, Prairies, prairies humides	Environ une cinquantaine d'exploitants agricoles	Le site est majoritairement occupé par des parcelles agricoles. Des prairies, surfaces permanentes en herbe de 2 types : les pâturages d'estives et les prairies de proximité (souvent gérer de manière plus intensive).
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation forestière 163 : replantation forestière	Forêts, bois	Plusieurs propriétaires forestiers	Différents types de formation boisées occupent les bassins versant des zones humides et tourbières : hêtraies, forêts mixtes, résineux. Certaines tourbières présentent également un caractère boisé : la Bouboulie par exemple.
Urbanisation	502 : routes	Artificiel		
Pêche	220 : pêche de loisirs		Sur les cours d'eau et sur 3 plans d'eau (Roussilhou, des Bondes et de Majoneinc)	Gestion piscicole de plans d'eau (vidange, gestion herbiers, introduction poisson...). AAPPMA de Riom-es-Montagnes gère l'étang de Majoneinc. Sur Roussilhou : locations de vacances en gîtes de pêche ou de randonnées sur les rives du réservoir de pêche à la mouche le plus ancien du Cantal, à 10 mètres des chalets. Spécialisé sur la truite.
Cueillette	290 : autres activités de pêche, chasse et cueillette			Les cueillettes se limitent à des récoltes familiales (myrtilles, champignons). Certaines zones peuvent être concernées par le ramassage de racines de gentiane. De plus, le ramassage est encore traditionnel (manuel) dans le site.
Activité cynégétique	230 : chasse 850 : modification du fonctionnement hydrographique 853 : gestion des niveaux d'eau		sociétés de chasse, (une par commune) nombreuses chasses privées	Chasse individuelle et collective Espèces chassées : Faisan de Colchide, Lièvre d'Europe, chevreuil, sanglier, Bécassines des marais, canards. Diminution du nombre de chasseurs Pas d'impact notable en lien avec Natura 2000
Tourisme et Loisirs / activités de nature	501 : sentiers, chemins et pistes cyclables 690 : autres loisirs et activités de tourisme			Itinéraires de randonnées pédestres - train touristique « Gentiane-express »
Captage d'eau				Un sur les Jaleines alimentant le secteur de Riom-es-Montagnes. Géré par le syndicat des eaux Sumène Artense.
Exploitation de tourbe	310 - 312 : extraction de tourbe 440 : entreposage de matériaux	Tourbières, zones humides	1 exploitation	Une exploitation terminée sur la tourbière de Pierrefite, sur le plateau des Manicaudies



## **SYNTHESE**

### **1. L'agriculture**

Le territoire du site Natura 2000 est majoritairement occupé par des parcelles agricoles. Dans le secteur des Jaleines, des Sagnes de Grand Combe et des Manicaudies, ces surfaces sont composées de pâturages d'altitude ou estives. Elles sont pâturées de fin mai à début octobre par des troupeaux de bovins (en système allaitant -couple mère / veau- ou jeunes bovins). Les troupeaux proviennent des fermes voisines ou d'exploitations agricoles plus lointaines (Aveyron) pratiquant la transhumance.

Les autres secteurs du site, plus bas en altitude et plus proches des sièges des exploitations agricoles sont occupés par des pâtures de proximité et des prairies de fauche dont certaines sont exploitées de façon relativement intensive. Destinées à constituer des stocks de fourrage pour un hiver long, ces parcelles sont exploitées avec apport de lisier ou fumier et engrais minéraux dont une partie risque d'être entraînée vers les zones humides et tourbières par lessivage. Occupant souvent des bas-fonds, ces prairies sont épargnées par la sécheresse et permettent souvent une deuxième coupe (regain).

Quant aux zones humides elles-mêmes, certaines sont partiellement, voire totalement utilisées pour la pâture des bovins (Les Jaleines, Grand Combe, La Taphanel, Les Manicaudies ...), d'autres sont mises en défens pour éviter l'enlèvement des animaux dans les zones de tremblants et/ou anciennes fosses de tourbage (La Bouboulie, Laquairie, Pierrefitte et bien sûr les lacs et leurs abords immédiats).

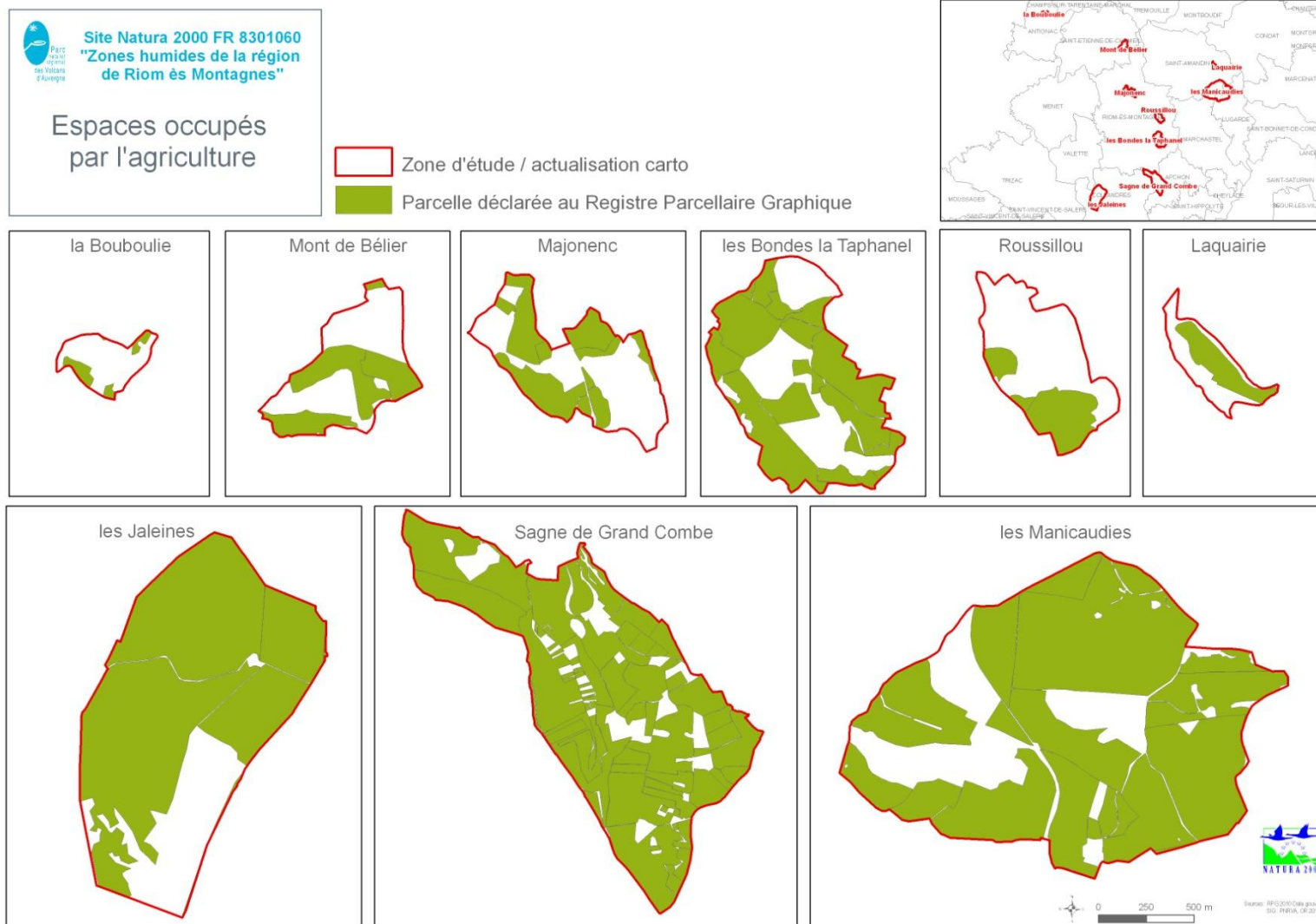


Illustration 7 : localisation des ilots agricoles sur le site

L'ensemble des entités est concerné par l'activité agricole. Toutefois, certaines entités, le sont plus que d'autres (Jaleines, Manicaudies et Sagnes de Grand Combe par exemple, qui correspondent aux secteurs d'estives).

## **2. La forêt**

Les formations boisées (forêt mixte ou/et hêtraie) occupent le bassin versant, sur sols généralement secs et filtrants, des tourbières de Roussilhou, de Laquairie et de Mont de Bélier (forêt d'Algères). La hêtraie d'altitude avec formations de prés bois à clairières est présente sur la partie haute du secteur des Jaleines. Une chênaie enserme la tourbière de La Bouboulie sur les trois quarts de son périmètre.

Certaines tourbières se boisent naturellement avec des essences hygrophiles (Saules, Aulnes, Bouleaux ...) constituant des saussaies et parfois des associations arborées de type tourbière boisée (Laquairie, Roussilhou, Bouboulie). Quelques parcelles ont fait l'objet de plantations par le passé dans le secteur de Majoneinc. Des plantations d'essences variées ont également été réalisées dans l'entité Lac de Mont de Bélier. Une partie des ces plantations, notamment sur les zones humides, constituent un échec d'un point de vue sylvicole. La forêt d'Algères dont la partie haute fait partie du bassin versant du secteur de Mont de Bélier est actuellement la seule à être gérée et exploitée dans une optique économique.

Certaines formations boisées constituent un habitat d'intérêt communautaire à de Laquairie et aux Jaleines (9130).



Qu'elles soient publiques (forêt sectionnale de Laquairie) ou privées, elles sont gérées au coup par coup selon la volonté et les projets de chaque propriétaire.

Les boisements relevant du régime forestier ne se retrouvent que sur l'entité de Laquairie. Il s'agit du sectional de Laquairie, commune de Saint Amandin, pour une surface d'un peu plus de 5,6 ha.

Les interventions en milieu forestier sont espacées dans le temps (10 à 15 ans et même davantage pour des éclaircies et/ou des coupes sélectives...). Dans le cas de parcelles privées exploitées de façon individualiste, il n'y a pas d'intervention concertée entre les différents propriétaires.


**Site Natura 2000 FR 8301060**  
**"Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes"**

La place de la forêt

 Zone d'étude / actualisation carto  
 Forêts & boisements

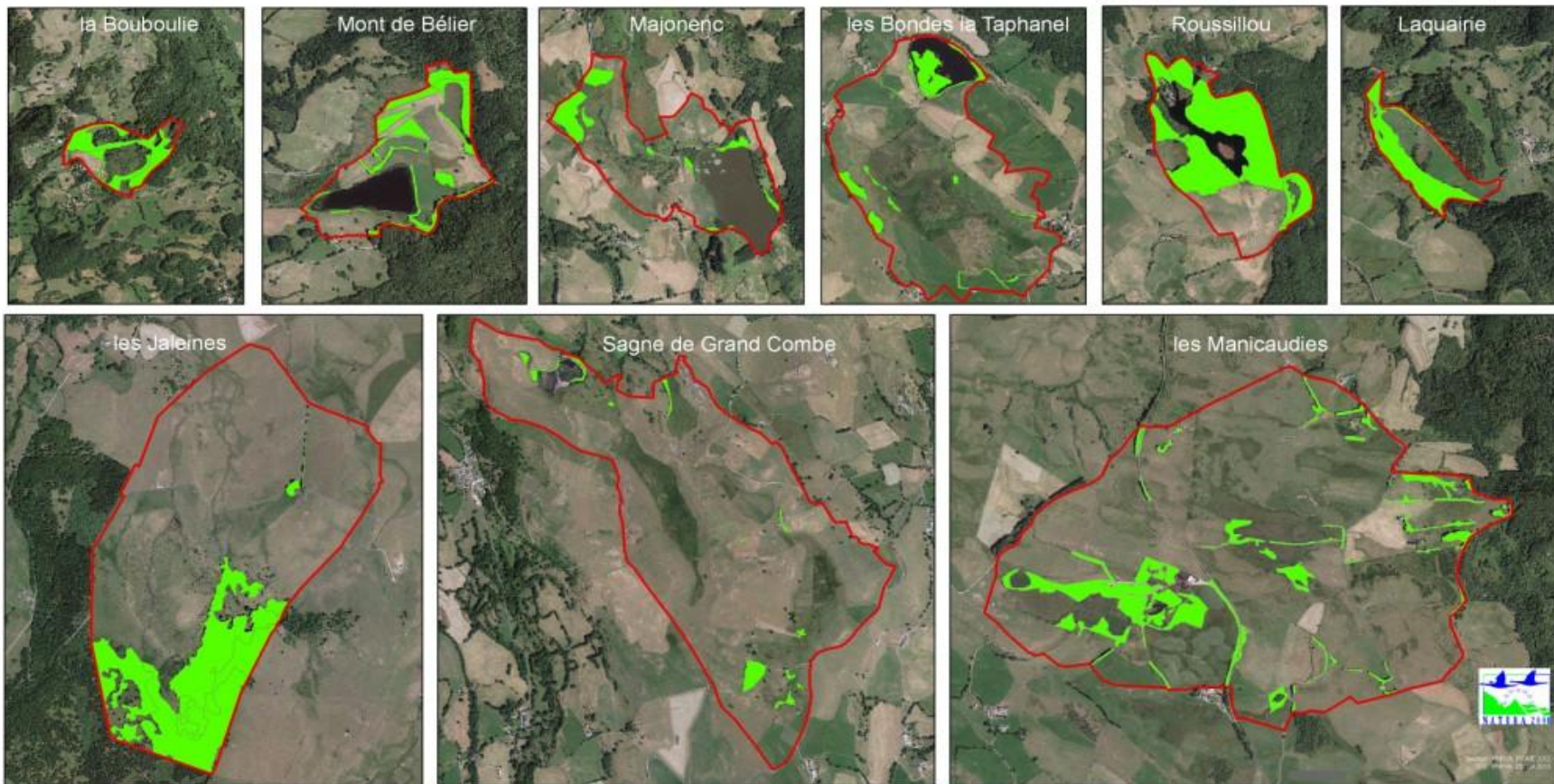


Illustration 8 : localisation des forêts concernées par le site Natura 2000

### **3. Le tourisme**

La plupart des communes du site disposent de quelques structures d'hébergement (hôtels, gîtes ruraux, campings). L'activité touristique se développe à partir d'itinéraires de randonnées pédestres : itinéraire de petite randonnée aménagé à Riom-ès-Montagnes qui longe le Lac de Majoneinc sur la bordure orientale, sentier de randonnée autour de Laquairie, le sentier de Grande Randonnée (GR4) traverse le secteur des zones humides des Manicaudies.

La découverte du secteur peut se faire par le train touristique « Gentiane-express » qui circule en période estivale sur la voie ferrée désaffectée entre Bort-Les-Orgues et Lugarde, en proximité du secteur des Manicaudies.

Ce secteur offre aussi de nombreuses possibilités pour la randonnée équestre et le vélo tout-terrain (V.T.T.).

La faible distance entre certains bourgs (Riom-ès-Montagnes, Apchon) et les zones humides correspondantes (La Taphanel/Les Bondes, Majoneinc, Sagnes de Grand Combe) ont permis la mise en place de sentiers de découverte à partir d'un itinéraire en boucle avec départ du village.


Des animations sur le thème des plantes carnivores et sur l'observation des animaux sont organisées par l'office de tourisme de Riom-es-Montagnes. Les dernières années, ces animations se sont déroulées sur les secteurs de Pierrefite, puis Roussilhou et enfin plus récemment sur la tourbière de Taphanel. Chaque été, environ 4 animations sont organisées sur le thème des plantes carnivores et tourbières pour un public aujourd'hui essentiellement constitué de touristes (les premières années, un certain nombre d'habitants locaux a aussi participé).

De nombreux sentiers balisés traversent les entités du site Natura 2000. Ces derniers ne constituent pas une menace sur les enjeux écologiques, mais plutôt un atout à prendre en compte dans les possibilités de sensibilisation et de valorisation du site.




**Site Natura 2000 FR 8301060**  
**"Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes"**

**sentiers de randonnée**  
**pédestres, équestres et VTT**

-  PR non inscrit au PDIPR
-  PR inscrit au PDIPR
-  VTT (inscrit au PDIPR)
-  sentier GR 4
-  piste équestre
-  Zone d'étude / actualisation carto

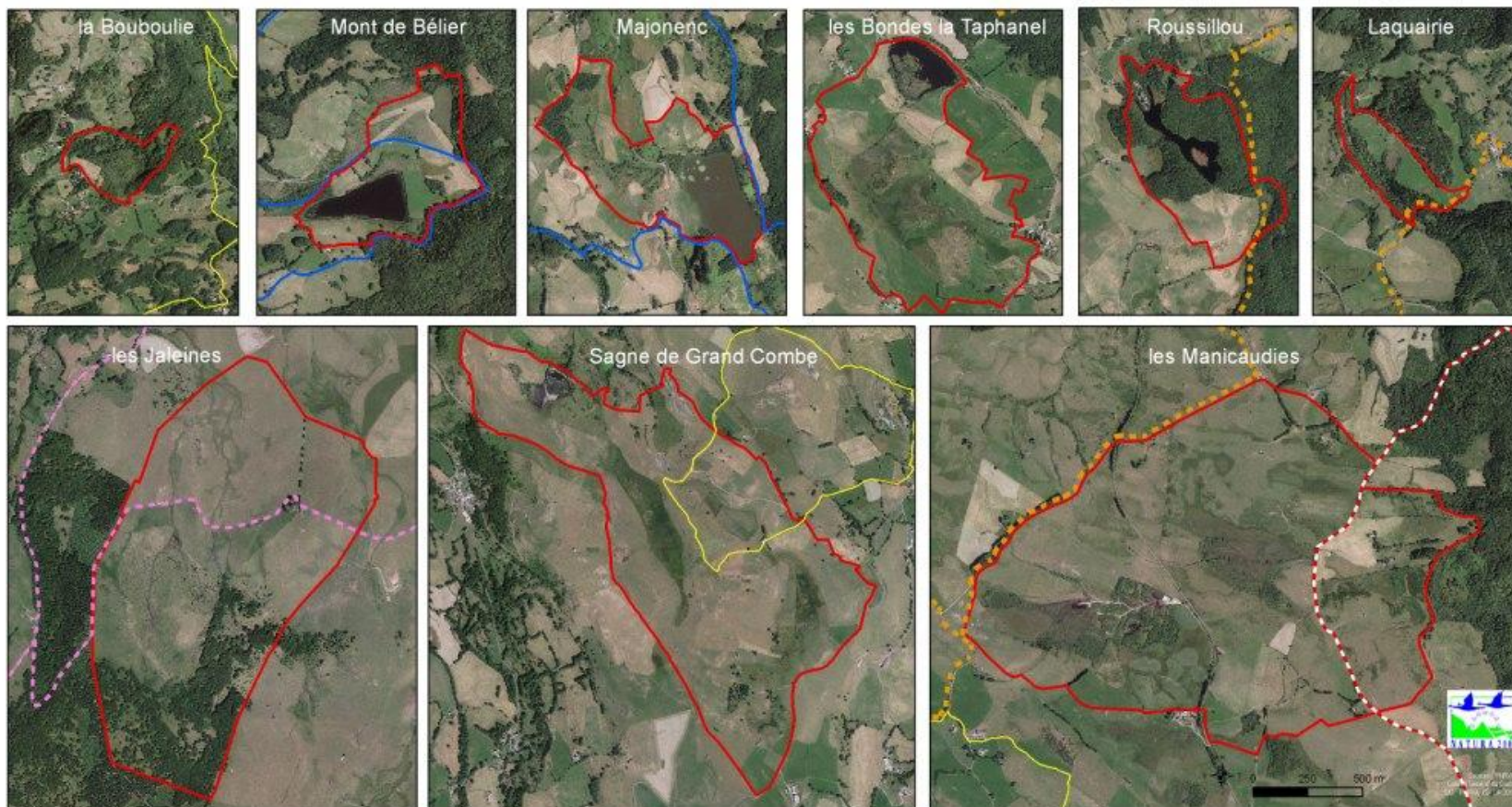


Illustration 9 : localisation des chemins de randonnée

## **4. Pêche**

La pêche est pratiquée surtout sur les cours d'eau du secteur mais aussi sur les plans d'eau. Les lacs de Roussilhou, des Bondes et de Majonenc constituent des plans d'eau occupant d'anciennes tourbières. Des digues ont été construites faisant monter le niveau de l'eau qui occupe les dépressions. Ces lacs présentent un intérêt halieutique (pêche en réservoir à Roussilhou, pêches privées à Majonenc et aux Bondes) et ornithologique : situés sur un axe migratoire, ils attirent anatidés et limicoles. L'étang de Mont de Bélier est un lac naturel de surcreusement glaciaire, dont le niveau d'eau a été légèrement surélevé par l'édification d'une petite digue. De faible profondeur, leur pH est plutôt acide (environ 5).

Sur Majonenc, la gestion est assurée par l'AAPPMA de Riom-es-Montagnes qui dispose d'un bail avec la propriétaire privée du lac depuis 2011. Le lac est classé en 1° catégorie, mais les truites y sont absentes (la température de l'eau pouvant être assez élevée : 28 °C mesurée en 2012 par la fédération de pêche !). Y sont présents des brochets, des perches... A des fins de protection des frayères de brochet, la période de pêche s'étend du 1° Mai au 15 Septembre. De plus, la partie ouest du lac est classé en réserve de pêche, permettant ainsi l'existence d'une zone de tranquillité pour la faune. Quelques postes de pêche y sont aménagés et l'entretien du pourtour est assuré. L'empoisonnement y est nul, hormis un essai d'introduction de truites arc-en-ciel suffisamment grosses (1 kg) pour éviter la prédation par les brochets. En période estivale, l'alimentation par le tributaire peut parfois être nulle sur une à deux semaines. Le niveau d'eau du lac baisse alors. Un système de vidange existe mais son fonctionnement n'est pas connu de l'AAPPMA, la dernière vidange remontant à environ 25 ans. Il existe pour l'AAPPMA un problème de développement des herbiers (potamot notamment), sur les secteurs de pêche. L'AAPPMA pourrait souhaiter la réalisation d'un nouveau moine (qui nécessiterait la mise en assec sur environ 3 mois) et la réalisation de vidange (baisse du niveau à certaines périodes pour limiter les herbiers), mais le classement en 1° catégorie rend cela compliqué (empoisonnement interdit suite à la vidange). D'ailleurs l'AAPPMA verrait d'un bon œil le passage du plan d'eau en 2° catégorie afin de disposer d'une période de pêche plus longue. Le développement des herbiers est toutefois aujourd'hui relativement faible par rapport à la surface du plan d'eau. Le problème principal étant que les herbiers se développent principalement dans les zones de pêche. Des opérations ponctuelles sont organisées par l'AAPPMA pour réaliser un enlèvement manuel des herbiers sur les postes de pêche. Par contre les pratiques agricoles autour du lac seraient à étudier plus précisément. L'AAPPMA souhaiterait également réaliser quelques travaux de réfection de la digue (ancienne). La pêche en barque y est interdite, préservant de fait les secteurs de tremblants localisés sur le lac. Le fond du plan d'eau est, selon les dires de l'AAPPMA, très vaseux. Des profondeurs d'eau de 5 à 6 mètres sont localisées sur le plan d'eau.

Sur le lac de Mont de Bélier, propriété sectionnale, l'AAPPMA ne dispose d'aucun bail. Pour autant, quelques pêcheurs s'y rendent parfois, et il pourrait être envisageable que l'AAPPMA en prenne la gestion si le besoin s'en faisait sentir.

Notons également que les secteurs remis en eau sur la tourbière de Pierrefitte (restauration suite à l'exploitation de tourbe) sont gérés par l'AAPPMA de Riom-es-Montagnes. Pour l'instant, la volonté n'est pas d'y développer la pêche.

Le plan d'eau de Roussilhou, d'un volume de 3800 m<sup>3</sup> est géré depuis 2010 par la SARL IKTUS. Il s'agit d'une délégation de service public, concrétisée par un fermage de 10 ans. Le plan d'eau et abords appartiennent à la commune de Riom-es-Montagnes.

Le plan d'eau dispose d'un statut de pisciculture à vocation touristique. Ainsi, les dates de vidanges possibles sont imposées entre fin Octobre et fin Novembre.

Les pêcheurs achètent les droits de pêche via des cartes à la journée, à la semaine ou à l'année. Au total, 1500 journées de pêche / an y sont comptabilisées. Quelques poissons constituent également des proies de choix pour des loutres.

La pêche en barque y est pratiquée mais les pêcheurs n'abordent pas les zones de tremblants qui pourraient être sensibles au piétinement.

Un empoisonnement annuel est réalisé à hauteur d'environ 2 à 2.5 tonnes de truites arc en ciel et fario. Le nourrissage des poissons consiste en la distribution d'environ 50 kg de croquettes en fin de saison de pêche.

Une vidange a été réalisée à l'hiver 2011/2012 afin de limiter la végétation aquatique (nénuphars et potamots). Cette vidange a été aussi l'occasion d'ôter des blackbass (introduit historiquement?, un petit plan d'eau proche est bien garni en cette espèce) et rotangles du plan d'eau.

Le système de vidange consiste en une vanne suivie d'une pêcherie. La vidange est réalisée en 24 h. Les observations du nouveau gestionnaire indiquent que l'élimination des blackbass a été bénéfique aux invertébrés aquatiques (multiplication des émergences, forte densité...). Le retour des blackbass ne devrait pas être possible, mais devra être surveillé. La vidange permet au gestionnaire également de faire le point sur les stocks de poissons disponibles pour orienter sa gestion.

La mise en place de faucardage, si elle pourrait être envisagée, pose toutefois des problèmes pratiques de mise en place :

- la difficulté d'accès

- le problème de la réactivité. En effet, les décisions de réalisation de vidange sont prises en fin de saison en fonction de l'état observé du plan d'eau. Ainsi leur anticipation à plusieurs mois n'est pas possible.

Le gestionnaire du site, conscient de la nécessité pour son activité économique de disposer d'un plan d'eau à caractère naturel (attractif pour les pêcheurs), fonctionnel (les populations d'invertébrés aquatiques constituant la ressource alimentaire principale pour les truites), sont plutôt dans une démarche de gestion raisonnée de leur activité et du site. Le gestionnaire est ainsi intéressé par des opérations de sensibilisation (animation, mise en place de panneaux...).

L'étang des Bondes est privé. Il dispose d'un arrêté fixant les prescriptions particulières pour l'exploitation d'une pisciculture. Il y est signalé que la vidange complète du plan d'eau aura lieu tous les ans au plus et qu'elle est interdite sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars. Le remplissage doit avoir lieu en dehors de la période du 15 juin au 30 septembre. L'introduction de black-bass, brochet, perche soleil, poisson chat, sandre et écrevisse (hors écrevisses autochtones) est interdite. Une vidange y a été réalisée en 2012/2013.

## **5. Alimentation en Eau Potable**

Des captages de sources, destinés à alimenter en eau potable certaines communes du Nord Cantal dont Riom-es-Montagnes, ont été réalisés à l'amont immédiat de la Tourbière des Jaleines. Sur ces captages, gérés par le Syndicat des Eaux de la Sumène, une augmentation du débit prélevé pour faire face à la demande au cours des prochaines années est sollicitée, et devrait alors faire l'objet d'une étude préalable pour évaluer les effets sur la tourbière et les zones humides en aval (présence d'habitats d'intérêt communautaire et prioritaire et station d'espèce d'intérêt communautaire). La demande sera examinée dans un esprit de conciliation des usages. Ces captages sont enclos dans un périmètre de protection immédiat.

## **6. Extraction de Tourbe**

Jusqu'aux années 1950, quelques tourbières ont pu être exploitées pour la fourniture familiale de tourbe qui servait de combustible après séchage prolongé. Il en résulte à la surface des tourbières des fosses de tourbage peu profondes de formes géométriques. Plus ou moins anciennes, elles permettent d'appréhender la dynamique de turbification et de se faire une idée sur le processus de recolonisation de l'eau libre par les plantes pionnières.

La tourbière de Pierrefite (entité des Manicaudies) a, elle, fait l'objet d'une exploitation industrielle. Cette tourbière, se développe en rive gauche de la montagne de Pierrefite qui culmine à 1078 m, sur un substratum constitué par des argiles grisâtres à galets. La tourbière est située dans les basaltes des plateaux de la marge Nord du massif volcanique du Cantal. Son bassin versant topographique est estimé à 56 ha. Le complexe tourbeux en lui-même, d'une surface estimée à 28 ha, présente un dénivelé amont/aval de 10 m (données BRGM 2003). Les débuts de l'exploitation remontent à 1983 mais n'a réellement débuté qu'en 1995 avec l'arrêté d'autorisation d'exploitation. Le prélèvement y a été fait à la pelle suivant un front de taille pouvant atteindre 3 m de hauteur. L'exploitation s'est développée d'abord dans la partie aval du complexe tourbeux parallèlement au ruisseau. Outre l'alimentation par les précipitations météoriques, la tourbière est alimentée par des ruisseaux et des sources plus ou moins pérennes qui apparaissent souvent au contact de deux coulées de basaltes.

Le pH en sortie de tourbière est légèrement plus faible qu'en amont. Il faut remarquer également que la conductivité du ruisseau de Pierrefite est particulièrement élevée pour une ressource superficielle dans ce secteur. Il est probable que ce ruisseau collecte pour partie les eaux usées du hameau.

La Société SARL Naturex, basée sur la commune de Marchastel, a été autorisée à exploiter à ciel ouvert cette tourbière. La capacité d'exploitation stipulée dans l'arrêté d'autorisation d'exploitation était de 25 000 t / an. L'autorisation avait une durée de validité de 15 ans (1995 à 2010). L'activité d'exploitation a cessé depuis le 1<sup>er</sup> Aout 2010 et la remise en état du site a débuté. Cette dernière a été contrôlée en 2011 par la DREAL (unité territoriale du Cantal) pour vérifier la mise en conformité avec l'arrêté d'autorisation d'exploitation.



L'article 6 de l'arrêté d'autorisation et le dossier d'étude d'impact prévoyaient une remise en état progressive du site. Initialement, l'espace exploité devait être apte à recevoir une prairie permanente. Il était ainsi prévu de procéder à une couverture de terre végétale et de matière organique décomposée provenant de la frange inexploitable (carex, joncs) sur les argiles et galets qui tapissent le fond de la tourbière, un ensemencement à base de graminées étant ensuite prévu pour accélérer la reprise de la végétation herbacée.

La tourbière ayant été classée en zone natura 2000, une expertise confiée en 2003 par la Mission Inter Services de l'Eau et de l'Environnement (MISEN) au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour définir la méthode de remise en état la mieux adaptée, a conclu qu'il était souhaitable de s'orienter vers la constitution d'un écosystème accumulateur de tourbe plutôt que vers une prairie humide après remblai. Les préconisations consistaient à la mise en œuvre, sur les zones d'extraction, des conditions favorables à l'accumulation de tourbe : création de petits bassins aux berges sinueuses et de profondeur d'eau ne dépassant pas 70 cm, présence en fond d'excavation d'une couche de tourbe de 20 à 30 cm, faibles pentes des fronts de taille. Ceci afin de :

- d'éviter le phénomène de dessèchement du front de taille qui provoque la minéralisation puis l'effritement de la tourbe et enfin sa chute au pied du front de taille,
- de réduire le phénomène de rabattement de nappe qui baigne la tourbe au voisinage immédiat de l'excavation,
- permettre une colonisation accélérée du futur plan d'eau par les plantes hygrophiles pionnières
- permettre une dynamisation du processus de reconstitution d'une tourbière.

A la demande de l'inspection des installations classées, l'exploitant a pris en compte et adapté à partir de la deuxième phase d'exploitation ce procédé de remise en état.

La visite de contrôle du site réalisée en 2011 a permis de constater les points suivants :

- les matériaux qui constituaient les installations de traitement et d'ensilage de la tourbe ont été démantelés et évacués. Seuls subsistent des armatures et cadres en ferrailles solidaires de la structure du bâtiment principal, pouvant éventuellement servir de support à des appareils de levage ou de manutention,
- l'intérieur des 2 bâtiments est nettoyé de tous déchets, et il ne subsiste pas de traces de pollution notable,
- les abords des bâtiments sont libres de tout stockage, le sol a été débarrassé de tout vestige de l'exploitation et sa surface aplanie,
- l'évacuation du seul stock de tourbe restant, évalué à 2000 m<sup>3</sup>, se poursuit,
- la terre végétale est pratiquement régalée en totalité sur les autres zones de la parcelle ayant servi au stockage ; le nettoyage des abords et le modelage de sa partie sud sont en cours pour la rendre exploitable en prairie,
- les drainages périphériques réalisés pour assécher la tourbière et favoriser l'extraction, n'ont pu être comblés avec les matériaux stockés de part et d'autres des drains, pour des raisons météorologiques,
- les berges du dernier plan d'eau réalisé ne sont plus rectilignes et leurs pentes ont été adoucies,
- les anciennes pistes desservant les bassins sont colonisées par la végétation.

En conclusion de la visite de l'inspection des installations classées, il apparaît que :

- la remise en état effectuée ne paraît pas en l'état satisfaisante sur l'ensemble du périmètre autorisé, car elle n'est pas totalement conforme aux lignes directrices, d'une part des prescriptions de l'article 6 de l'arrêté préfectoral d'autorisation, d'autre part des préconisations faites par le BRGM dans le cadre de Natura 2000. Cependant, compte tenu de la demande visant à donner une nouvelle affectation à la parcelle B456 et aux deux bâtiments qui y sont implantés, ceci afin de pouvoir les utiliser à usage agricole dès le début de l'année 2012, l'inspection des installations classées, considérant l'état des lieux, émet un avis favorable à la remise en état.

En 2012, une nouvelle visite de contrôle (visite de récolement) a été réalisée le 23 Novembre 2012. Elle a permis de constater les points suivants :

- les stocks de tourbe ont été totalement évacués,
- toute la terre végétale a été régalée sur la surface de la parcelle cadastrée n°459, le sol est enherbé,
- les drainages périphériques (parcelle n°1267) réalisés pour assécher localement la tourbière et favoriser l'extraction ont été comblés avec les matériaux stockés de part et d'autre des drains,
- la société Claveyrolle et Coudon, géomètre, procède aux levés topographiques des terrains situés dans l'emprise du périmètre autorisé.

Compte tenu de ces observations, la remise en état apparaît satisfaisante, car conforme aux lignes directrices des prescriptions de l'article 6 de l'arrêté préfectoral d'autorisation et aux préconisations faites par le BRGM dans le cadre de Natura 2000.

L'exploitation de cette tourbière a détruit des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il conviendra de suivre l'évolution du site et s'assurer que la remise en état est fonctionnelle d'un point de vue turfigénèse, et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles exploitations de tourbe dans le site.

## PARTIE III – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

### A- données abiotiques générales

Tableau 8 : données abiotiques générales (sources : BRGM, SMPNRVA, Météo France)

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie	<i>La zone est constituée d'un socle granito-métamorphique. Cette structure a ensuite été modelée par les rivières et les glaciers. .</i>	<i>Les tourbières occupent des dépressions de faible amplitude, laissées par les glaciers à la surface des coulées volcaniques (Grand-Combe, La Taphanel, Les Manicaudies) ou à la surface du socle primaire de l'Artense (La Bouboulie, Mont de Bélier, Majoneinc). Les zones humides du secteur des Jaleines correspondent plutôt à une multitude de sources à la base des coulées basaltiques en légère déclivité vers le Nord. Elles donnent des tourbières de pente où l'eau circule à faible profondeur puis donnent un chevelu hydrographique complexe qui va former le ruisseau des Jaleines.</i>
Climat	<i>Le secteur est caractérisé par un climat montagnard humide à tendance océanique : Ces conditions climatiques ont favorisé la formation de tourbe dans les lacs glaciaires du quaternaire.</i>	<i>Les précipitations allant de 850 mm à 600 m à La Bouboulie à 1 400 mm aux Jaleines. La température annuelle moyenne est faible (voisine de 7°).</i>
Pédologie		<i>Pas de données</i>
Topographie	<i>Altitude maximale : 1100 m Altitude minimale : 680 m</i>	
Hydrographie	<i>Un réseau hydrographique dense</i>	<i>Le site est situé sur le bassin versant Adour-Garonne</i>

Site natura 2000 FR8301060  
 "Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes"  
 Orographie

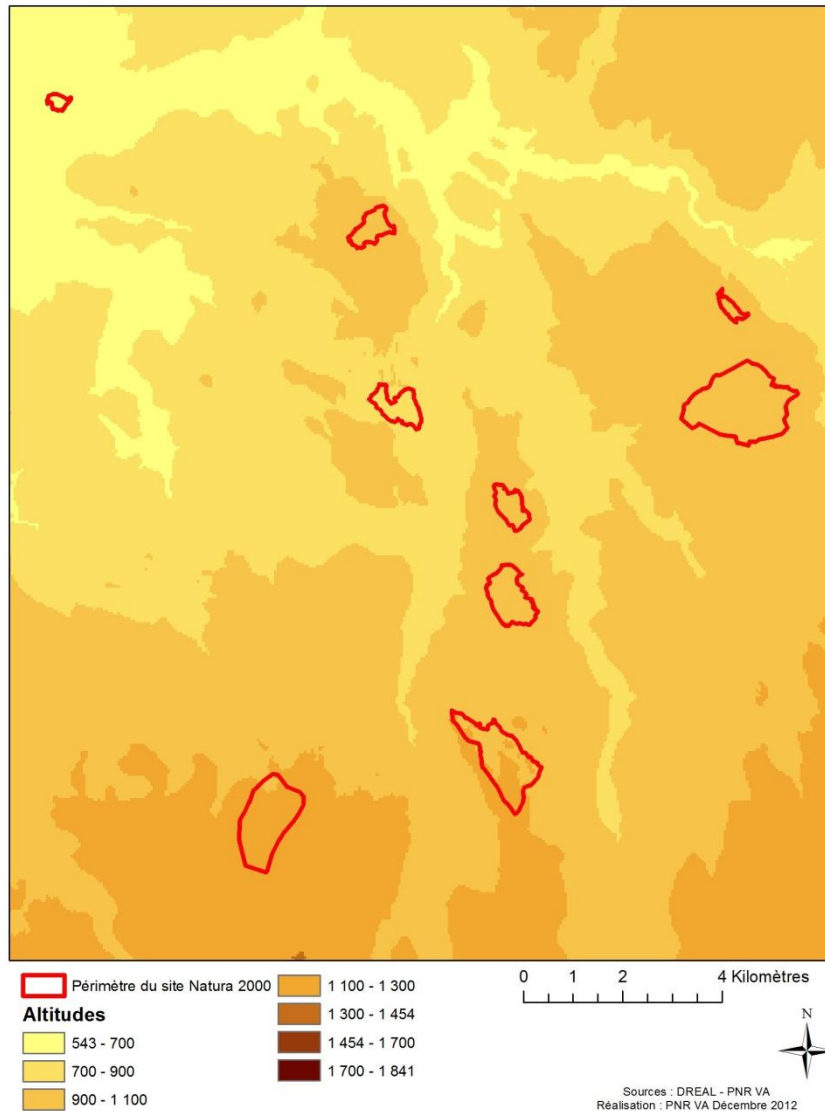


Illustration 10 : carte du relief

**SYNTHESE**

Les conditions abiotiques (climat montagnard, géologie...) ont permis l'apparition des multiples zones humides et tourbières sur le secteur. Elles occupent des secteurs de dépressions généralement. Elles sont donc soumises aux pratiques s'exerçant sur leur bassin versant topographique et hydrogéologique.

## B- Grands milieux et enjeux identifiés

Tableau 9 : grands milieux naturels

Grand milieu	Surface (ha)	Principaux habitats principaux d'intérêt communautaire	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces et compatibilités en lien avec les tendances naturelles et activités humaines
Prairies (pâturage et prairies de fauche)	517.5 ha 67 %	6410, 6520 1, 6230 4	<i>Euphydryas aurinia</i>	Poursuite du pastoralisme et des pratiques agricoles compatibles et favorables aux habitats. Menaces liées à : - L'intensification des pratiques agricoles - Abandon du pâturage
Milieux humides	95.7 ha 12 %	6430-2, 6410, 7140, 7150, 7110, 7120, 91D1	<i>Luronium natans</i> , <i>Euphydryas aurinia</i> , <i>Lutra lutra</i>	Activité agricole extensive, compatible Menaces : surpâturage, piétinement, captages, drainage, carrières, exploitation tourbe.
Milieux forestiers	74.8 ha 10 %	91D1, 9120 3, 9130 12		Plantations récentes et monospécifiques <i>Epicea</i> , <i>Douglas</i> ... coupes sur de grandes surfaces à maturité Plan de gestion prenant en compte la proximité des zones humides
Landes	34.8 ha 4.5 %	4030-13		Pâturage extensif compatible Menaces : écobuage, abandon de pâturage – évolution vers les milieux forestiers
Eau libre	22.6 ha 2.9 %	3160	<i>Luronium natans</i> , <i>Lutra lutra</i>	Gestion des niveaux d'eau Menaces : vidanges, assecs, eutrophisation liée à la fertilisation sur les bassins versants
Milieux rocheux	2 ha 0,26 %	8150, 8110		Pas de gestion sur ces milieux, pas de menaces
Milieux anthropiques (routes, pistes, bâtiments, carrières)	11.4 ha 1.5 %			Remise en état des carrières de tourbe

### **SYNTHESE**

Le site Natura 2000 « Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes » est principalement agricole avec près des 2/3 des surfaces en prairies.

Les eaux libres et zones humides représentent quant à elles en cumulé presque 15 % de la surface du site. Les milieux forestiers sont également bien représentés avec 10 % de la surface du site.

Au final, le paysage typique rencontré sur le site Natura 2000 correspond à une zone humide (parfois associée à des eaux libres), englobée dans un bassin versant principalement agricole (prairies de fauche ou pacages) et forestiers.


**Site Natura 2000 FR 8301060**  
**"Zones humides de la région de Riom es Montagnes"**

**Les milieux naturels**

 Zone d'étude / actualisation carto

**Grands milieux**

-  Forêts & boisements
-  Landes
-  Pelouses & prairies
-  Rochers & éboulis
-  Mégaphorbiaies & prairies humides
-  Eaux douces stagnantes
-  Végétations de ceinture des bords des eaux
-  Bas marais & tourbières de transition
-  Tourbières boisées
-  Tourbières hautes
-  Lieux artificialisés

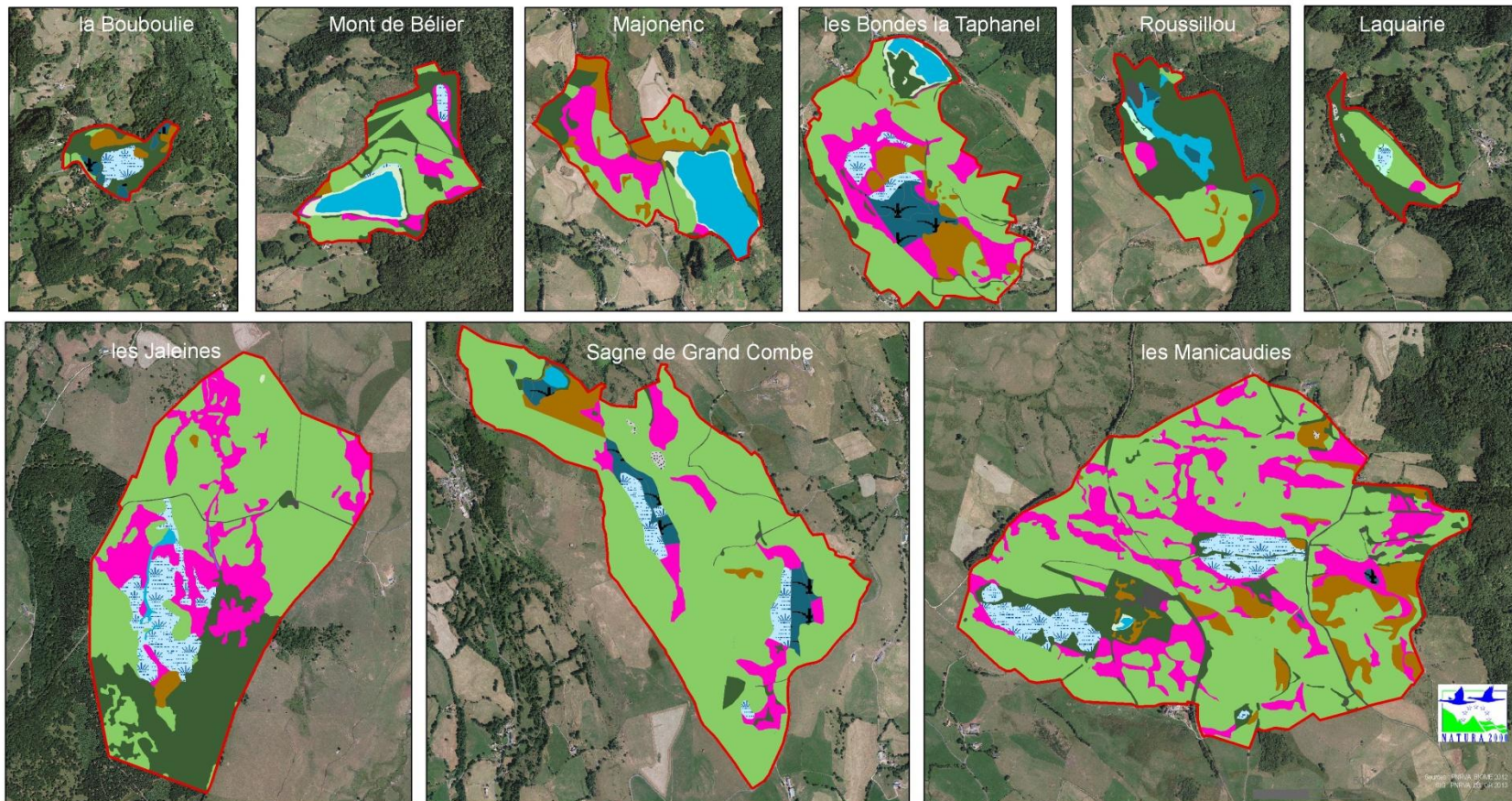
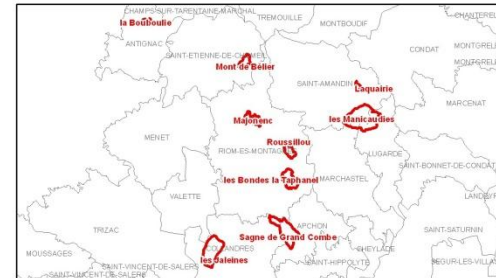


Illustration 11 : les grands milieux



## C- Habitats naturels et espèces présents sur le site

### 1- Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Tableau 10 : habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 (sources : BIOME, PNR VA, INPN 2013)

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* : intérêt prioritaire)	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Description sommaire
<b>Conservation prioritaire</b>				
Tourbières hautes actives *	7110	51.1	14.4 ha 1.7 %	Cet habitat complexe regroupe une grande diversité de formations végétales, toutes liées aux tourbières acidiphiles. Cet habitat a connu une dramatique régression au cours des dernières décennies, victime du drainage, de l'enrésinement, de l'exploitation industrielle de tourbe, du creusement de plans d'eau, parfois du surpâturage ou de son abandon.
Bois de bouleaux à sphaignes *	91D1	44A1	1.1 ha 0.01 %	Il s'agit de peuplements installés sur substrats tourbeux et humides. La dominance est assurée par le Bouleau pubescent. Ces arbres recouvrent un tapis herbacé et muscinal propre aux « tourbières » acides (tourbières hautes ou bas marais acides). Le milieu est caractérisé par la permanence d'une nappe élevée (souvent très proche de la surface). L'eau est le plus souvent très pauvre en éléments nutritifs (tourbières hautes, bas marais acides).
<b>Conservation d'intérêt communautaire</b>				
Lacs et mares dystrophes	3160	22.14	20.6 ha 2.7 %	Occupe des dépressions souvent de faibles superficies, en eau peu profonde s'asséchant parfois en été. Le recouvrement de la végétation est en général assez faible et laisse apparaître le substrat vaseux ou tourbeux.
Mégaphorbiaies montagnardes mésotrophes à eutrophes	6430-2	37.1	5.8 ha 0.75 %	Les sols sont marqués par un engorgement profond. La matière organique s'y décompose rapidement. Ces mégaphorbiaies sont soumises à des crues périodiques qui sont généralement de durée assez courte.
Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes et prairies hygrophiles oligomésotrophes – faciès à <i>Molinia caerulea</i>	6410	37.312	47.5 ha 6.2 % S'ajoutent 30.3 ha non d'intérêt communautaire en 2012 susceptibles de restauration	Regroupe un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles, développé sur sols tourbeux à paratourbeux, oligotrophes à mésotrophes. Parmi les espèces dominantes, la Molinie bleuâtre occupe une place particulière. En raison de sa forte sociabilité et de son adaptation aux régimes extensifs de fauche et de pâturage souvent appliqués pour ces prairies, la Molinie imprime fortement l'aspect de la végétation et beaucoup de prés humides de cet habitat sont de véritables « moliniaies » physionomiques. Le Jonc à tépales aigus est aussi une plante très structurante, contribuant à façonner des jonchaies très caractéristiques. L'expression de ces deux espèces sociales, Molinie bleuâtre et Jonc acutiflore, se fait généralement au détriment de la diversité des communautés prairiales et reflète fréquemment des modifications du régime hydrique ou du régime trophique annonçant la dégradation de l'habitat.

Tourbières de transition et tremblants	7140	54.5	6.8 ha	12.5 ha 1.6 %	Ces végétations turfigènes occupent une position intermédiaire entre les communautés à la fois aquatiques et terrestres, de bas-marais minérotophiques et de hauts-marais ombrotrophes, les communautés oligotrophes et mésotrophes. Elles se développent dans des situations où l'alimentation hydrique est mixte, à la fois minérotophique et ombrotrophique, ces végétations préfigurant l'évolution des communautés de bas-marais vers celles de haut-marais. Elles interviennent dans cette succession dynamique des bas-marais vers les hauts-marais dans des situations très hygrophiles, à la surface de plans d'eau ou sur des tourbes très fortement engorgées, plus ou moins liquides. Dans la série dynamique de la végétation des tourbières, ces communautés jouent un rôle de première importance dans les processus d'atterrissement des plans d'eau et dans leur évolution vers des tourbières.
		54.5D	0.4 ha		
		54.59	5.3 ha		
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	54.6	0.8 ha 0.1 %		Correspond aux stades pionniers des groupements des tourbières et landes humides. Il s'agit le plus souvent de groupements de cicatrisation se développant sur des substrats humides acides et oligo-mésotrophes mis à nu à la suite d'un remaniement du sol. Ces communautés pionnières, rases et peu recouvrantes, ont une existence généralement éphémère.
Tourbières hautes dégradées	7120	51.2	16.5 ha 2.1 %		Cet habitat correspond à des formes dégradées de la végétation des tourbières hautes actives (7110*) se développant sur des tourbières asséchées en surface à la suite de perturbations d'origine anthropique ayant modifié leur équilibre hydrique. Cette dégradation de la végétation se traduit par la régression et souvent la disparition des espèces hygrophiles turfigènes, caractéristiques des végétations de tourbières hautes maintenues dans un bon état de conservation, et le développement, voire la forte dominance, d'espèces dotées d'un grand pouvoir de colonisation, adaptées aux nouvelles conditions du milieu notamment d'un point de vue hydrique et trophique. La végétation évolue le plus souvent vers des formations landeuses qui constituent les stades terminaux dans la dynamique naturelle d'évolution de ces milieux. Certaines espèces peuvent prendre un développement très important et bouleverser la physionomie du milieu : la Molinie bleue en est l'exemple le plus typique. Les processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe (turfigénèse) sont généralement perturbés et peuvent même avoir cessé, mais une reprise de cette activité turfigène est envisageable sous réserve d'une restauration des conditions écologiques nécessaires, notamment hydriques.
Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	4030-13	31.226	10.7 ha 1.5 %		Les landes sèches européennes correspondent à des végétations ligneuses basses (inférieures à 2 m) principalement constituées de chaméphytes et de nanophanérophites de la famille des Éricacées et des Fabacées. Le feuillage est surtout sempervirent et sclérophylle. Les surfaces foliaires sont des plus réduites, en particulier chez les Éricacées et les Fabacées. Ce sont autant d'adaptations morphologiques et physiologiques aux conditions édaphiques sévères, en particulier en ce qui concerne les aspects trophiques (sols acides maigres) et hydriques (sécheresse au moins une partie de l'année).
Prairies de fauche montagnardes	6520-1	38.3	50 ha 6.5 % S'ajoutent 53.7 ha non d'intérêt communautaire en 2012 susceptibles de restauration		Elles sont installées en conditions mésophiles sur des sols plus ou moins profonds, modérément fertiles. Elles peuvent également dérivées par fertilisation accrue de pelouses calcicoles ou acidiphiles montagnardes. Leur aspect habituel de hautes prairies à biomasse élevée est presque toujours associé en conditions mésotrophes à une forte diversité d'hémicryptophytes et de géophytes, et à une abondante floraison de dicotylédones diverses. Les Astéracées, les Apiacées, les Campanulacées, les Renonculacées, les Fabacées, les Scrofulariacées, les Gentianacées sont notamment les familles qui colorent abondamment ces prairies.
Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central	6230-4	35.1	148.9 ha 18 % S'ajoutent 69.8 ha non d'intérêt communautaire en 2012 susceptibles de restauration		L'habitat auquel le Nard raide est assez souvent associé. Cet ensemble complexe de pelouses maigres se développe sur des substrats acidiphiles variés dans des conditions de faible trophie. Pelouse mésophile oligotrophe, très riche au niveau floristique, où les herbacées ont un recouvrement proche de 100 %. Strate arbustive très réduite.

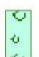







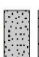



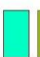





































Hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzules des neiges	9120-4	41.112	10 ha 1.3 %	Il s'agit de « hêtraies » installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides.
Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée	9130-12	41.13	26.7 ha 3.5 % S'ajoutent 9.2 ha non d'intérêt communautaire en 2012 susceptibles de restauration	Il s'agit de « hêtraies » installées sur des roches cristallines (colluvions de pente enrichies en éléments minéraux).
Eboulis collinéen	8150	61.12	0.2 ha 0.02 %	Cet habitat regroupe les communautés se développant sur des éboulis siliceux situés le plus souvent sur de fortes pentes à microclimat variable (de sec à frais). Cet habitat pionnier colonise les pierriers issus de l'altération des falaises, les alluvions torrentielles.
Eboulis siliceux montagnards du Massif Central	8110	61.114	1.6 ha 0.2 %	Cet habitat regroupe les communautés se développant sur des éboulis siliceux à granulométrie variable (éléments fins à grossiers), le plus souvent en situations assez humides permettant l'altération de la roche et la formation d'un lithosol nécessaire à l'installation et au développement des végétaux.
<b>Total / 15 habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire</b>			<b>367.3 ha 47.7 %</b>	<b>367.3 ha Habitats d'intérêt communautaire dont 15.5 ha Habitats prioritaires A ces 351.8 ha d'habitats d'intérêt communautaire en 2012, s'ajoutent 163 ha d'habitat non d'intérêt communautaire plus ou moins dégradés susceptibles de restauration</b>



 Zone d'étude / actualisation carto

 mosaïque d'habitats

**Intitulé simple / Code Natura / intérêt communautaire / (étiquette)**

	Aulinales sassaies sur molinie (a)
	Betulaies - Saulaies de recolonisation sur tourbe NIC ? (b)
	Bois de bouleaux à Sphaignes 91D1 PR
	Carigales à Carex riparia (a)
	Carigales à Carex rostrata et à Carex vesicaria (b)
	Chênaie acidiphile atlantique à hêtres
	Communautés à glycéries des fossés et rigoles
	Eboulis collinéens 8150 IC (a)
	Eboulis siliceux montagnards du massif central 8110 IC (b)
	Herbiers à Polamots des eaux de bonne qualité
	Hétraies atlantiques à Scille lis jacinthe (a)
	Hétraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges 9120 4 IC (b)
	Lacs et mares dystrophes 3180 IC
	Lande à Fougère aigle (F)
	Lande à Genêt à balais (G)
	Landes acidiphiles montagnards du Massif Central 4030 13 IC
	Linéaires de résineux
	Lit des rivières et ruisseaux
	Manteaux arbusifs et fructifères
	Mégaphorbiaies montagnardes mésotrophes à eutrophes 6430 2 IC
	Nardaies hygrocélines
	Pejousses acidocélines montagnardes du Massif Central 6230 4 IC (A)
	Pejousses acidocélines montagnardes du Massif Central potentiellement IC (encore susceptible de restauration) (B)
	Pejousses pionnières vivaces des dalles rocheuses (C)
	Petits réservoirs
	Plantations de conifères (c)
	Plantations de feuillus (f)
	Pâturage mésophile
	Prairies améliorées
	Prairies de fauche montagnarde 6520 1 IC
	Prairies de fauche montagnarde potentiellement IC (encore susceptible de restauration)
	Prairies humides atlantiques et subatlantiques (a)
	Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes - facies à Molinia caerulea 6410 IC (b)
	Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes 6410 IC (c)
	Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes potentiellement IC (encore susceptible de restauration) (d)
	Sapinières-hétraies à Dentaire penchée 9130 12 IC (a)
	Sapinières-hétraies à Dentaire penchée potentiellement IC (encore susceptible de restauration) (b)
	Sausaies marécageuses
	Tapis de renouées
	Tourbières basses à Carex nigra, C. canescens et C. echinata (a)
	Tourbières de transitions et tremblants 7140 IC (b)
	Tourbières de transitions et tremblants à Molinie bleue 7140 IC (c)
	Tourbières de transitions et tremblants, radeaux à Menyanthes trifoliata et Potentilla palustris 7140 IC (d)
	Tourbières hautes actives 7110 PR (e)
	Tourbières hautes dégradées 7120 (f)
	Tourbière en exploitation (a)
	Voies à Epilobium angustifolium sur tourbe après exploitation (b)
	Phragmitaies (P)
	Typhaies (T)
	digue, route, chemins, zone d'habitations, ...

**Site Natura 2000 FR 8301060 - "Zones humides de la région de Riom es Montagnes"**  
**Habitats naturels - Légende**



Site Natura 2000 FR 8301060  
"Zones humides de la région  
de Riom-ès-Montagnes"

## Habitats naturels

(Cf. légende à part)

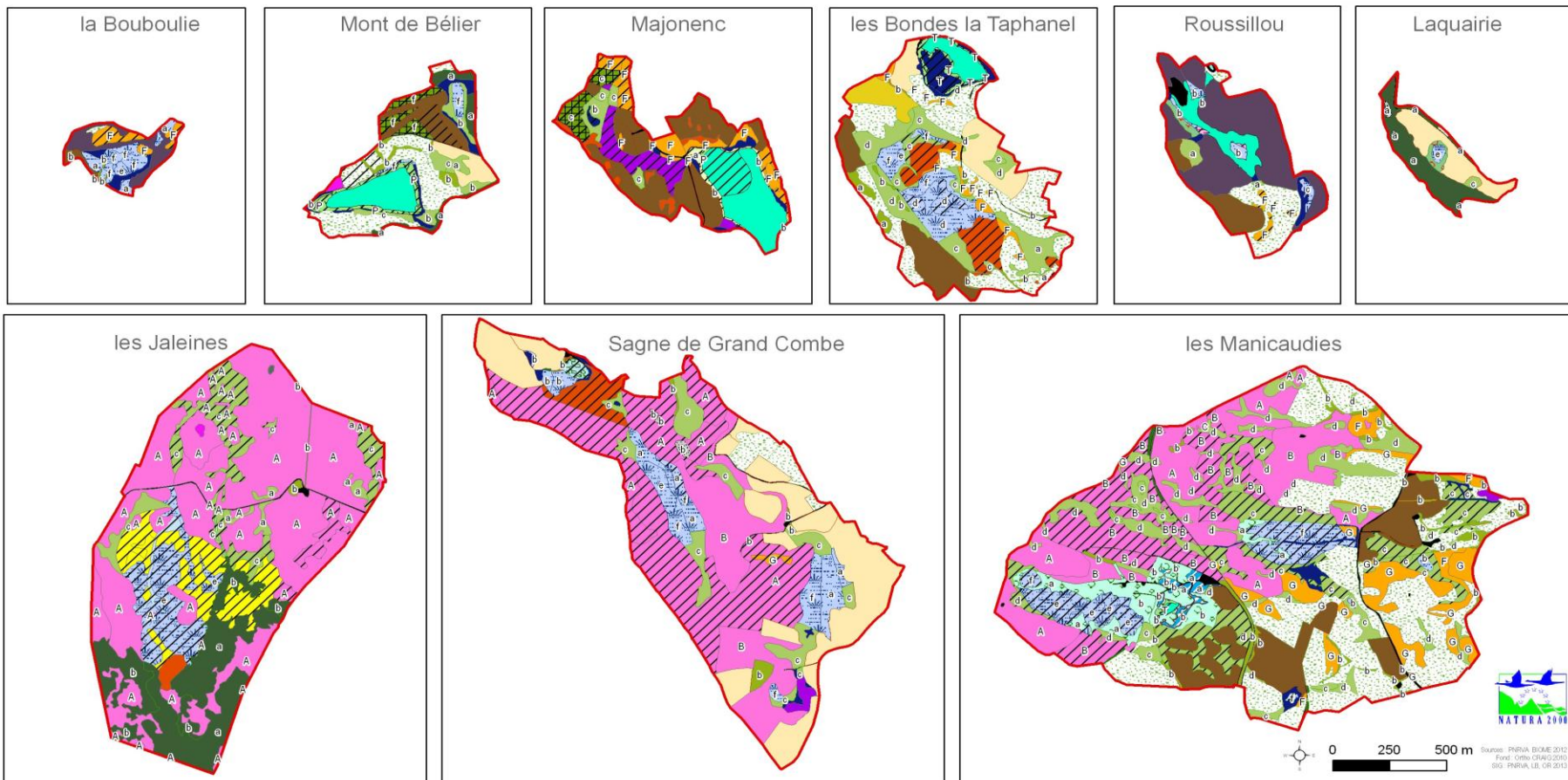
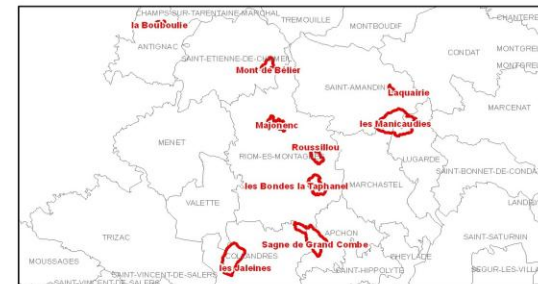


Illustration 12 : localisation des habitats naturels

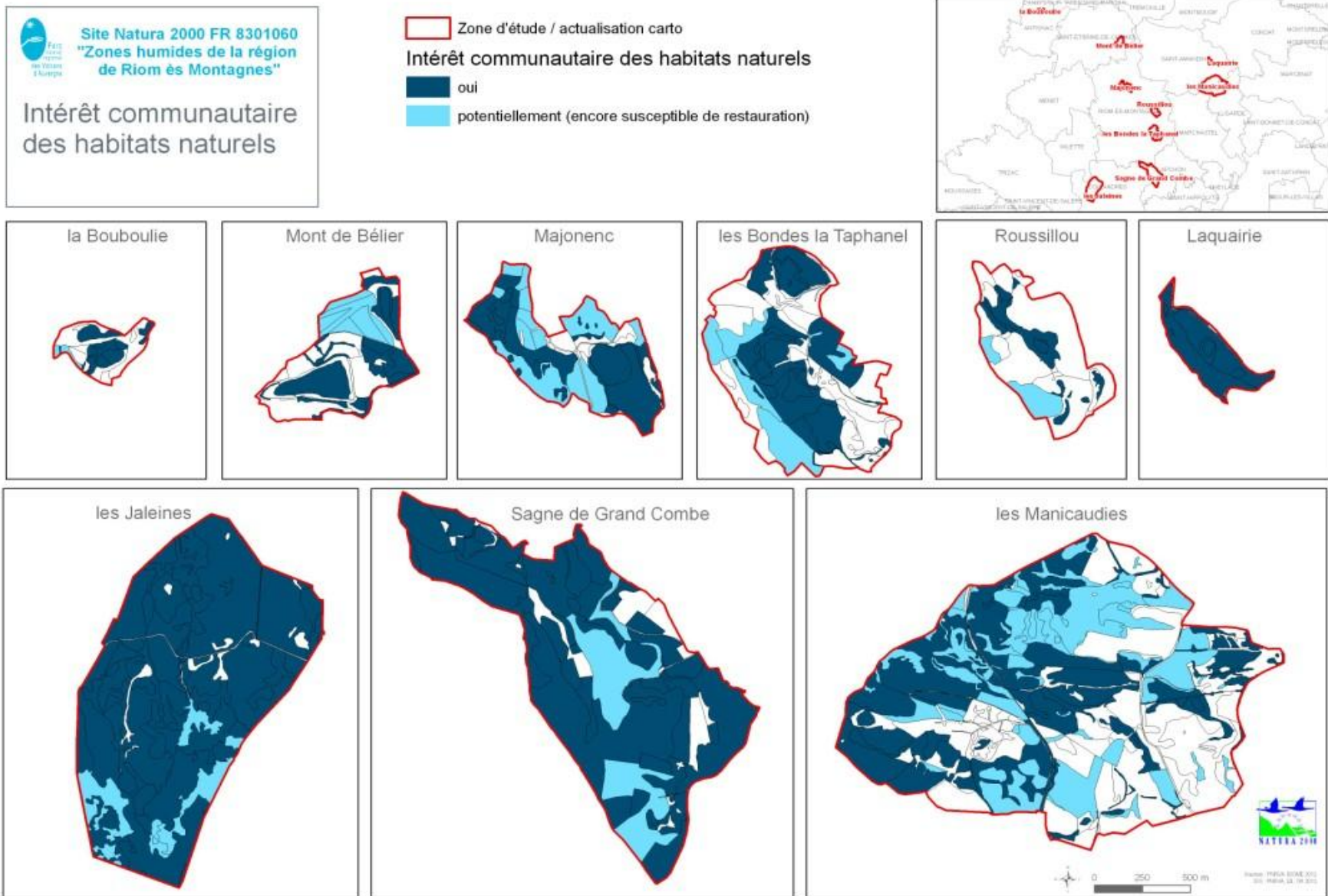


Illustration 13 : localisation des habitats d'intérêt communautaire et habitats susceptibles de restauration sur le site




**Site Natura 2000 FR 8301060**  
**"Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes"**  
**Intérêt communautaire des habitats naturels**

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|  | Zone d'étude / actualisation carto  |  | mosaïque d'habitats PR et IC   |
|  | polygone homogène PR  |  | mosaïque d'habitats contenant du PR  |
|  | polygone homogène IC  |  | mosaïque d'habitats IC   |
|  | polygone homogène potentiellement IC (encore susceptible de restauration) |  | mosaïque d'habitats IC avec des habitats potentiellement IC (encore susceptible de restauration) |
|  | polygone homogène sans IC   |  | mosaïque d'habitats contenant de l'IC  |
|   |   |  | mosaïque d'habitats potentiellement IC (encore susceptible de restauration)                      |
|   |   |  | mosaïque d'habitats non IC   |

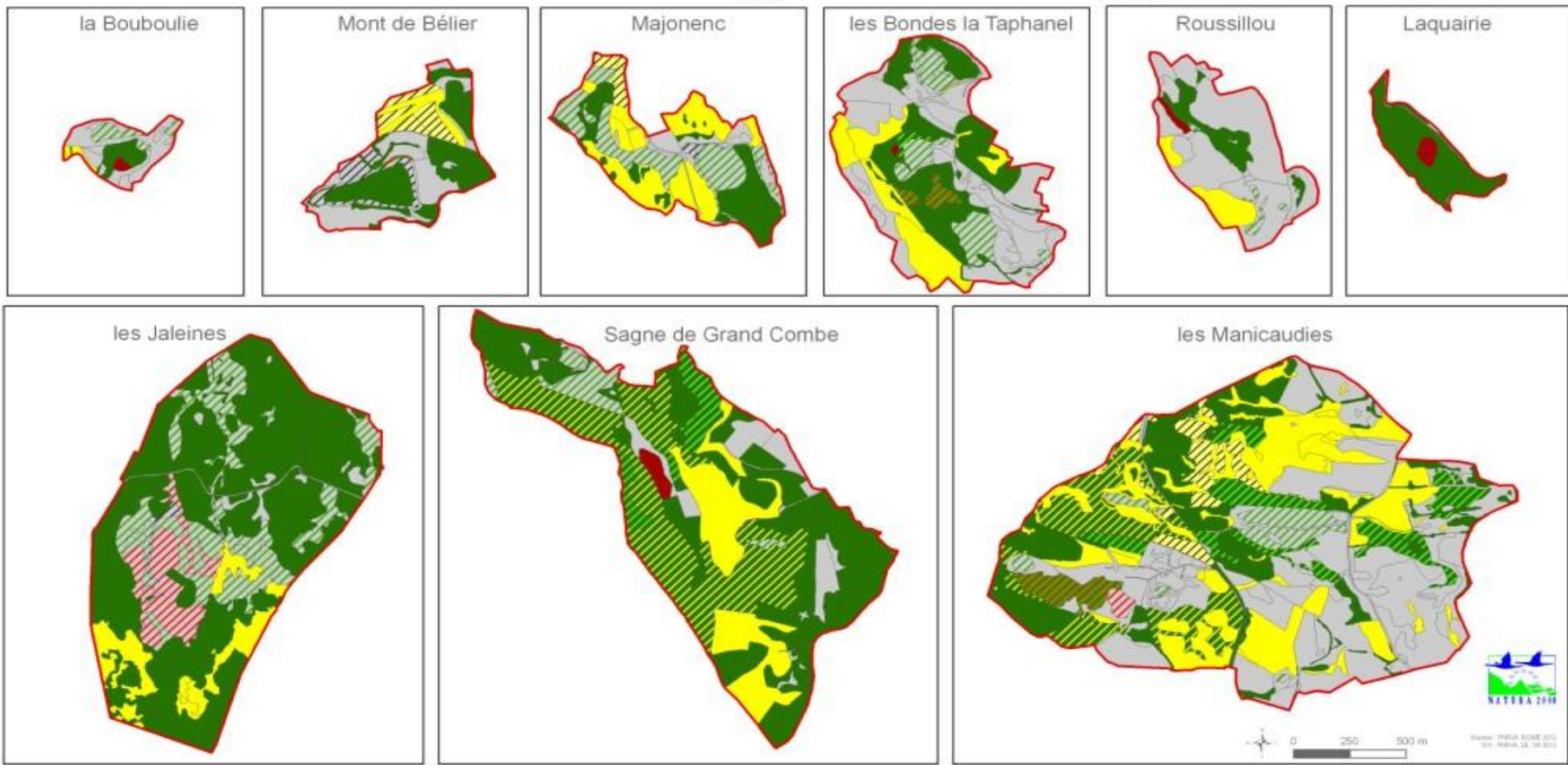


Illustration 14 : détail des habitats d'intérêt communautaire et habitats susceptibles de restauration sur le site

Habitats d'intérêt communautaires et prioritaires		Entités								
Code	Dénomination	Étang de Roussillou	La Bouboulie	Lac de Majonenc	Lac de Mont de Bélier	Laquairie	Les Bondes, Taphanel	Les Jaleines	Les Manicaudies	Sagnes de Grand Combe
3160	Lacs et mares dystrophes	X		X	X		X		X	X
6430-2	Mégaphorbiaies montagnardes			X					X	X
6410	Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes			X	X	X	X	X	X	X
7140	Tourbières de transition et tremblants	X					X		X	X
7150	Dépressions sur substrats tourbeux								X	
7110	Tourbières hautes actives *		X		X	X	X	X	X	X
7120	Tourbières hautes dégradées		X		X		X		X	X
91D1	Bois de bouleaux à sphaignes *	X				X				
4030-13	Landes acidiphiles montagnardes		X	X			X	X		X
6520-1	Prairies de fauche montagnardes				X	X	X			X
6230-4	Pelouses acidiclinales montagnardes							X	X	X
9120-4	Hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges		X		X		X	X	X	X
9130-12	Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée				X	X		X		
8150	Eboulis collinéen					X				
8110	Eboulis siliceux montagnards									X

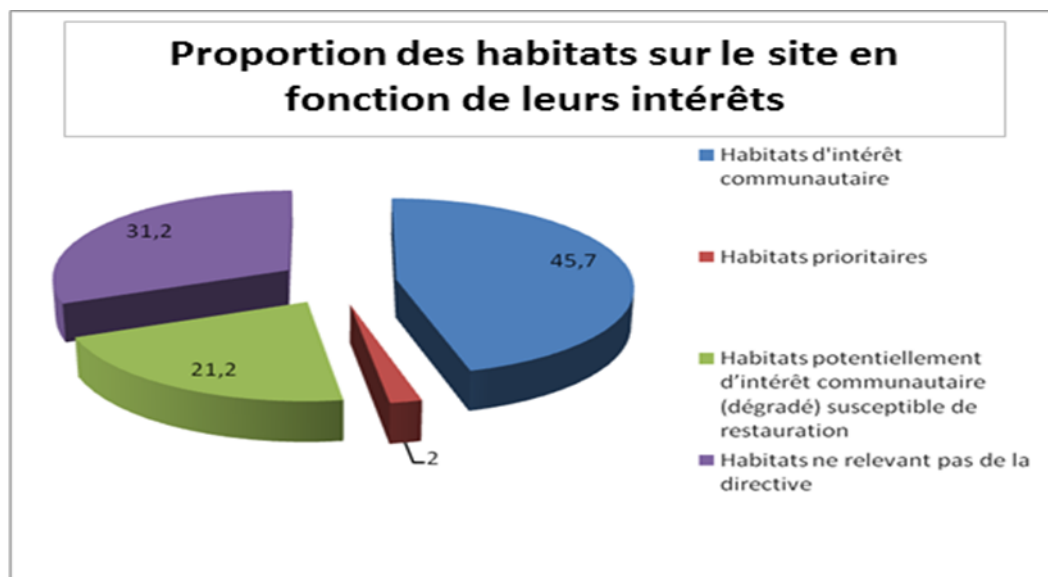
Tableau 11 : répartition des habitats naturels par entités

		Entités								
		Etang de Roussillou	La Bouboulie	Lac de Majonenc	Lac de Mont de Bélier	Laquairie	Les Bondes, Taphanel	Les Jaleines	Les Manicaudies	Sagne de Grand Combe
habitats non d'intérêt communautaire	Surface sur l'entité (ha)	32,70	7,90	27,70	21,30	0,40	38,40	23,40	97,30	14,40
	% de la surface de l'entité	84,50	72,48	61,69	58,04	2,92	48,73	15,19	39,68	9,82
	% de ce type d'habitat à l'échelle du site Natura 2000	12,41	3,00	10,51	8,08	0,15	14,57	8,88	36,93	5,46
habitats non d'intérêt communautaire mais susceptibles de restauration	Surface sur l'entité (ha)	4,20	0,50	15,40	4,50	0,00	13,20	9,20	76,60	39,30
	% de la surface de l'entité	10,85	4,59	34,30	12,26	0,00	16,75	5,97	31,24	26,79
	% de ce type d'habitat à l'échelle du site Natura 2000	2,58	0,31	9,45	2,76	0,00	8,10	5,65	47,02	24,13
habitats d'intérêt communautaire	Surface sur l'entité (ha)	5,40	2,50	17,20	15,30	12,30	26,40	115,20	67,30	90,20
	% de la surface de l'entité	13,95	22,94	38,31	41,69	89,78	33,50	74,81	27,45	61,49
	% de ce type d'habitat à l'échelle du site Natura 2000	1,53	0,71	4,89	4,35	3,50	7,50	32,75	19,13	25,64
habitats d'intérêt prioritaire	Surface sur l'entité (ha)	0,60	0,40	0,00	0,10	0,90	0,90	6,10	4,00	2,70
	% de la surface de l'entité	1,55	3,67	0,00	0,27	6,57	1,14	3,96	1,63	1,84
	% de ce type d'habitat à l'échelle du site Natura 2000	3,82	2,55	0,00	0,64	5,73	5,73	38,85	25,48	17,20

Tableau 12 : détail des habitats naturels par entité

## SYNTHESE

Sur le site, **15 habitats d'intérêt communautaire** sont recensés. Ce sont les habitats de tourbières qui semblent les plus patrimoniaux, notamment de part la présence d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire : la végétation des tourbières hautes actives et bois de bouleaux à sphaignes, mais c'est bien l'ensemble des habitats des bassins versants qu'il est important de considérer. Les milieux humides adjacents (mégaphorbiaies, prés humides) et les pelouses, prairies, forêts et landes constituant le bassin versant (et donc influençant les zones humides) peuvent également constituer des habitats d'intérêt communautaire. C'est donc une gestion globale et cohérente qu'il convient de mettre en œuvre sur le site, les activités s'exerçant sur le bassin versant influençant l'évolution des zones humides et leur état de conservation.



*Illustration 15 : récapitulatif des intérêts des habitats sur le site*

L'habitat d'intérêt communautaire couvrant la plus grande surface correspond aux pelouses acidoclines montagnardes du Massif Central, avec une superficie d'environ 150 ha. Près des 2/3 des surfaces d'habitats d'intérêts correspondent à des milieux agro-pastoraux et environ 20 % pour les milieux humides, aquatiques et tourbeux. 60 % de ces derniers sont d'intérêt communautaire (dont 13 % prioritaire). Les milieux agropastoraux et forestiers ont environ 50 % de leurs surfaces respectives considérées comme d'intérêt communautaire. Ce pourcentage s'élève à 90 % pour les milieux rocheux.



## Répartition des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieu

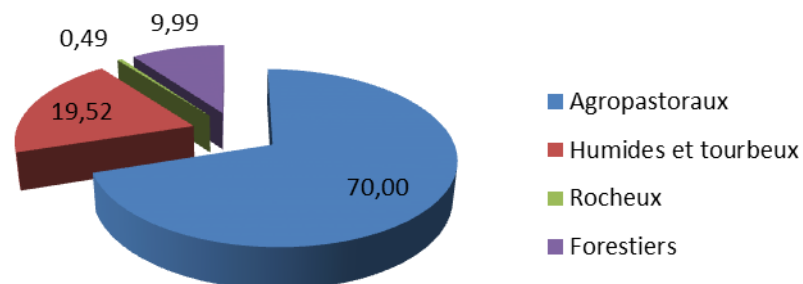


Illustration 16 : répartition des surfaces d'habitats d'intérêt par type de milieu

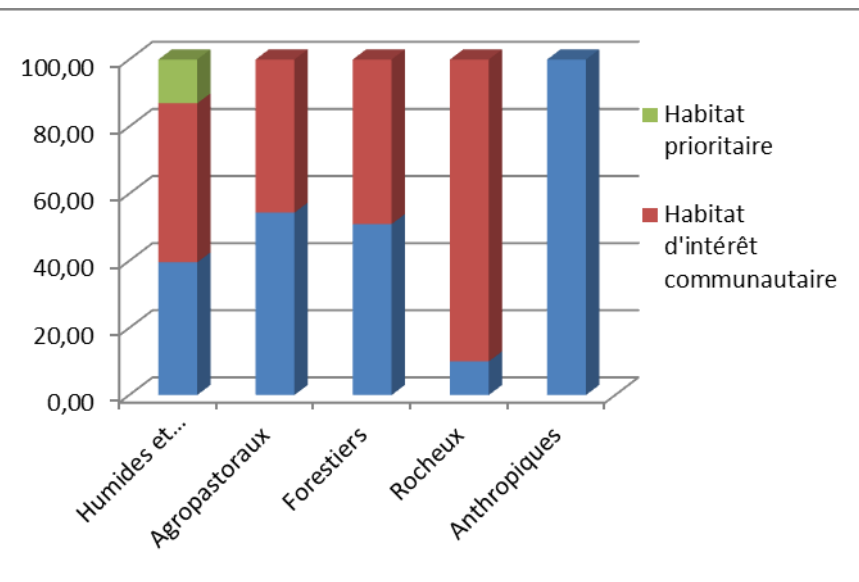


Illustration 17 : répartition en % de surface du statut des habitats par type de milieu

C'est l'entité des Sagnes de Grand-Combe qui compte le plus grand nombre d'habitat d'intérêt communautaire, suivi des Manicaudies et des Bondes et Taphanel.

L'habitat prioritaire « tourbière haute active » est présent sur 7 des entités, tout comme l'habitat « prairies hygrophiles ». Par contre, 3 habitats d'intérêt communautaire ne sont présents que sur une entité « dépressions sur substrats tourbeux », « Eboulis siliceux montagnards » et « Eboulis collinéens ».

D'un point de vue surfacique, par entité, on peut retenir que :

- les entités de Manicaudies, Roussilhou, la Bouboulie, et dans une moindre mesure les Bondes et Taphanel, si elles ont un intérêt de part la présence d'habitat d'intérêt communautaire, voire prioritaire (et également présence d'espèce d'intérêt communautaire), présentent des surfaces d'habitats non d'intérêt relativement élevée en rapport à leurs surfaces respectives ;

- les tourbières des Manicaudies, des Sagnes de Grand-Combe, et dans une moindre mesure les Jaleines et Majonenc offrent des surfaces importantes en terme d'habitats potentiellement d'intérêt mais dégradé en 2012, susceptibles de restauration. D'un point de vue de la surface de chaque entité, c'est le lac de Majonenc, suivi des Manicaudies et des Sagnes de Grand-Combe, qui présente les plus forts pourcentages d'habitat susceptible de restauration ;

- les tourbières des Sagnes de Grand-Combe, Jaleines et dans une moindre mesure les Manicaudies présentent les surfaces les plus importantes en habitats d'intérêt communautaire. L'entité de Laquairie présente près de 90 % de sa surface en habitat d'intérêt communautaire, et près des 2/3 pour les Jaleines et Sagnes de Grand-Combe ;

- trois entités sont particulièrement intéressantes à l'échelle du site pour les surfaces d'habitats d'intérêt prioritaire. En effet, les Jaleines, les Manicaudies et les Sagnes de Grand-Combe rassemblent plus de 80 % des surfaces d'habitats d'intérêt prioritaire du site. D'un point de vue du pourcentage que représentent les habitats prioritaires pour chaque entité, c'est Laquairie qui arrive en tête avec près de 7 % de sa surface en habitat prioritaire.

Notons que sur les 367.3 ha d'habitat d'intérêt communautaire, 103.2 ha sont présents en mosaïque et 264.1 ha en habitats homogènes.  
Sur les 15.5 ha d'habitats d'intérêt communautaire prioritaire, 3.6 ha sont présents sous forme homogène et le reste (11.9 ha) sous forme de mosaïques.

163 ha sont considérés en 2012 comme potentiellement d'intérêt communautaire. Ils se rapportent phytosociologiquement à des alliances répertoriées comme d'intérêt communautaire voire prioritaire habituellement, mais ont été classés « non d'intérêt communautaire » car représentant des faciès pauvres, trop dégradés... pour justifier un classement d'intérêt communautaire. On notera que sur ces 163 ha on retrouve les habitats suivants et les surfaces respectives :

- prairies de fauche montagnardes : 53.7 ha
- prairies hygrophiles oligo-mésotrophes : 30.3 ha
- Pelouses acidiclinales montagnardes : 69.8 ha
- Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée : 9.2 ha

Ce constat renforce la nécessité d'agir sur ces secteurs sur les éléments de gestion que sont les pratiques agro-pastorales et sylvicoles.



*Illustration 18 : quelques paysages du site*

### Quelques éléments généraux de gestion des habitats :

**Lacs et mares dystrophes 3160** : la gestion doit être envisagée à l'échelle de la zone humide au sein de laquelle se développent ces mares dystrophes. Il conviendra de garantir le maintien du niveau d'eau et de ses faibles fluctuations saisonnières, assurant une lame d'eau de faible épaisseur, pouvant s'assécher momentanément en période estivale ; de veiller au maintien d'un niveau trophique bas, en évitant tout apport d'éléments susceptibles d'enrichir le milieu. Au niveau des tourbières, le creusement de petites mares, de gouilles, peut s'avérer favorable au développement de l'habitat.

**Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes 6410** : la gestion d'une Moliniaie passe dans un premier temps par la gestion de la nappe et d'un contrôle régulier de son niveau. Celle-ci doit être raisonnée au niveau local en fonction de la topographie du milieu. De manière générale, on ne drainera pas la zone occupée par la prairie à Molinie et on évitera toute autre intervention pouvant entraîner une variation horizontale ou verticale du niveau de la nappe phréatique (comblement possible des drains existants) et les écobuages.

Pâturage estival extensif bovin avec une pression limitée et variable selon la composition de la Moliniaie ; on prendra garde à un pâturage trop précoce, celui-ci ne devant se faire que lorsque le sol est portant pour éviter une destruction du sol. Fauche régulière tardive avec exportation des produits, intéressante pour le maintien de la diversité floristique. Le fauchage diminue l'effet destructeur de la litière hivernale formée et permet le maintien d'une flore variée. Elle est donc intéressante pour la réhabilitation de la Moliniaie et le maintien de celle-ci sous forme de prairie. On préconise de retarder la fauche pour deux raisons principales : la nidification de certains oiseaux et la lenteur de pousse des espèces qui composent la Moliniaie, retardant fortement l'intérêt pastoral déjà faible de la formation.

**Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central 4030-13** : fortement dépendant de la pression de pâturage. Une exploitation pastorale trop poussée peut faire évoluer cette lande vers des pelouses, prairies ou landes ouvertes. Nécessité de maintenir une pression suffisante, via pâturage, gyrobroyage afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux. Maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés. Un équilibre doit être maintenu entre les zones de landes, les zones herbacées et les zones de transition. Le rajeunissement permanent de la lande passe par une exploitation régulière par le pâturage (si la strate herbacée est suffisamment accessible et développée) et la fauche. Éviter tout apport de fertilisant (et chaulage) ou toute intervention sur le sol.

**Végétation des tourbières hautes actives\* 7110** : proscrire toute atteinte portée à l'écosystème : drainage, boisement, mise en culture, exploitation industrielle de tourbe, apport d'intrant et modification artificielle du régime hydrique. Garantir la qualité physicochimique des eaux d'alimentation. La grande sensibilité des buttes de Sphaignes au piétinement devra conduire à adopter un mode de gestion très extensif. Sur les secteurs caractérisés par l'importance du complexe buttes/gouilles la non intervention est à conseiller. Sur les sites sénescents, envahis par les ligneux ou en passe de l'être, des travaux de restauration pourront être envisagés avec précaution pour diversifier les communautés végétales voire régénérer, les processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe.

**Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration 7120** : très dépendant de son alimentation hydrique. Même si son développement résulte le plus souvent d'une perturbation de cette alimentation, se traduisant généralement par un assèchement du milieu, il reste sensible à toute modification du régime hydrique pouvant se traduire par une accentuation de l'assèchement. Par ailleurs, dans ses formes les moins dégradées, il conserve une strate muscinale constituée d'un tapis bryophytique à base de sphaignes, fragile et sensible à un piétinement excessif ou l'utilisation d'engins mécaniques peu adaptés.

La restauration des tourbières hautes dégradées doit s'envisager selon une triple approche à la fois hydrique, pédologique et végétale. Chacun de ces compartiments peut se voir perturbé à des degrés divers par l'assèchement : la nappe qui connaît un rabattement et/ou des fluctuations importantes, le sol qui, en s'asséchant, s'oxyde, se minéralise, perd sa capacité de rétention de l'eau et se tasse, la végétation dont les espèces les plus hygrophiles et turfigènes régressent ou disparaissent au profit d'espèces mieux adaptées à l'assèchement et à l'enrichissement trophique du sol. L'hydrologie du site devra être restaurée pour réhumidifier la tourbière en bloquant les fossés de drainage, en retalutant en pente douce les fronts de taille, en abattant les ligneux pour limiter leurs prélèvements hydriques. ; le sol de la tourbière devra parfois être décapé, car devenu impropre à supporter une végétation turfigène de tourbière haute active à la suite de son assèchement et de sa minéralisation ; la végétation, enfin, qui aura évolué vers les stades terminaux de la dynamique d'évolution naturelle des tourbières, nécessitera alors des interventions le plus souvent mécaniques (fauche, broyage), parfois par le pâturage, pour restaurer des communautés hygrophiles et pionnières, typiques des tourbières hautes actives, productrices de tourbe.

**Tourbières de transition et tremblants 7140-1** : sensible au piétinement et à la nature des eaux d'alimentation, en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs. La gestion consistera dans la plupart des cas à appliquer une gestion passive. S'assurer de l'absence d'atteinte à l'écosystème tourbeux, notamment du point de vue de son alimentation hydrique : drainage, boisement, mise en culture, exploitation industrielle de tourbe, apport d'intrant et modification artificielle du régime hydrique. Le piétinement constitue pour certaines formes de l'habitat (radeaux flottants lacustres) une menace et un facteur de dégradation de l'habitat. Des ligneux peuvent se développer au sein de ces formations, et peuvent parfois nécessiter des interventions visant à en limiter l'extension spatiale, si celle-ci menace la pérennité des groupements.

**Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 7150** : proscrire toute atteinte portée à l'écosystème supportant cet habitat: proscrire tout boisement ou toute mise en culture, tout apport d'intrant (pesticides, amendements chimiques ou organiques) et toute modification artificielle du régime hydrique. Proscrire notamment tout drainage et garantir la qualité physico-chimique des eaux d'alimentation. Favoriser ces groupements pionniers en bloquant la dynamique d'évolution progressive de la végétation pour éviter la fermeture du milieu. Pour ce faire, mettre en oeuvre une gestion conservatoire adaptée (fauche, pâturage extensif) et créer, ponctuellement, des microhabitats favorables par le biais de décapages. La gestion de cet habitat consiste à créer des conditions favorables à son établissement, en réalisant de petits décapages ou des étrépages ponctuels au sein de la végétation. Ces décapages consistent à enlever la végétation aérienne, les débris racinaires et la litière, puis à décaper le sol plus ou moins profondément pour créer des surfaces de sol dénudé où pourront s'établir les espèces pionnières. Ces décapages ne doivent être réalisés que sur de petites superficies (10 à 100 m<sup>2</sup>), dans le but unique de diversifier les microhabitats de manière ponctuelle. Décaper à une profondeur permettant d'obtenir une humidité Ne pas abandonner sur place les produits issus du décapage.

Réaliser les travaux de décapage avant le printemps pour respecter le cycle phénologique des végétaux et préserver la microfaune du sol.

Localiser les placettes à décaper de préférence sur des secteurs « faciles » (absence de souches, de racines), accessibles et éloignés d'espèces végétales indésirables à fort pouvoir de Colonisation (Molinie par exemple). Faucher la végétation et ses pourtours pour éliminer les porte-graines d'espèces envahissantes.

**Eboulis siliceux montagnards 8110** : les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont des aménagements qui peuvent le détruire directement ou en perturber la dynamique en empêchant l'apport de matériaux nouveaux. Du fait des fortes contraintes s'exerçant sur cet habitat et rendant très lente (voire nulle) la dynamique de la végétation et des faibles relations qui lient les activités humaines à cet habitat, la gestion consiste dans la majorité des cas en une non-intervention.

**Eboulis collinéens 8150** : aucune intervention en général. Éviter le passage de pistes, de sentiers à travers un éboulis. Éviter l'ouverture de carrières sur un site à éboulis naturel.

**Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central 6230 - 4** : une forte augmentation du pâturage ou l'apport de fertilisants peut provoquer l'évolution de cette pelouse mésophile oligotrophe vers une prairie plus eutrophe. Au contraire, l'abandon de la pâture entraînerait une évolution vers des landes montagnardes, puis vers la forêt. Nécessiter de lutter contre l'embroussaillent et le boisement naturels. Le Nard raide est refusé par toutes les espèces à l'exception des équins. Un pâturage trop intensif par les ruminants favorise le surpâturage des espèces compagnes du Nard raide et risque de les affaiblir. Dans les variantes les plus hygrophiles de l'habitat, il est important de conduire une gestion particulière de la Nardaie afin d'éviter son développement, difficile à enrayer.

**Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes 6430-2** : existence et réapparition d'année en année de cet habitat sont corrélées avec le maintien des fluctuations du niveau d'eau. On veillera donc à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique et de son environnement.

Sinon, aucune intervention n'est à envisager compte tenu du caractère naturel de la végétation, hormis la lutte générale contre d'éventuelles espèces exotiques envahissantes), ces espèces pouvant se substituer pratiquement totalement aux espèces autochtones.

**Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central 6520.1** : maintenir les formes d'exploitation traditionnelles. Réaliser une fauche relativement tardive afin de maintenir une diversité floristique maximale ; d'un point de vue pastoral, le développement trop important de la Renouée bistorte après 4 à 5 ans d'exploitation par la fauche affecte la productivité de la prairie ; la technique du déprimage animal (ou mécanique) semble être une technique adaptée pour limiter son extension et favoriser la richesse de la composition du tapis herbacé. Minimiser les fertilisations.

**Hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges 9120-4** : la transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat est vivement déconseillée. Maintenir et favoriser le mélange des essences et le sous-bois caractéristique à houx. Régénération naturelle à privilégier. Maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissants.

**Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée 9130-12** : il est recommandé de conserver le mélange Sapin-Hêtre sans passer aux plantations d'Épicéa. Un risque de détérioration est à prendre en compte : le tassement des sols lors de l'exploitation.

**Bois de bouleaux à sphaignes \* 91D1** : déboisements, boisements et drainages incompatible avec le maintien de l'habitat.

Le sol est sensible aux perturbations (piétinement, passage d'engins...). Toute modification du régime hydrologique et de la qualité des eaux contribue à la raréfaction des boulaies à Sphaignes. Toute coupe à blanc sur les peuplements forestiers voisins devrait être évitée afin de limiter un ruissellement riche en éléments néfastes aux boulaies à sphaignes. Les intrants devront être limités comme l'emploi d'amendements calcaires ou magnésiens à proximité des boulaies à sphaignes. Ne pas creuser de mares ou étangs à proximité. L'élimination des semis naturels d'Épicéa provenant des peuplements voisins limitera leur extension.

*Tableau 13 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire*

	Habitat d'intérêt communautaire	Végétation des tourbières hautes actives	Bois de bouleaux à sphaignes	Lacs et mares dystrophes	Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes	Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	Végétation dégradée des tourbières hautes actives	Tourbières de transition et tremblants	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
	Code Natura 2000	7110	91D1	3160	6410	4030-13	7120	7140-1	7150
<b>Situation nationale - Source : MNHN Domaine continental (2013)</b>	Etat de conservation	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Défavorable - mauvais
	Aire de répartition	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inconnu	Favorable	Inadéquat
	Surface	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat	Inadéquat
	Structure et fonctionnalité	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Favorable
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Défavorable - mauvais
<b>Etat initial DOCOB 2003</b>	Etat de conservation estimé	Défavorable	Inconnu	Inconnu	Bon à altéré	Bon	Défavorable	Bon à défavorable	Défavorable
	Superficie couverte	2,39	0,73	23,85	3,9	10,26	24,27	4,95	0,2
<b>Etat des lieux 2012 - Source : BIOME, PNR VA</b>	Etat de conservation estimé	Bon	Bon	Bon	Bon à altéré	Bon à altéré	Bon	Bon	Bon
	Etat des connaissances estimé	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen
	Superficie couverte (ha)	14,4	1,1	20,6	47,5	10,7	16,5	12,5	0,8
	Structure et fonctionnalité	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 90 % Moyen : 10 %	Bon : 74 % Moyen : 26 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %
	Perspectives futures	Stable	Stable	Inconnu	Inconnu	Stable	Stable	Stable	Inconnu
<b>Responsabilité estimée du site</b>	<b>FORTE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FORTE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FORTE</b>	<b>MOYENNE</b>	



	Habitat d'intérêt communautaire	Eboulis siliceux montagnards	Eboulis collinéens	Pelouses acidoclines montagnardes du Massif Central	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central	Hêtraies sapinières acidiphiles de l'étage montagnard moyen	Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée
	Code Natura 2000	8110	8150	6230 - 4	6430-2	6520.1	9120-4	9130-12
<b>Situation nationale - Source : MNHN Domaine continental (2013)</b>	Etat de conservation	Favorable	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat
	Aire de répartition	Favorable	Inconnu	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Surface	Favorable	Inconnu	Inadéquat	Favorable	Défavorable - mauvais	Favorable	Favorable
	Structure et fonctionnalité	Favorable	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat
	Perspectives futures	Favorable	Favorable	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat
<b>Etat initial DOCOB 2003</b>	Etat de conservation estimé			Inconnu		Défavorable		Inconnu
	Superficie couverte			9,2		15,15		33,1
<b>Etat des lieux 2012 - Source : BIOME, PNR VA</b>	Etat de conservation estimé	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon
	Etat des connaissances estimé	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Moyen
	Superficie couverte (ha)	1,6	0,2	148,9	5,8	50	10	26,7
	Structure et fonctionnalité	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 37 % Moyen : 63 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %
	Perspectives futures	Situation stable	Situation stable	Inconnu	Stable	Risque d'intensification	Inconnu	Inconnu
<b>Responsabilité estimée du site</b>		<b>FAIBLE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>FORTE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>MOYENNE</b>

Tableau 14 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire par entité

Habitat	Code Natura 2000	Entités								
		Etang de Roussillou	La Bouboulie	Lac de Majonenc	Lac de Mont de Bélier	Laquairie	Les Bondes, Taphanel	Les Jaleines	Les Manicaudies	Sagnes de Grand Combe
Végétation des tourbières hautes actives	7110		Bon : 100 %		Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %
Bois de bouleaux à sphaignes	91D1	Bon : 100 %				Bon : 100 %				
Lacs et mares dystrophes	3160	Bon : 100 %		Bon : 100 %	Bon : 100 %		Bon : 100 %		Bon : 100 %	Bon : 100 %
Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes	6410			Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 55 % Moyen : 45 %	Bon : 98 % Moyen : 2 %	Bon : 100 %
Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	4030-13	Bon : 100 %	Moyen : 100 %	Moyen : 100 %			Bon : 100 %	Bon : 100 %		Bon : 100 %
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	7120		Bon : 100 %		Bon : 100 %		Bon : 100 %		Bon : 100 %	Bon : 100 %
Tourbières de transition et tremblants	7140-1	Bon : 100 %					Bon : 100 %		Bon : 100 %	Bon : 100 %
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150								Bon : 100 %	

Habitat	Code Natura 2000	Entités								
		Etang de Roussillou	La Bouboulie	Lac de Majonenc	Lac de Mont de Bélier	Laquairie	Les Bondes, Taphanel	Les Jaleines	Les Manicaudies	Sagnes de Grand Combe
Eboulis siliceux montagnards	8110									Bon : 100 %
Eboulis collinéens	8150					Bon : 100 %				
Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central	6230 - 4							Bon : 28 % Moyen : 72 %	Moyen : 100 %	Bon : 100 %
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2			Bon : 100 %					Bon : 100 %	Bon : 100 %
Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central	6520.1				Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %			Bon : 100 %
Hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzules des neiges	9120-4		Bon : 100 %		Bon : 100 %		Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %	Bon : 100 %
Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée	9130-12				Bon : 100 %	Bon : 100 %		Bon : 100 %		

## 2- Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Tableau 15 : espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 (sources : BIOME, PNR VA 2012)

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population.
			Habitat de l'espèce
<i>Euphydryas aurinia</i> Rottemburg, 1775	<i>Damier de la Succise</i>	1065	<i>La présence du Damier de la succise a été confirmée pour l'Etang des Bondes et la tourbière de Taphanel. 3 nouvelles entités accueillant des individus d'Euphydryas aurinia ont pu être mises en évidence : Laquairie, les Jaleines et les Sagnes de Grand-Combe en 2012. La mention de 2002 signalé dans le cadre des inventaires ZNIEFF sur l'Etang de Roussilhou n'a pas été confirmée en 2012.</i>
<i>Luronium natans</i>	<i>Fluteau nageant</i>	1831	<i>Le Fluteau nageant a été historiquement rencontré sur les bordures des lacs de Majonenc, des Bondes et de Roussilhou, dans la zone de battement des eaux, lors des investigations liées à l'identification et l'inventaire des ZNIEFF. Les relevés de terrain effectués en 2001 n'ont pas permis d'identifier cette espèce sur le site. En 2012, sa présence est attestée sur le lac de Majonenc.</i>
<i>Lutra lutra</i>	<i>Loutre</i>	1355	<i>Aucune recherche spécifique n'a été entreprise sur le site. Pour autant, la présence de la loutre est attestée (des épreintes ont été relevées sur les Manicaudies). Sa présence est potentielle sur les entités du site.</i>

### SYNTHESE

Le fluteau nageant a été rencontré sur les bordures des lacs de Majonenc, des Bondes et de Roussilhou, dans la zone de battement des eaux, lors des investigations liées à l'identification et l'inventaire des ZNIEFF. Les relevés de terrain effectués en 2001 n'avaient pas permis d'identifier cette espèce sur le site. En 2012, il a été retrouvé sur le secteur du Lac de Majonenc.

Cette espèce peut craindre l'assèchement, le nettoyage des plans d'eau, les modifications apportées à la qualité du milieu dans lequel elle pousse.

Un inventaire exhaustif serait intéressant sur l'ensemble des entités (voire en périphérie du site) lors d'une année afin d'obtenir des données solides sur la présence de l'espèce.

La prise en compte à la fois les entités du site Natura 2000 actuel, mais également les autres secteurs d'habitats favorables localisés dans la zone est nécessaire, afin d'avoir une meilleure compréhension de la répartition locale de l'espèce.

**Le Damier de la Succise.** Ce papillon dont la chenille se développe sur la Succise des Prés, plante des prairies et milieux humides, a besoin de conditions particulières :

- sites de fond de vallon relativement protégés du vent,
- prairies humides riches en Succise (*Succisa pratensis*) dont la chenille se nourrit exclusivement,
- lisières boisées qui sont des zones de repos et de reproduction.

Concernant cette espèce, il conviendra de mettre en place une veille spécifique sur les entités qui l'accueillent.

Le suivi de cette espèce de papillon tous les 5 à 6 ans, préconisé par P. Bachelard (2004) afin de vérifier que les populations se maintiennent, est nécessaire. En cas d'opérations de gestion ou de modification particulière des sites, un suivi annuel pourrait être envisagé. Des transects pourront être utilisés pour standardiser les suivis.

Les préconisations de gestion suivantes devront être mises en œuvre :

- pas d'épandages ni fertilisation sur la zone tourbeuse et son bassin versant ou sur une zone tampon autour de la zone humide,
- pas d'amendements calcaires, d'intensification ou d'écobuage,
- pas de modification hydraulique sur la tourbière elle-même ou sur les ruisseaux l'alimentant,
- en cas de pâturage des stations : celui doit être extensif (0.3 à 0.4 UBG) et non ovin (pression importante sur *Succisa pratensis*),
- en cas de fauche des stations, mettre impérativement en place des zones en défens et faucher à des périodes moins sensibles (pas de fauche durant le développement larvaire),
- pas de boisement, dépôt de bois ou d'ouverture de piste sur les zones humides.

**La loutre d'Europe**, si elle semble dans un état de conservation plutôt favorable (recolonisation en cours du massif central) est une espèce emblématique des cours d'eau et zones humides.

La préservation des zones humides et tourbières est nécessaire à l'espèce. Une veille sur les projets pouvant impacter l'espèce, notamment sur les secteurs où sont présents des plans d'eau, devra être réalisée.

Espèces d'intérêt communautaire		Entités								
Code	Dénomination	Etang de Roussillou	La Bouboulie	Lac de Majonenc	Lac de Mont de Bélier	Laquairie	Les Bondes, Taphanel	Les Jaleines	Les Manicaudies	Sagnes de Grand Combe
1065	Damier de la Succise					X	X	X		X
1831	Fluteau nageant	?		X			?			
1355	Loutre d'Europe	X		?	?		?		X	

Tableau 16 : localisation des espèces d'intérêt communautaire par entité

Tableau 17 : récapitulatif de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43

	Espèce d'intérêt communautaire	Fluteau nageant	Damier de la succise	Loutre d'Europe
	<b>Code Natura 2000</b>	<b>1831</b>	<b>1065</b>	<b>1355</b>
<b>Situation nationale - Source : synthèse MNHN (2013)</b>	Etat de conservation	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat
	Aire de répartition	Inadéquat	Favorable	Inadéquat
	Population	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat
	Habitat d'espèce	Inadéquat	Inadéquat	Favorable
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Favorable
<b>Etat initial DOCOB 2003</b>	Etat de conservation estimé	Inconnu	Inconnu	
	Population	Présent sur 3 entités	Présent sur 2 entités	
<b>Etat des lieux 2012 - Source : BIOME, PNR VA</b>	Etat de conservation estimé	Inconnu	Favorable ?	Favorable ?
	Etat des connaissances	Faible	Moyenne	Faible
	Population	Présence attestée sur 1 entité - Inconnu	Présent sur 4 entités, à rechercher sur d'autres	Inconnu
			Effectif inconnu	
	Habitat d'espèce	Inconnu	Présence de milieux favorables	Inconnu
			Répartition inconnue des plantes hôtes	
Perspectives futures	Inconnu	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	
<b>Responsabilité estimée du site</b>		<b>FORTE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FAIBLE</b>



### 3- Autres habitats et espèces

Tableau 18 : habitats et espèces patrimoniaux sur le site (source : PNR VA, BIOME 2012, CPIE 15, Luc Belenguier 2012)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	<i>Au moins 4 sp. Non exhaustif</i>	Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir, Balbuzard pêcheur,
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	<i>Au moins 2 espèces Non exhaustif</i>	Alyte accoucheur, crapaud commun
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	<i>Au moins 1 sp. animales et plusieurs végétales</i>	Grenouille rousse. Sphaignes sp. Arnica des montagnes et Gentiane jaune poussent dans les pelouses et landes
Les autres habitats naturels	33 habitats	<p><i>Lit des rivières et ruisseaux 24.11</i>  <i>Tapis de renouées 22.4315</i>  <i>Communautés flottantes des eaux peu profondes à Ranunculus aquatilis gr. 22.432</i>  <i>Herbiers à Potamots des eaux de bonne qualité 22.433</i>  <i>Typhaies 53.13</i>  <i>Phragmitaies 53.11</i>  <i>Cariçaises à Carex riparia 53.213</i>  <i>Cariçaises à Carex rostrata et à Carex vesicaria 53.214</i>  <i>Communautés à glycéries des fossés et rigoles 53.4</i>  <i>Cariçaises - habitat générique 53.2</i>  <i>Prairies humides atlantiques et subatlantiques 37.21</i>  <i>Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes 37.312</i>  <i>Nardaies hygroclines 37.32</i>  <i>Lande à Genêt à balais 31.841</i>  <i>Lande à Fougère aigle 31.86</i>  <i>Manteaux arbustifs et fructicées 31.8</i>  <i>Voiles à Epilobium angustifolium sur tourbe après exploitation 31.87 ?</i>  <i>Prairies de fauche montagnarde 38.3</i>  <i>Pâturage mésophile 38.1</i>  <i>Prairies améliorées 81</i>  <i>Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée 41.13</i>  <i>Hêtraies atlantiques à Scille lis jacinthe 41.144</i>  <i>Chênaie acidiphile atlantique à hêtres 41.52</i>  <i>Sausaies marécageuses 44.92</i>  <i>Aulnaies saussaies sur molinie 44.92</i>  <i>Sausaies à sphaignes 44.92</i>  <i>Reboisements de pins sylvestres 42.5E</i>  <i>Plantations de conifères 83.31</i>  <i>Plantations de feuillus 83.32</i>  <i>Linéaires d'arbres &amp; haies &amp; bosquets 84.1</i>  <i>Linéaires de résineux 84.1</i>  <i>Pelouses pionnières vivaces des dalles rocheuses 34.11</i></p>

		Lieux artificialisés 8, 86, 22.1
Les autres espèces végétales	Non exhaustif Données provenant du premier DCOB A actualiser	<p><u>Espèces bénéficiant d'une protection nationale :</u>  <i>Andromeda polifolia</i> : elle est bien présente à la Tourbière de La Taphanel, dans les Sagnes de Grand Combe, aux Manicaudies et à Laquairie, absente ailleurs.  <i>Drosera rotundifolia</i> : elle est présente dans tous les secteurs sauf à Majonenc.  <i>Drosera intermedia</i> : elle souligne la tendance atlantique de la végétation et est présente à Mont de Bélier et Laquairie.  <i>Carex limosa</i> : est signalée à Grand Combe et à Roussilhou et a été identifiée aux Manicaudies.  <i>Scheuchzeria palustris</i> : abondante sur les radeaux flottants de Roussilhou.  <i>Littorella uniflora</i> : plante des rives des étangs, est signalée à Roussilhou et à Majonenc.</p> <p><u>Espèces végétales bénéficiant d'une protection régionale :</u>  <i>Vaccinium oxycoccos</i> : la Canneberge est commune à La Bouboulie, à Laquairie.  <i>Rhynchospora fusca</i> : présente à Mont de Bélier.  <i>Litium Martago</i> : le Lys Martagon est présent dans les hêtraies des Jaleines.  <i>Cicuta virosa</i> : présente au Lac de Roussilhou.</p> <p><u>Espèces remarquables :</u>  <i>Epipactis palustris</i> : orchidée présente aux Jaleines.  <i>Rhynchospora alba</i> : présente sur la Tourbe, vue aux Manicaudies et à La Bouboulie.  <i>Thysselinum palustre</i> sur les tremblants de l'étang des Bondes  <i>Utricularia vulgaris gr</i> : dans plusieurs lacs</p>
Les autres espèces animales	Non exhaustif A améliorer	<p><u>Oiseaux</u> : faucon crécerelle, buse variable, alouette lulu, bergeronnette grise, canard colvert, fauvette à tête noire, hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique,  De multiples autres espèces fréquentant le site.</p> <p><u>Amphibiens</u> : grenouille verte sp.</p> <p><u>Mammifères</u> : chevreuils, cerf,</p> <p><u>Lépidoptères</u> : <i>Lycaena hippothoe</i>, <i>Inachis io</i>, <i>Papilio machaon</i>, <i>Melanargia galathea</i></p> <p><u>Odonates</u> : <i>Libellula quadrimaculata</i>, <i>Libellula depressa</i></p> <p><u>Orthoptères</u> : <i>Chortippus montanus</i>, <i>Stetophyma grossum</i>, <i>Chortippus parrallelus</i>, <i>Oedipoda caerulea</i>, <i>Metrioptera roeselii</i>, <i>Chortippus brunneus</i>, <i>Euthystira brachyptera</i>, <i>Stenobothrus lineatus</i>, <i>Omocestus viridulus</i>, <i>Gryllus campestris</i>, <i>Conocephalus fuscus</i>, <i>Omocestus rufipes</i></p>

## PARTIE IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la Directive « Habitats, faune, flore » a pour objectif de « Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». La préservation des habitats et espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela, des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité (\*\*Priorité forte, \*Priorité moyenne, \*Priorité faible)

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés, présentés ci après dans un ordre d'importance décroissante :

- **Les zones humides et tourbières.** Elles constituent le cœur écologique du site en accueillant habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elles sont malgré tout, soumises aux pratiques qui s'exercent sur leur bassin versant. Les principes généraux de préservation et restauration de ces milieux sont : stopper l'érosion, maintenir ou favoriser la turfigénèse, neutraliser les ligneux dans certaines zones, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et maintenir ou restaurer la ressource en eau. La préservation de ces milieux intégrera également la préservation des espèces patrimoniales que l'on retrouve dans ces milieux.
- **L'agriculture :** première activité du territoire. Les pâtures et prairies couvrent la majorité du site Natura 2000 et constituent l'un de ses enjeux écologiques, mais aussi économiques et sociaux. Le maintien de l'agriculture (estive notamment) est donc indispensable au maintien de certains milieux naturels. Si les pratiques sont parfois extensives et concourent au maintien de ce patrimoine, on assiste cependant à une perte globale de la biodiversité qui doit interroger sur les changements récents de pratiques. Aussi, certaines pratiques, à certaines périodes, peuvent dégrader les milieux naturels très sensibles : piétinement des animaux trop nombreux sur certaines parcelles, parties de parcelles ou dans des zones trop fragiles, fertilisation importante, sur les prairies avec incidence sur la composition de la prairie elle-même mais aussi par lessivage sur les milieux en aval, drainages des tourbières par des creusements trop profonds des rases ou fossés, etc.
- **Les forêts :** les forêts constituent tout d'abord un enjeu en termes d'habitats d'intérêt communautaire et il existe également un enjeu de gestion vis à vis des milieux fragiles que ce sont les zones humides et tourbières.

L'enjeu « eau » n'est pas identifié en tant que tel car il est interdépendant avec tous les enjeux mis en avant ici. De la qualité et de la quantité d'eau dépendent la conservation de certains habitats et espèces.

Ces objectifs sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels, qui nécessitent la mise en œuvre de mesures précises visant à maintenir les activités présentes sur le site Natura 2000, dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

## A- Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Tableau 19 : objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours		
<b>A. Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides et espèces associées</b>	1. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des tourbières et leur état de conservation	Réalisation de diagnostic fonctionnel		Animation du site	7110 – tourbières hautes actives	1065 Euphydryas aurinia	Loi sur l'eau		
		Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux			7120 – tourbières hautes actives dégradées	1355 Lutra lutra	Plan départemental des zones humides		
	2. Maintenir la fonctionnalité et la qualité hydrologique des zones humides et gestion des plans d'eau	Garantir une eau d'alimentation des zones humides de bonne qualité physico-chimique et en quantité suffisante		Captage	MAEt	7140 – tourbières de transition et tremblants	1831 Lurionium natans	Gestion des plans d'eau par les gestionnaires	
				Agriculture	Animation du site	7150– dépressions sur substrat tourbeux			
				Sylviculture / propriétaire	Contrat Natura 2000	6410 - près humides			
		Suivis de la tourbière de Pierrefitte post exploitation		Exploitation de tourbe		Animation du site	6430 - mégaphorbiaies		
							3160 - lacs et mares dystrophes		
							91D1 - bois de bouleaux à sphaignes		
		Mise en œuvre de techniques alternatives aux assècs des plans d'eau		Pêche		Animation du site			
						Contrat Natura 2000			
						Charte Natura 2000			
		3. Préserver les zones les plus fragiles	Intégrer les tourbières à des démarches de protection/valorisation (RNR, ENS)		Toutes	Animation du site			ENS
								RNR	
	3. Préserver les zones les plus fragiles	Mise en défens de zones sensibles		Agriculture	MAEt			PAC	
Retard de fauche ou pâturage		Contrat Natura 2000					Agence de l'eau		

<b>A. Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides et espèces associées</b>		Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides	Sylviculture, propriétaires	Mesure 216 PDRH			Plan d'aménagements forestiers
		Maitrise foncière et d'usage des tourbières permettant une gestion adaptée.	Propriétaires				Cellule d'Assistance Technique Zones Humides
	4. Restaurer certains habitats	Réouverture / fauche / pâturage / décapage ou toutes autres opérations concourant à l'amélioration de l'état de conservation de l'habitat ou de son intérêt	Toutes	Contrat Natura 2000	Tous	Toutes	Plan départemental des zones humides
	5. Maintenir les stations de Luronium natans	Inventaire de l'ensemble des stations	Pêche	Animation du site		1831 Luronium natans	Plan d'action national pour Luronium natans
			Agriculture				
6. Maintenir les stations d'Euphydryas aurinia	Inventaire des stations des plantes hôtes	Agriculture Captage	Animation du site		1065 Euphydryas aurinia		
			MAEt				
	Mise en défens des stations		Contrat Natura 2000				

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours	
<b>B. Promouvoir une gestion des pelouses, prairies et landes conciliant intérêt économique et écologique et préservant les zones humides</b>	1. Maintenir l'activité pastorale extensive sur les estives (prairies d'altitude)	Plan de gestion pastorale	Agriculture	MAEt	6230 - Pelouses acidoclines montagnardes		PAC	
		Formation / sensibilisation des exploitants		Animation du site	4030 - Landes acidiphiles montagnardes			
	2. Favoriser une gestion extensive des prairies et pelouses (prairies de proximité)	Limiter la fertilisation et retarder les dates de fauche		MAEt	6520 - Prairies de fauche montagnardes	Toutes		
		Formation / sensibilisation des exploitants		Animation du site	6410 - Prairies hygrophiles oligo-mésotrophes			
	3. Concilier aménagements agricoles et préservation des espèces et habitats	Mise en place d'aménagements agricoles (abreuvoirs, bâtiments...) hors zones humides		MAEt	Tous les milieux humides et tourbeux			
				Mesure 216 PDRH				
				Contrat Natura 2000				
<b>C. Promouvoir une gestion adaptée des forêts</b>	1. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire forestiers	Formation / sensibilisation des exploitants et propriétaires forestiers	Sylviculture, propriétaires	Animation du site	9120 - Hêtraies sapinières acidiphiles		Plans de gestion des forêts publiques et privées	
		Maintenir et promouvoir le mélange d'essences et éviter l'enrésinement		Contrat Natura 2000				9130 - Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée
		Eviter le tassement des sols lors de l'exploitation						
		Créer des îlots non exploités						
	2. Limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers	Eviter tous passages dans les zones sensibles, notamment les zones humides		Contrat Natura 2000	Tous les milieux humides et tourbeux	Toutes	Plans de gestion des forêts publiques et privées	
		Favoriser une gestion forestière intégrant les enjeux écologiques						
		Mise en place d'une zone tampon autour des milieux sensibles, notamment les zones humides						
		Adapter les pratiques (débardage par câble, par cheval...)						Charte Natura 2000
		Limiter l'enrésinement des bassins versants						
	3 Limiter le développement d'espèce indésirable	Enlèvement des résineux présents dans les zones humides		Contrat Natura 2000				



## B- Objectifs et enjeux transversaux

Tableau 20 : objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées
<b>D. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces</b>	1. Contribuer à l'évaluation des incidences des projets sur les habitats et les espèces	Assister l'application du régime d'évaluation des incidences
<b>E. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</b>	1. Identifier et accompagner les acteurs locaux dans une gestion adaptée	Animer tous les outils existants (MAEt, Charte, Contrats...)
	2. Faire connaître les objectifs et les actions du DOCOB auprès des acteurs et des habitants locaux	Diffuser l'information aux acteurs et habitants
	3. Sensibiliser les acteurs et habitants	Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires, Organiser ou participer à des projets de valorisation du territoire,
	4. Organiser la gouvernance du site	Organisation COPIL, échanges avec les services de l'Etat, gestion administrative et financière et bilan annuel d'animation
<b>F. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces</b>	1. Assurer le suivi écologique du site	Améliorer les connaissances générales et assurer un suivi général de l'évolution du site, Mise en place d'indicateurs de suivi.
	2. Evaluer les mesures de gestion mises en œuvre	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'actualiser. Actualiser la cartographie CHANES.
	3. Compléter les inventaires naturalistes	Réaliser un inventaire des espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site (Bryophytes, plantes, coléoptères, amphibiens et chiroptères)

## C- Synthèse des objectifs de développement durable

Tableau 21 : récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Tourbières et zones humides	A Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides et espèces associées	***	X	X	X	X	X
Milieux agro-pastoraux	B Promouvoir une gestion des milieux agro-pastoraux conciliant intérêt économique et écologique (préservant les zones humides et les autres habitats et espèces patrimoniaux)	***	X	X	X	X	X
Forêts	C Promouvoir une gestion adaptée des forêts, préservant les habitats d'intérêt communautaire	*	X		X	X	X
Objectifs transversaux	D Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces	**	X			X	
	E Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB	*					X
	F Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces	**				X	X

(1) \*\*\*: niveau de priorité élevé, \*\*: niveau de priorité moyen, \*: niveau de priorité faible

## **PARTIE V – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION**

**L'objectif prioritaire est la préservation des milieux humides et tourbeux du site et des espèces associées.**

Un ensemble d'actions a été défini afin de répondre aux 7 objectifs généraux et transversaux précédemment cités. Afin de permettre une meilleure visualisation de ces dernières, des fiches récapitulatives ont été détaillées :

Dans l'optique de faciliter la lecture, diverses catégories ont été mises en place :

**G** : Gestion (restauration et entretien)

**S et E** : Suivis & études

**A** : Animation du document d'objectifs

**V** : Valorisation, Communication et Sensibilisation

Les mesures sont également priorisées, le nombre d'étoiles est proportionnel à la priorité de l'action. Voir le détail dans les fiches actions présentées en [annexe 1](#).

## A. Budget estimatif

Tableau 22: récapitulatif des mesures prévues (voir détail dans les fiches actions)

Objectif développement durable concerné et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier prévisionnel	Coût prévisionnel de la mesure
A. Préserver voire restaurer les tourbières et zones humides et espèces associées ***	E1 : Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2015-2017	14 000 €
	E2 : Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2017	5 800 €
	E3 : Inventaire de l'ensemble des stations du Fluteau nageant	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014	1 400 €
	E4 : Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2018	5 400 €
	G2 : Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Exploitant / propriétaires plans d'eau		A définir
	G3 : Mise en défens de zones sensibles	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Propriétaires / agriculteurs	2014 - à définir	A définir
	G5 : Enlèvement des résineux présents sur les zones humides	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2016	2 200 €
	G6 : Gérer les habitats tourbeux (si nécessaire)	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Prestataires		A définir
	S1 : Suivi de la tourbière de Pierrefite post exploitation	Crédits d'animation	Structure animatrice- services de l'Etat	Parc des Volcans - prestataires	2014 à 2018	9 000 €
	A2 : Maitrise foncière et d'usage des tourbières permettant une gestion adaptée	Crédits d'animation	Structure animatrice	Communes- CEN Auvergne	2014 à 2019	500 €
B. Promouvoir une gestion des pelouses, prairies et landes conciliant intérêt économique et écologique et préservant les zones humides***	G1 : Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales sur le site	MAE	Structure animatrice	Agriculteurs	2014-2015-2016	322 300 €
	V1 : Formation des exploitants agricoles	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2015-2016-2018	4 200 €
C. Promouvoir une gestion adaptée des forêts *	G4 : Adapter les pratiques sylvicoles et limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes - ONF-CRPF -	2014 - à définir	A définir
	G7 : Mise en place d'îlots de sénescence forestiers	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes - ONF-CRPF -		A définir
	V2 : Formation des acteurs forestiers	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2016-2017-2018	3 700 €

Objectif développement durable concerné et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier prévisionnel	Coût prévisionnel de la mesure
D. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces**	A1.3 : Veille écologique / Assister l'application du régime d'évaluation des incidences	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	3 600 €
E. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB*	V3 : Diffuser l'information aux acteurs et habitants	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2015-2017	3 400 €
	V4 : Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2016-2017	5 000 €
	A1.1 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - organisation de réunions	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	12 700 €
	A1.2 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - promotion des outils de contractualisation	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	8 800 €
F. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et espèces**	E5 : Actualiser la Cartographie des Habitats Naturels et Espèces	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2019	16 600 €
	E6 : Amélioration des connaissances sur les espèces potentiellement présentes	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2015-2016	11 000 €
	A1.4 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - gestion administrative et financière	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	13 200 €

Tableau 23 : synthèse du budget estimatif de la mise en œuvre du DOCOB

Code	Mesures	2014				2015				2016			
		Financements				Financements				Financements			
		Contrat	Etat	Collectivités	Total	Contrat	Etat	Collectivités	Total	Contrat	Etat	Collectivités	Total
<b>Gestion (restauration / entretien)</b>			2 900 €		2 900 €	196 000 €	3 000 €		199 000 €	122 000 €	2 200 €	0 €	124 200 €
G1	Mettre en place des MAE		1 300 €		1 300 €	196 000 €	3 000 €		199 000 €	120 000 €	2 000 €		122 000 €
G2	Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs	A préciser			0 €				0 €				0 €
G3	Mise en défens de zones sensibles		1 000 €		1 000 €	A préciser			0 €				0 €
G4	Adapter les pratiques sylvicoles et limiter l'impact de la sylviculture		600 €		600 €	A préciser			0 €				0 €
G5	Enlèvement des résineux en zone humide				0 €				0 €	2 000 €	200 €		2 200 €
G6	Gérer les habitats tourbeux (si nécessaire)	Préciser			0 €				0 €				0 €
G7	Mise en place d'îlots de sénescence forestiers	Préciser			0 €				0 €				0 €
<b>Suivis et études</b>			3 000 €		3 000 €		9 200 €	6 000 €	15 200 €	0 €	6 800 €	1 200 €	8 000 €
E1	Diagnostic fonctionnel des tourbières		200 €		200 €		3 400 €	4 800 €	8 200 €				0 €
E2	Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux				0 €				0 €		400 €		400 €
E3	Inventaire de l'ensemble des stations du Fluteau nageant		1 400 €		1 400 €				0 €				0 €
E4	Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise				0 €				0 €				0 €
E5	Actualiser CHANES				0 €				0 €				0 €
E6	Amélioration des connaissances sur les espèces potentiellement présentes		400 €		400 €		5 000 €		5 000 €		5 600 €		5 600 €
S1	Suivi de la tourbière de Pierrefite		1 000 €		1 000 €		800 €	1 200 €	2 000 €		800 €	1 200 €	2 000 €
<b>Animation du DOCOB</b>			5 800 €		5 800 €		5 800 €		5 800 €	0 €	5 800 €	0 €	5 800 €
A1.1	Organisation de réunions		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €
A1.2	Promotion des outils de contractualisation		1 600 €		1 600 €		1 600 €		1 600 €		1 600 €		1 600 €
A1.3	Animation du site - veille écologique / assistance évaluations incidences		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €
A1.4	Gestion administrative et financière		2 200 €		2 200 €		2 200 €		2 200 €		2 200 €		2 200 €
A2	Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides		100 €		100 €		100 €		100 €		100 €		100 €
<b>Valorisation et sensibilisation</b>			0 €		0 €		2 900 €		2 900 €	0 €	2 200 €	0 €	2 200 €
V1	Formation des exploitants agricoles				0 €		1 200 €		1 200 €		1 500 €		1 500 €
V2	Formation des acteurs forestiers				0 €				0 €		700 €		700 €
V3	Diffuser l'information aux acteurs et habitants				0 €		1 700 €		1 700 €				0 €
V4	Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires				0 €				0 €				0 €
<b>Totaux</b>		0 €	11 700 €	0 €	11 700 €	196 000 €	20 900 €	6 000 €	222 900 €	122 000 €	17 000 €	1 200 €	140 200 €

Code	Mesures	2017				2018				2019				Total / 6 ans
		Financements				Financements				Financements				
		Contrat	Etat	Collectivités	Total	Contrat	Etat	Collectivités	Total	Contrat	Etat	Collectivités	Total	
	<b>Gestion (restauration / entretien)</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	326 100 €
G1	Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales				0 €				0 €				0 €	322 300 €
G2	Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs				0 €				0 €				0 €	0 €
G3	Mise en défens de zones sensibles				0 €				0 €				0 €	1 000 €
G4	Adapter les pratiques sylvicoles et limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers				0 €				0 €				0 €	A préciser
G5	Enlèvement des résineux présents sur les zones humides				0 €				0 €				0 €	2 200 €
G6	Gérer les habitats tourbeux (si nécessaire)				0 €				0 €				0 €	0 €
G7	Mise en place d'îlots de sénescence forestiers				0 €				0 €				0 €	A préciser
	<b>Suivis et études</b>	0 €	6 600 €	1 200 €	7 800 €	0 €	8 800 €	4 200 €	13 000 €	0 €	16 000 €	0 €	16 000 €	63 000 €
E1	Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières				0 €		2 400 €	3 000 €	5 400 €				0 €	13 800 €
E2	Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux		5 400 €		5 400 €				0 €				0 €	5 800 €
E3	Inventaire de l'ensemble des stations du Fluteau nageant				0 €				0 €				0 €	1 400 €
E4	Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise		400 €		400 €		5 000 €		5 000 €				0 €	5 400 €
E5	Actualiser CHANES				0 €		600 €		600 €		16 000 €		16 000 €	16 600 €
E6	Amélioration des connaissances sur les espèces potentiellement présentes				0 €				0 €				0 €	11 000 €
S1	Suivi de la tourbière de Pierrefite post exploitation		800 €	1 200 €	2 000 €		800 €	1 200 €	2 000 €				0 €	9 000 €
	<b>Animation du DOCOB</b>	0 €	5 800 €	0 €	5 800 €	0 €	5 800 €	0 €	5 800 €	0 €	9 800 €	0 €	9 800 €	38 800 €
A1.1	Organisation de réunions		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		6 200 €		6 200 €	12 700 €
A1.2	Promotion des outils de contractualisation		1 600 €		1 600 €		1 600 €		1 600 €		800 €		800 €	8 800 €
A1.3	Animation du site - veille écologique / assistance évaluations incidences		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €		600 €	3 600 €
A1.4	Gestion administrative et financière		2 200 €		2 200 €		2 200 €		2 200 €		2 200 €		2 200 €	13 200 €
A2	Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée		100 €		100 €		100 €		100 €				0 €	500 €
	<b>Valorisation et sensibilisation</b>	0 €	3 400 €	0 €	3 400 €	0 €	7 200 €	0 €	7 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 700 €
V1	Formation des exploitants agricoles				0 €		1 500 €		1 500 €				0 €	4 200 €
V2	Formation des acteurs forestiers		1 700 €		1 700 €		1 700 €		1 700 €				0 €	4 100 €
V3	Diffuser l'information aux acteurs et habitants		1 700 €		1 700 €				0 €				0 €	3 400 €
V4	Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires		1 000 €		1 000 €		4 000 €		4 000 €				0 €	5 000 €
	<b>Totaux</b>	0 €	15 800 €	1 200 €	17 000 €	0 €	21 800 €	4 200 €	26 000 €	0 €	25 800 €	0 €	25 800 €	443 600 €



## SYNTHESE

Le budget global estimé sur 6 années de 2014 à 2019 s'élève à **443 600 €** pour la mise en œuvre du DOCOB. Ce budget reste estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables. Le montant des MAEt reste également très aléatoire en fonction du taux de contractualisation non estimable pour le moment compte tenu de la renégociation de la PAC. De plus, certaines actions (G4 et G7) n'ont pour le moment pas de budget associé, car leur mise en œuvre dépendra des opportunités.

- **73.51 %** du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces
- **14.2 %** du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces
- **8.75 %** du budget global estimé est consacré à l'animation du document d'objectifs qui recoupe le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000
- **3.54 %** du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000

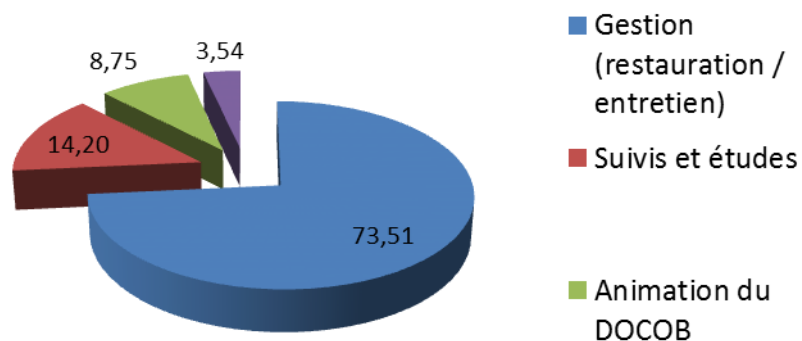


Illustration 19 : répartition du budget estimatif par types d'actions

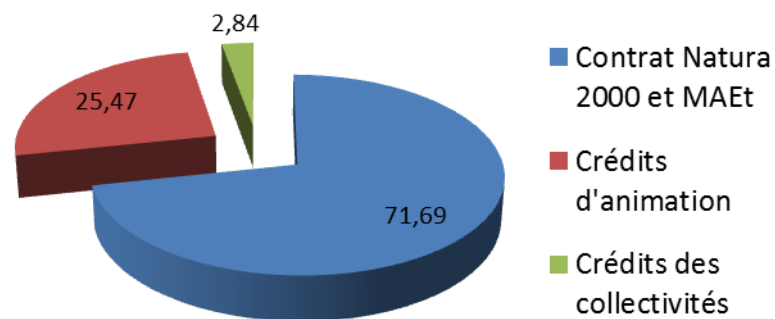


Illustration 20 : répartition du budget estimatif par types de financements

## B. Contrats Natura 2000

Certaines des actions de gestion précédemment définies s'appuient sur la mobilisation de contrats Natura 2000. Les intitulés des contrats font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Les mesures contractuelles pourront être adaptées si besoin, notamment en cas de modifications des règles ou de la nouvelle programmation des fonds européens. La liste ci-dessous présente les mesures « contrats Natura 2000 » proposées sur le site. Cette liste, pourra être revue si nécessaire.

Tableau 24 : contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion

Code	Intitulé	Descriptif
F22708	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	L'action concerne la réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques au profit d'une espèce ou d'un habitat ayant justifié la désignation d'un site.
F22710	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	Mettre en défens permanente ou temporaire d'habitats dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés.
F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Mettre en place des îlots forestiers ou un réseau d'arbres sans intervention sylvicole au profit d'habitats et d'espèces
F22713	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Mettre en œuvre des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région.
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Informers les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats fragile, ou sur des espèces sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage, ou de recommandations
F22716	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Remplace un débardage classique (tracteur forestier, débusqueur) dans les zones fragiles (proximité de zones humides) par un débardage adapté (cheval, câble...)
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Vise l'ouverture de surfaces de zones humides et landes envahies par les ligneux lorsque cette ouverture est nécessaire au fonctionnement de l'habitat ou au profit des espèces (enlèvement de ligneux, arasage de touradons...)
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.
A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Mettre en place un pâturage d'entretien pour maintenir l'ouverture de milieux et favoriser la constitution de mosaïques végétales sur les zones humides si nécessaire.
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Mettre en place une fauche d'entretien pour maintenir l'ouverture de milieux et favoriser certaines espèces sur les zones humides si nécessaire.
A32307P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides	Mise en place des opérations d'étrépage visant à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable au profit d'une espèce ou d'un habitat si nécessaire
A32310R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	Le faucardage consiste à couper les grands héliophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. L'action vise essentiellement à éviter les assecs des plans d'eau au profit d'une action moins impactante
A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement.
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Mettre en place des aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats dont la structure est fragile, ou sur des espèces sensibles.
A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Mettre en place des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.

## C. Mesures Agro-Environnementales

Les actions de gestion précédemment définies (entretien et gestion) s'appuient sur la mobilisation de mesures agro-environnementales sur les parcelles déclarées à la PAC. Les intitulés et les montants des MAE précisés ci-après (et dans les fiches actions) font référence au programme de développement rural hexagonal 2007-2013. Ils sont présentés pour préciser les grandes lignes d'action sur les zones agricoles, mais l'ensemble devra être révisé à l'occasion du prochain programme (programme dépendant de la Politique Agricole Commune).

Tableau 25 : Mesures Agro-Environnementales proposées sur le site

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	Engagements unitaires mobilisables
AU_RIOM_ES1	Prairies, pelouses et landes en estives	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique et adapter les pratiques pastorales aux enjeux écologiques	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 09
			MILIEU 01 (option)
AU_RIOM_FA1	Prairies de fauche	Limiter la fertilisation sur les bassins versants des zones humides et tourbières	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 02
AU_RIOM_FA2	Prairies de fauche en zone tampon de zones humides	Absence de fertilisation sur la zone tampon des zones humides et tourbières	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 03
			HERBE 06 (option)
AU_RIOM_PR1	Prairies de fauche "fleuries"	Préserver la diversité floristique des prairies de fauche	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 07
AU_RIOM_ZH1	Zones humides pâturées ou fauchées	Maintien des habitats et espèces de ces écosystèmes fragiles par une pratique agricole adaptée	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 03
			HERBE 05 (option)

## D. Charte Natura 2000

---

### ENGAGEMENTS

---

TOUS MILIEUX

<b>Engagements soumis à contrôles</b>
---------------------------------------

① Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

*Point de contrôle : Absence de procès verbaux.*

② Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...); et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

*Point de contrôle : Autorisations accordées*

③ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

*Point de contrôle : Connaissance de la charte par le prestataire.*

④ Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets (gravas, ordures...).

*Point de contrôle : Sol naturel affleurant (sur place).*

⑤ Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement modifiant le mode d'occupation du sol et non prévu par les documents de gestion agréés et approuvés.

*Point de contrôle : contrôle sur place.*

⑥ Ne pas introduire sur le site des espèces :

- Végétales envahissantes (ANNEXE A),
- Animales envahissantes cf. code de l'environnement (à titre d'exemple : écrevisses et tortues exotiques, Grenouille taureau, Poisson chat, Perche soleil, Ragondin et Rat musqué).

*Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèces envahissantes.*

## MILIEUX AGROPASTORAUX

### Engagements soumis à contrôles

① Autorise le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

*Point de contrôle : Pas de refus d'accès.*

② Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.*

③ Ne pas assécher les dépressions humides présentes sur mon terrain

*Point de contrôle : contrôle sur place*

④ Eviter la pratique du feu courant non contrôlé. Demander l'avis préalable pour écobuage contrôlé auprès de la préfecture et de la structure animatrice.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de pratique de feu courant non contrôlé.*

⑤ Ne pas utiliser de pelle mécanique lors de l'arrachage de Gentiane jaune et remettre en place les mottes.

*Point de contrôle : Contrôle sur place.*

⑥ Ne pas utiliser de produits chimiques (désherbant...)

*Point de contrôle : Contrôle sur place.*

⑦ Ne pas faire de plantations de boisement (sauf haies et brises vent).

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.*

⑧ Ne pas utiliser de bromadiolone pour la lutte contre les campagnols terrestres et taupe.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'utilisation.*

## ☐ MILIEUX HUMIDES

### Engagements soumis à contrôles

① Ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides. Ne pas créer de nouveaux fossés. Seulement, entretenir les fossés existants sur le principe « vieux fonds, vieux bords ».

*Point de contrôle : Absence de trace visuelle de travaux hors entretien normal des anciennes rases.*

② La fertilisation sera strictement limitée aux déjections des animaux lors du pâturage.

*Point de contrôle : Relevés de terrains.*

③ Les équipements de type nourrisseurs, traites d'estive, etc. seront installés à l'extérieur des zones humides.

*Point de contrôle : Sur place.*

④ Pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou un abreuvement des animaux : solliciter l'avis de la structure animatrice.

*Point de contrôle : Sur place.*

⑤ Ne pas entreposer de déchets, y compris les branches et déchets d'exploitation des coupes de bois, dans les zones humides et ou à moins de 35 m des cours d'eau

*Point de contrôle : contrôle sur place.*

⑥ Ne pas pratiquer de feu courant non contrôlé. Demander l'avis préalable pour écobuage contrôlé auprès de la préfecture et de la structure animatrice.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de pratique de feu courant non contrôlé.*

⑦ Ne pas faire de plantations de boisement.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.*

⑧ Ne pas faire pénétrer d'engins sur les zones humides.

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

## PLANS D'EAU

### Engagements soumis à contrôles

- ① Solliciter les autorisations nécessaires pour les vidanges

*Point de contrôle : Contrôle administratif*

- ② Les traitements chimiques et notamment le chaulage sont proscrits

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

- ③ En cas de réalisation d'assec, effectuer les vidanges en fin de période végétative (septembre-octobre). Limiter l'assec à la période hivernale pour remise en eau au printemps

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

- ④ Limiter le marnage artificiel de la surface des plans d'eau et relever un niveau référence des ouvrages hydrauliques avec la structure animatrice

*Point de contrôle : Contrôle sur place et relevé effectué*

- ⑤ Ne pas pratiquer l'agrainage sur les berges en vue d'attirer les oiseaux « gibier ».

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

- ⑥ Ne pas détruire les îlots tourbeux et ne pas permettre leur accès

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

## MILIEUX FORESTIERS

### Engagements soumis à contrôles

- ① Proscrire toute coupe à blanc supérieure à 1Ha.

*Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.*

- ② Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescent ou mort peut être abattu).

*Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.*



③ A conserver, s'ils existent, des volis et chandelles en cas de chablis (sauf risques)

*Point de contrôle : sur place de la présence des arbres correspondants*

④ Proscrire tout passage d'engins dans et à proximité immédiate des zones humides (zone tampon de 35 m).

*Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.*

⑤ Ne pas créer de nouvelle piste ou desserte dans cette zone tampon de 35m autour des zones humides

*Point de contrôle : Contrôle sur place.*

⑥ En cas d'exploitation forestière (dessertes, création d'accès...), avoir une réflexion avec la structure animatrice afin de minimiser son impact sur les milieux humides.

*Point de contrôle : Prise de contact avec la structure animatrice avant exploitation.*

⑦ Ne pas détruire les milieux intraforestiers comme les mares (comblement, drainage), les éboulis

*Point de contrôle : sur place et inclus dans les clauses du chantier d'exploitation*

⑧ Ne pas combler ou drainer les mares et autres zones humides intra-forestières.

*Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.*

⑨ Favoriser la régénération naturelle en priorité, le cas échéants, utiliser des essences forestières naturellement présentes en Auvergne (ANNEXE B).

*Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les documents d'aménagements forestiers : Plan Simple de Gestion (PSG).*

⑩ Ne pas effectuer de plantation de résineux à moins de 20 m de la bordure d'un milieu aquatique (ruisseau, tourbière, lac...)

*Point de contrôle : Contrôle sur place.*

⑪ Mettre en conformité les documents d'aménagement forestier avec ces engagements lors de leur révision.

*Point de contrôle : contrôle des documents*

⑫ Solliciter l'avis de la structure animatrice lors de la rédaction des documents d'aménagements de la forêt

*Point de contrôle : contrôle des documents et échange de correspondance*

**MILIEUX ROCHEUX**

**Engagements soumis à contrôles**

① Maintenir les habitats rocheux et notamment les éboulis sur les parcelles qui en contiennent, pas de travaux de dérochage.

*Point de contrôle : Absence de travaux.*

② Ne pas créer de sentiers ou de pistes traversant les éboulis ou en proximité immédiate

*Point de contrôle : Absence de travaux.*

Le : ....., à.....	Le : ....., à.....
Signature du ou des propriétaires	Signature du ou des ayants droit

---

## RECOMMANDATIONS

---

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

### TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.
- ❖ Informer la structure animatrice du site de toute dégradation d'origine naturelle ou humaine observée sur les milieux naturels.

### MILIEUX AGROPASTORAUX

- ❖ Réaliser une fauche raisonnée tardive (à maturité de la végétation).
- ❖ Favoriser le pâturage extensif des milieux ouverts.
- ❖ Limiter, dans la mesure du possible, les traitements antiparasitaires des animaux pendant la mise à l'herbe (traiter de préférence un mois avant la mise à l'herbe ou réaliser un traitement de fin d'automne ou d'hiver lorsque les animaux sont rentrés à l'étable).
- ❖ Maintenir le passage des itinéraires pédestres balisés et favoriser les améliorations possibles en accord avec les acteurs concernés et la structure animatrice.
- ❖ Privilégier les fertilisations organiques de type fumier paillé ou compost

### MILIEUX HUMIDES

- ❖ Éviter tous travaux de nature à entraîner des perturbations hydrauliques dans les zones humides en dessous des seuils d'autorisation et de déclaration de la législation.
- ❖ Limiter l'accès direct des bovins aux berges des lacs et des cours d'eau pour éviter la dégradation par piétinement. Favoriser un lieu d'abreuvement hors du cours d'eau ou du lac, ou en un seul point.

### MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Limiter les monocultures d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences, notamment feuillues.
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées).
- ❖ Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne) et les cultivars de peupliers.
- ❖ Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.
- ❖ En cas de plantation, utiliser des essences « objectif » adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences.
- ❖ Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements)

## ANNEXE A : LISTE NON EXAUSTIVE ET EVOLUTIVE DES ESPECES ENVAHISSANTES À NE PAS INTRODUIRE

- **Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>
Elodée dense	<i>Egeria densa</i>
Grand lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i> / <i>L. uruguayensis</i>
Jussie faux Peplis	<i>Ludwigia peploides</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Paspale distique	<i>Paspalum distichum</i>
Renouée de Bohême (hybride Sakhaline / Japon)	<i>Reynoutria x bohemica</i> / <i>Fallopia x bohemica</i>
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> / <i>Fallopia sachalinensis</i>
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> / <i>Fallopia japonica</i>

- **Espèces prioritaires posant des problèmes de santé :**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Ambroisie à feuille d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>

- **Autres espèces menaçant la conservation des habitats et la biodiversité**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Aster de Nouvelle Angleterre	<i>Aster novae-angliae</i>
Aster de Nouvelle Belgique	<i>Aster novi-belgii</i>
Aster feuille de Saule	<i>Aster x salignus</i>
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>
Aster versicolore	<i>Aster x versicolor</i>
Balsamine à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i>
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri.</i>
Balsamine du Cap	<i>Impatiens capensis</i>
Elodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i>
Elodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>

Erable Negundo	<i>Acer negundo</i>
Faux Vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicum</i>
Lampourde épineuse	<i>Xanthium spinosum</i>
Lampourde orientale	<i>Xanthium orientale</i>
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>
Vergerette blanchâtre	<i>Conyza sumatrensis</i>
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Vergerette ondulée / crispée	<i>Conyza bonariensis</i>

N.B. : Des fiches de présentation de ces espèces sont disponibles sur demande.

---

## ANNEXE B : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES CONSEILLEES EN CAS DE PLANTATION

---

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Alisier blanc	<i>Sorbus alba</i>
Sureau rouge ou Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsio</i>

## E. Suivis scientifiques

Tableau 26 : indicateurs de pression, d'état et de réponse pour la mise en œuvre du DOCOB

Indicateurs de pression	Indicateurs échelle local (indicateur prioritaire, indicateur secondaire)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013 cumulée depuis 2000	Valeur objectif 2019
	Nombre d'assecs réalisés au cours du DOCOB	Nombre	G2	?	2 (Roussillou et Bondes)	
	Occupation du sol du site	%		ND	Valeur en 2006 : Forêt : 10%, Pelouse, prairies et landes : 71,5%, milieu anthropique : 1,5%, milieux humides : 12 %, milieu rocheux : 0,26 %, eau libre : 2,9 %	
	Surface agricole déclarée (= surface îlot PAC)	ha	G1			
	% SAU en STH	%	G1, V1	Proche de 100 %	Proche de 100 %	
	Surface en prairies de fauche	ha	G1, V1			
	Taux de fertilisation sur les bassins versants	Unité d'azote	G1, V1	?	?	
	Nombre d'exploitation de tourbe en activité	Nombre	A1.3, S1	1	1	0
	Nombre de projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A1.3	?	0	

Indicateurs d'Etat	Indicateurs échelle local (DOCOB)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013 cumulée depuis 2000	Valeur objectif 2019
	Etat global de conservation des espèces d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé	Toutes	Cf tableau 17	Cf tableau 17	Cf tableau 17
	Nombre d'espèces d'IC (annexes II, IV,V)	nombre	Toutes	?	5 + sphaignes	5 + sphaignes
	Nombre d'espèces d'IC Annexe II	nombre	Toutes	Cf tableau 17	Cf tableau 16	Cf tableau 17
	Etat global de conservation des habitats d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé	Toutes	cf tableau 13	cf tableau 13	cf tableau 13
	Nombre d'habitat d'IC	nombre	Toutes	cf tableau 13	cf tableau 13	cf tableau 13
	Surface des habitats IC dont PR	ha	Toutes	cf tableau 13	cf tableau 13	cf tableau 13
	Surface des habitats PR	ha	Toutes	cf tableau 13	cf tableau 13	cf tableau 13

	Indicateurs échelle local (DOCOB)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013 cumulée depuis 2003	Valeur objectif 2019
<b>Indicateurs de réponse</b>	<b>Indicateurs de réponse globaux</b>					
	<b>Budget total engagé</b>	€	A1.4	0	205328,42	
	Montant animation mise en œuvre du DOCOB	€	A1.4	0	48 022	
	Montants MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A1.2, A1.4, G1	0	128 576	
	Montants des contrats hors MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A1.2 A1.4	0	0	
	Contractualisation MAET	ha	A1.2, G1	0	164	200
		Nombre d'exploitants engagés		0	8	10
	Contractualisation Contrats Natura 2000	ha	A1.2, G	0		
		Nombre de contrats		0		1
	Contractualisation Chartes Natura 2000	ha	A1.2	0	0	50
		Nombre de chartes		0	0	3
	Etude incidence - Nombre de projets avec conseil en amont	Nombre	A1.3	0	ND	
	Etude incidence - Nombre de projets avec avis pour les services de l'Etat	Nombre	A1.3	0	ND	
	Nombre de projets sur lesquels l'animateur à apporté un conseil en amont	Nombre	A1.3	0	ND	
	Nombre d'études réalisées	Nombre	E	0	3	
	Nombre de réunions du Comité de pilotage	Nombre	A1.1	0	ND	6
	Nombre de réunions organisées par l'animateur	Nombre	A1.1	0	ND	
	Nombre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000	Nombre		0	ND	
	Nombre de participations de l'animateur à des réunions générales sur Natura 2000	Nombre		0	ND	
	Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu	Nombre		0	ND	
Nombre d'articles de presse, d'encart dans le bulletin municipal	Nombre	V3	0	0		



## BIBLIOGRAPHIE

ALEM P.J., 2007, L'Alismatacée *Luronium natans* (L.) : hypothèses sur la/les causes de sa rareté, Rapport de Licence 3 Université François Rabelais de Tours, 9p.

BACHELARD P., 2004, *Lycaena helle* (Lepidoptera Lycaenidae) en région Auvergne, Espèce nouvellement inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », SHNAO, p.

BACHELARD P. *et al.*, 2008, Synthèse des connaissances entomologiques et herpétologiques sur un réseau de 17 tourbières du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, SHNAO/ Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 61p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J., 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 932 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002. Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris, 353 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D., QUERE E. (coord.), 200?, « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 – *Espèces végétales*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - *Habitats rocheux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381p.

BENSETTITI F., RAMEAU JC., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J., 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 339 p.

BIOME, 2012. Cartographie des Habitats du site Natura 2000 « zones humides de la région de Riom-es-Montagnes ». Non paginé.

Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), 1999, Plan d'action régional en faveur des Tourbières d'Auvergne, Programme LIFE NATURE « Tourbières de France », CEPA, 124p.

SEYTRE L., 2010, Soutien aux opérateurs Natura 2000 dans le cadre des DOCOB, fiches d'analyse de la typologie et de la cartographie des habitats de type nardaie (6230.4) et prairie de fauche (6520.1), CBN MC, 2p.

TERRAZ, L. *et al* (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

**Sites Internet :**

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

Site internet de la DREAL Auvergne : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.parcdesvolcans.fr/>

# ANNEXES

## Annexe 1 : Fiches actions détaillées

E1		Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières				Priorité 1
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>						
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	L'un des habitats d'intérêt prioritaire sur le site sont les tourbières hautes actives (7110). Le fonctionnement des systèmes tourbeux est complexe. Sa compréhension passe par une étude fonctionnelle, permettant d'orienter les mesures de gestion.					
<b>Description de l'opération</b>	Réaliser 2 diagnostics fonctionnels : 1 sur la tourbière de Taphanel, 1 sur les Sagnes de Grand-Combe					
<b>Nature de l'opération</b>	Etude	<b>Habitats / espèces concernés</b>		Habitats tourbeux et espèces associées		
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>						
<b>Localisation</b>	2 entités du site : Bondes-Taphanel et Sagnes de grand-combe			<b>Mesure associée</b>	E2, G1, G2, G3, G6	
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA - prestataire			<b>Type de financement mobilisable</b>	Animation Natura 2000 - Agence de l'eau	
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X		X		
<b>Budget prévisionnel</b>	200 €	8 400 €		5 400 €		
<b>Détail du budget</b>	200 (1 j : établissement des devis- animation du site)	8000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)		5000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)		
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>						
<b>Résultat souhaité</b>	Disposer d'éléments scientifiques sur le fonctionnement des complexes tourbeux afin d'assurer leurs conservations			<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de diagnostics réalisés	

**E2****Evaluer l'état de conservation des habitats tourbeux****Priorité****1****1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** L'appréciation de l'évaluation de l'état de conservation des habitats est une donnée importante afin d'orienter au mieux les opérations de gestion sur les milieux, particulièrement sur les milieux tourbeux. Ce travail sera réalisé en amont de la réactualisation de la cartographie CHANES en 2019 afin de disposer des indicateurs notamment sur l'état de conservation des habitats.

**Description de l'opération** Préalable : définition de la méthodologie. 1. En 2016 : rédaction trame cahier des charges et demande devis. 2. 2017 : A partir de la bibliographie existante et d'observations de terrain, l'objectif sera de :

- établir un outil typologique simple et pertinent pour caractériser les milieux humides;
- faire un état « zéro » des habitats évalués ;
- qualifier l'état de conservation des habitats évalués;
- proposer des indicateurs simples d'évaluation (espèces végétales, taux de recouvrement, critères structuraux et de mosaïque d'habitats...) et de suivi de l'état de conservation des habitats, d'un usage relativement facile et opérationnel. Ces indicateurs pourront être liés aux éventuelles pratiques de gestion en cours et mis en perspectives avec les évolutions futures possibles de l'habitat.

**Nature de l'opération** Etude      **Habitats / espèces concernés** Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Tout le site      **Mesure associée** E1, E5  
**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA - CBN MC      **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>			X	X		
<b>Budget prévisionnel</b>			400 €	5 400 €		
<b>Détail du budget</b>			400 (2 j réflexions protocole et établissement des devis)	5000 de prestation d'étude + 400 (2 j animations site : suivi étude)		

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Disposer d'un état précis de conservation des milieux tourbeux, et d'éléments d'orientation de gestion      **Indicateur de suivi** Nombre de relevés phytosociologiques, Surface d'habitat d'intérêt en bon / moyen / mauvais état de conservation

E3		Inventaire de l'ensemble des stations du Fluteau nageant				Priorité	1
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>							
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	Le site Natura 2000 accueille <i>Luronium natans</i> . Plusieurs stations y ont été historiquement recensées mais aucune étude spécifique n'a été menée sur l'espèce afin de préciser à la fois sa répartition, l'importance des populations et une description des stations.						
<b>Description de l'opération</b>	Réaliser un inventaire exhaustif et une estimation des populations de <i>Luronium natans</i> sur l'ensemble du site incluant une description succincte des stations						
<b>Nature de l'opération</b>	Etude	<b>Habitats / espèces concernés</b>		<i>Luronium natans</i>			
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>							
<b>Localisation</b>	Tout le site			<b>Mesure associée</b>	G6		
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA			<b>Type de financement mobilisable</b>	Animation Natura 2000		
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	X						
<b>Budget prévisionnel</b>	1 400 €						
<b>Détail du budget</b>	1400 (7 j animations du site)						
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>							
<b>Résultat souhaité</b>	Disposer d'un état zéro de la répartition et abondance de <i>Luronium natans</i> , permettant de suivre les effets des actions de gestion, préciser les pistes de gestion.			<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de stations inventoriées, nombre de pied inventorié		

**E4****Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise****Priorité 1****1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** Si les stations du damier de la succise sont globalement connues, certaines données nécessaires à sa préservation sont encore à développer. la répartition, les habitats, les plantes hôtes et la connectivité entre stations

**Description de l'opération** Actualisation des stations, évaluation des populations, cartographie des habitats et plantes hôtes (2018) : stage longue durée

**Nature de l'opération** Etude      **Habitats / espèces concernés** *Euphydryas aurinia*

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Milieux humides du site      **Mesure associée** G6

**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA      **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>				X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>				400 €	5 000 €	
<b>Détail du budget</b>				400 (2 j réflexions protocole et rédaction mission stage)	4000 (stage) + 1000 (5 j encadrement stagiaire)	

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Disposer des connaissances nécessaires à la préservation des populations présentes sur le site      **Indicateur de suivi** Nombre de stations connus, estimation population

**E5 Actualiser la Cartographie des Habitats Naturels et Espèces** **Priorité 1**

**1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** La cartographie CHANES permet de disposer d'éléments concrets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur site, et d'évaluer leur évolution. Elle a été réalisée pour la première fois sur site en 2012, à l'occasion de l'actualisation du DOCOB. Sa réactualisation permettra notamment d'évaluer les actions et leurs effets sur les habitats, l'évolution des habitats sur site et orienter la rédaction du prochain DOCOB.

**Description de l'opération** Réalisation de la cartographie CHANES selon le cahier des charges en vigueur

**Nature de l'opération** Etude **Habitats / espèces concernés**

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Tout le site **Mesure associée** E2

**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>					X	X
<b>Budget prévisionnel</b>					600 €	16 000 €
<b>Détail du budget</b>					600 (3 j rédactions cahier des charges + réflexion méthodologique)	15000 (prestation étude) + 1000 (5 j suivi étude - animation du site)

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Disposer d'une carte des habitats actualisée permettant d'évaluer l'évolution depuis la dernière campagne (2012) et de guider la rédaction du prochain DOCOB

**Indicateur de suivi** Surface couverte par la cartographie, surface d'habitats d'intérêt communautaire, surfaces d'habitats en fonction des états de conservation, évolution depuis la dernière cartographie



E6		Amélioration des connaissances sur les espèces potentiellement présentes				Priorité	2
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>							
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	Le site, de part la diversité de ses milieux, accueille potentiellement d'autres espèces patrimoniales que les 3 seules espèces d'intérêt communautaire aujourd'hui recensées. Malheureusement, aucune recherche spécifique n'a été menée pour caractériser ces espèces présentes et intégrer leur présence à la gestion du site Natura 2000. Sur ce point, le site reste peu connu. Parmi les groupes potentiellement intéressants à rechercher on peut citer : les insectes saproxyliques, les odonates, les amphibiens...						
<b>Description de l'opération</b>	L'action pourra se dérouler sur plusieurs années. Les inventaires amphibiens et odonates pourront faire l'objet de stage. Les insectes saproxyliques pourront faire l'objet de prestation.						
<b>Nature de l'opération</b>	Etude	<b>Habitats / espèces concernés</b>					
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>							
<b>Localisation</b>	Tous		<b>Mesure associée</b>				
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA / prestataire		<b>Type de financement mobilisable</b>		Animation Natura 2000		
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	X	X	X				
<b>Budget prévisionnel</b>	400 €	5 000 €	5 600 €				
<b>Détail du budget</b>	400 (2 j réflexions protocole et rédaction mission stage)	4000 (stage) + 1000 (5 j encadrement stagiaire)	5000 (prestation) + 600 (3 j suivi étude)				
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>							
<b>Résultat souhaité</b>	Améliorer les connaissances sur ces espèces patrimoniales et orienter les mesures de gestion		<b>Indicateur de suivi</b>		Nombre de stations inventoriées		

**G1****Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales sur le site****Priorité****1****1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** Les zones humides et tourbières, cœur écologique du site, sont soumises aux pratiques agricoles s'exerçant sur leur bassin versant. De plus, la gestion agro-pastorale est garante du maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire. La nouvelle vague de contractualisation MAEt sur le site devra s'attacher à assurer un meilleur suivi et accompagnement des exploitants dans la démarche. Elle intégrera les nouvelles "règles" issues de la nouvelle PAC.

**Description de l'opération** Rédaction et animation du Projet-Agro Environnemental

MAEt "estives" : adaptation des modes de gestion pastorale - 250 ha environ

MAEt "zones humides et cours d'eau" : absence / limitation fertilisation - adaptation des pressions et période de pâturage - mise en défens des zones sensibles - 60 ha environ

MAEt "prairies de fauche" : gestion surfaces en herbe avec limitation voire aucune fertilisation + prairies fleuries + retard de fauche - 50 ha

**Nature de l'opération** Gestion **Habitats / espèces concernés** Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Parcelles agricoles du site **Mesure associée** V1  
**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>	X	X	X			
<b>Budget prévisionnel</b>	1 300 €	199 000 €	122 000 €			
<b>Détail du budget</b>	1300 (6 jours : rédaction PAE - animation du site)	196 000 contrat MAEt + 3000 (15 jours : contractualisation MAEt, rédaction plan de gestion, diagnostic, rencontres)	120000 contrat MAEt + 2000 (10 jours : contractualisation MAEt, rédaction plan de gestion, diagnostic, rencontres)			

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Favoriser une agriculture extensive adaptée aux enjeux écologiques **Indicateur de suivi** Surfaces engagées, nombre de plan de gestion pastorale rédigé, nombre d'exploitants engagés

<b>G2</b>		<b>Mise en œuvre de techniques alternatives aux assecs</b>				<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>							
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	Plusieurs tourbières ont été ennoyées. Les plans d'eau qui en résultent sont gérés pour certains via des ouvrages hydrauliques. L'eutrophisation (naturelle et causée par les pratiques agricoles sur les bassins versants) entraîne le développement des herbiers aquatiques. Pour lutter contre cela, les gestionnaires des plans d'eau utilisent des mises en assec, qui présentent un risque de perturbation pour les complexes tourbeux tout en étant peu efficaces. Il est donc nécessaire de mettre en place des techniques alternatives de gestion des herbiers.						
<b>Description de l'opération</b>	Faucardage des plans d'eau avec exportation des rémanents sur les plans d'eau de Roussillou, Majonenc et des Bondes.						
<b>Nature de l'opération</b>	Gestion	<b>Habitats / espèces concernés</b>	Habitats tourbeux et espèces associées				
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>							
<b>Localisation</b>	Tourbières ennoyées et plans d'eau		<b>Mesure associée</b>				
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA		<b>Type de financement mobilisable</b>		Animation Natura 2000 - contrats Natura 2000 - collectivités		
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<b>Budget prévisionnel</b>							
<b>Détail du budget</b>							
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>							
<b>Résultat souhaité</b>	Gérer les herbiers aquatiques en minimisant les impacts aux complexes tourbeux		<b>Indicateur de suivi</b>		Nombre d'opération réalisée		

**G3** **Mise en défens de zones sensibles** **Priorité 3**

**1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** Les milieux humides, tourbeux et les cours d'eau sont sensibles au piétinement des animaux. Ce dernier entraîne une détérioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau et une dégradation de la végétation (sphaigne notamment) en milieux tourbeux. Cette action peut aussi être activée dans un objectif de préservation d'espèce et suite aux diagnostics fonctionnels sur les tourbières.

**Description de l'opération** Mise en place lorsque nécessaire de mise en défens et d'abreuvoirs hors zones sensibles. L'opération sera précédée d'un repérage des zones sensibles à mettre en défens, comprenant un repérage foncier et un réflexion s sur les aménagements (si nécessaire) à mettre en place.

**Nature de l'opération** Gestion **Habitats / espèces concernés** Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Milieux humides et tourbeux **Mesure associée** E1, G1  
**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - contrats Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>	X					
<b>Budget prévisionnel</b>	1 000 €					
<b>Détail du budget</b>	1000 (5 j identifications des zones sensibles à mettre en défens - animation du site)					

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Préserver la fonctionnalité des milieux tourbeux et humides **Indicateur de suivi** Nombre d'aménagement réalisé

G4 Adapter les pratiques sylvicoles et limiter l'impact de la sylviculture et des travaux forestiers		Priorité	3			
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>						
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	Les pratiques sylvicoles classiques peuvent parfois poser des problèmes d'un point de vue impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. De plus, certains habitats forestiers sont d'intérêt communautaire. L'activation de cette action pourra être activée pour adapter des pratiques sylvicoles aux enjeux écologiques présents sur les parcelles concernées.					
<b>Description de l'opération</b>	Au préalable, prise de contact avec l'ensemble des gestionnaires forestiers. Puis possibles opérations de débardage par câble, par cheval, ou autres opérations permettant de préserver habitats et espèces. Mise en place d'une zone tampon autour des milieux sensibles, notamment les zones humides. Favoriser la régénération naturelle et des essences autochtones.					
<b>Nature de l'opération</b>	Gestion	<b>Habitats / espèces concernés</b>	Hêtraies et espèces forestières			
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>						
<b>Localisation</b>	Milieux forestiers du site	<b>Mesure associée</b>	G7			
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA	<b>Type de financement mobilisable</b>	Contrats Natura 2000 - Animation du site			
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X					
<b>Budget prévisionnel</b>	600 €					
<b>Détail du budget</b>	600 (3 j prise de contact et identification des projets potentiels - animation du site)					
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>						
<b>Résultat souhaité</b>	Adapter les pratiques sylvicoles aux enjeux écologiques lorsque nécessaire		<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'opérations réalisées		

**G5****Enlèvement des résineux présents sur les zones humides****Priorité 3****1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** Sur certaines zones humides et tourbières des résineux issus de plantation ou spontanés sont présents.

**Description de l'opération** Opération d'enlèvement manuelle des résineux présents sur les zones humides (par exemple dans le secteur de Mont de Bélier).

**Nature de l'opération** Gestion      **Habitats / espèces concernés**      Milieux humides et tourbeux

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Milieux humides et tourbeux du site

**Mesure associée**

**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA

**Type de financement mobilisable**

Contrats Natura 2000 - Animation du site

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>			X			
<b>Budget prévisionnel</b>			2 200 €			
<b>Détail du budget</b>			2000 (prestation enlèvement des résineux sur la tourbière du Lac de Mont de Bélier - contrat Natura 2000) + 200 (1 j animation)			

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Oter les résineux des zones humides lorsque ces derniers sont facteurs de dégradation des habitats

**Indicateur de suivi**

Nombre d'opérations réalisées

<b>G6</b>	<b>Gérer les habitats tourbeux (si nécessaire)</b>	<b>Priorité</b>	<b>3</b>
-----------	--	-----------------	----------

**1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** Certains habitats tourbeux ou humides peuvent faire l'objet d'opération de gestion permettant l'amélioration de l'état de conservation et de l'intérêt de l'habitat. De manière générale la non intervention directe sur les complexes tourbeux sera privilégiée, mais suite aux diagnostics des tourbières et études qui auront lieu sur le site, des actions de restauration pourraient se justifier et être proposées.

**Description de l'opération** Identification préalable nécessaire des actions favorables aux milieux et espèces puis réalisation des actions de restauration. Puis réouverture / fauche / pâturage / décapage / enlèvement de résineux toutes opérations concourant à l'amélioration de l'état de conservation de l'habitat ou de son intérêt

**Nature de l'opération** Gestion      **Habitats / espèces concernés** Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Milieux humides et tourbeux      **Mesure associée** E3, E4

**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA / CBN MC      **Type de financement mobilisable** Contrats Natura 2000 - animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>						
<b>Budget prévisionnel</b>						
<b>Détail du budget</b>						

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Restaurer des habitats humides et tourbeux et habitats d'espèces si nécessaire      **Indicateur de suivi** Nombre de travaux de gestion



**G7** **Mise en place d'îlots de sénescence forestiers** **Priorité 1**

**1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** Les habitats forestiers sénescents présentent un grand intérêt écologique et constituent des habitats pour des espèces patrimoniales. Certains habitats forestiers d'intérêt communautaire doivent également être préservés d'une exploitation contraire à leur préservation. Cette action sera également alimentée par l'amélioration des connaissances et les opportunités auprès des gestionnaires et propriétaires forestiers.

**Description de l'opération** Mettre en place des îlots de sénescence forestiers sans intervention sylvicole. Les secteurs éligibles concernent les zones exploitables d'un point de vue sylviculture et seront ciblés sur les essences autochtones et les habitats d'intérêt communautaire (toutefois la mise en place d'îlots de sénescence pourra être motivée sur des essences allochtones en cas d'enjeu de préservation d'espèces).

**Nature de l'opération** Gestion **Habitats / espèces concernés** Habitats forestiers et espèces associées

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Milieux forestiers du site **Mesure associée** G4

**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Contrats Natura 2000 - animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>						
<b>Budget prévisionnel</b>						
<b>Détail du budget</b>						

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Mise en place d'un réseau d'îlots forestiers sans intervention **Indicateur de suivi** Nombre d'îlots de sénescence mis en place, surface

**S1 Suivi de la tourbière de Pierrefite post exploitation** **Priorité 2**

**1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** La tourbière de Pierrefite a été exploitée industriellement jusqu'en 2011. Certaines zones ont été remises en eau.

**Description de l'opération** Formaliser un protocole de suivi et le mettre en place sur la tourbière de Pierrefite pour évaluer la recolonisation de la zone par différents groupes d'espèces. La mise en place d'un STELI, d'inventaires des oiseaux nicheurs et hivernants et des amphibiens par exemple. Un suivi photographique pourra également être réalisé.

**Nature de l'opération** Suivi **Habitats / espèces concernés** Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Tourbières **Mesure associée**

**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>	X	X	X	X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
<b>Détail du budget</b>	1000 (5 j réflexion protocoles de suivi - animation du site)	2000 (10 j réflexion protocoles de suivi - animation du site)	2000 (10 j réflexion protocoles de suivi - animation du site)	2000 (10 j réflexion protocoles de suivi - animation du site)	2000 (10 j réflexion protocoles de suivi - animation du site)	

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Disposer de données sur la recolonisation de la tourbière post exploitation **Indicateur de suivi** Protocole rédigé et suivi réalisé

**V1 Formation des exploitants agricoles** **Priorité 1**

**1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** L'agriculture est l'activité principale sur le site. Elle contribue à l'entretien des milieux ouverts et de multiples enjeux écologiques y sont liés. Pour assurer une bonne compréhension des enjeux et une appropriation des actions, les exploitants agricoles nécessitent d'être formé/sensibiliser sur certains points.

**Description de l'opération** Réaliser des sessions de formation / sensibilisation aux thèmes suivants : flore des prairies, gestion des effluents / fertilisation

**Nature de l'opération** Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :**

**Localisation** Tout le site **Mesure associée** G1  
**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>		X	X		X	
<b>Budget prévisionnel</b>		1 200 €	1 500 €		1 500 €	
<b>Détail du budget</b>		1200 (6 j : rédaction trame formation et devis - animation du site)	700 (3 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation étude		700 (3 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation étude	

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Sensibilisation des exploitants **Indicateur de suivi** Nombre de formation/sensibilisation organisée, nombre d'exploitants présents

V2

## Formation des acteurs forestiers

Priorité 1

### 1) Descriptif de l'opération :

**Contexte / objectif de l'action** La forêt occupe une place non négligeable sur le site, tant d'un point de vue surface, et présente un intérêt économique et écologique. La gestion forestière est ainsi un enjeu transversal important dont peuvent dépendre la préservation de certains habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'objectif est d'engager des échanges, des moments d'information auprès des acteurs forestiers.

**Description de l'opération** Réaliser des sessions de formation / sensibilisation aux thèmes suivants : biodiversité forestière, traitements sylvicoles et choix des essences, coupes, trames de vieux bois

**Nature de l'opération** Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

### 2) Modalités de mise en œuvre :

**Localisation** Tout le site **Mesure associée** G4, G7  
**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA / prestataire (ONF, CRPF, Union commune forestière) **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>			X	X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>			700 €	1 500 €	1 500 €	
<b>Détail du budget</b>			700 (3 j : rédaction trame formation et devis - animation du site)	700 (3 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	700 (3 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	

### 3) Résultats souhaités et suivis :

**Résultat souhaité** Sensibilisation des exploitants **Indicateur de suivi** Nombre de formation/sensibilisation organisée, nombre d'exploitants présents

**V3****Diffuser l'information aux acteurs et habitants****Priorité 2****1) Descriptif de l'opération :**

<b>Contexte / objectif de l'action</b>	La diffusion de l'information est nécessaire à l'échelle locale pour valoriser le travail réalisé et informer sur les possibilités d'action.		
<b>Description de l'opération</b>	Rédiger, éditer et envoyer un bulletin Natura 2000 aux acteurs et habitants		
<b>Nature de l'opération</b>	Sensibilisation	<b>Habitats / espèces concernés</b>	Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :**

<b>Localisation</b>						
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA / prestataire		<b>Mesure associée</b>	Animation Natura 2000		
			<b>Type de financement mobilisable</b>			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>		X		X		
<b>Budget prévisionnel</b>		1 700 €		1 700 €		
<b>Détail du budget</b>		800 (prestation) + 900 (4 j rédaction - animation du site)		800 (prestation) + 900 (4 j rédaction - animation du site)		

**3) Résultats souhaités et suivis :**

<b>Résultat souhaité</b>	Acteurs locaux et habitants informés de l'existence du site et des actions mises en œuvre	<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de moyen de diffusion de l'information réalisé
--------------------------	---	----------------------------	---

**V4****Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires****Priorité 3****1) Descriptif de l'opération :**

**Contexte / objectif de l'action** Sensibiliser les enfants des communes concernées par le site est important pour l'avenir et également pour sensibiliser les parents d'élèves. Plusieurs écoles primaires sont concernées.

**Description de l'opération** Organiser un projet pédagogique auprès des écoles primaires sur le thème des tourbières. Projet pédagogique à créer.

**Nature de l'opération** Valorisation / sensibilisation

**Habitats / espèces concernés** Tous

**2) Modalités de mise en œuvre :****Localisation****Mesure associée**

**Acteur de la mise en œuvre** PNR VA / prestataire

**Type de financement mobilisable**

Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Année de réalisation</b>			X	X		
<b>Budget prévisionnel</b>			1 000 €	4 000 €		
<b>Détail du budget</b>			1000 (5 j : création projet pédagogique - animation site)	3000 (prestation pédagogique) + 1000 (5 j suivi projet)		

**3) Résultats souhaités et suivis :**

**Résultat souhaité** Des élèves sensibilisés aux richesses locales et leur préservation

**Indicateur de suivi**

Nb d'élèves, d'écoles ayant participé au projet

A1.1		Animer la mise en œuvre du DOCOB - organisation de réunions				Priorité	1
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>							
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée. L'animation du site est découpée en 4 grands types d'actions.						
<b>Description de l'opération</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation COPIL, échanges avec les services de l'Etat et autres acteurs concernés</li> <li>2. Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000</li> <li>3. Organiser des moments d'échanges et diffuser l'information</li> <li>4. Intégrer les tourbières à des démarches de protection/valorisation (RNR, ENS)</li> <li>5. Conseil auprès des usagers et acteurs locaux</li> <li>6. Participer à la valorisation du territoire</li> <li>7. Veiller à la cohérence des actions ENS / Natura 2000</li> </ol>						
<b>Nature de l'opération</b>	Animation	<b>Habitats / espèces concernés</b>	Tous				
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>							
<b>Localisation</b>	Tout le site		<b>Mesure associée</b>				
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA		<b>Type de financement mobilisable</b>	Animation Natura 2000			
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	X	X	X	X	X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	6 200 €	
<b>Détail du budget</b>	1300 (6 j animation du site)	1300 (6 j animation du site)	1300 (6 j animation du site)	1300 (6 j animation du site)	1300 (6 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>							
<b>Résultat souhaité</b>	Assurer la mise en œuvre du DOCOB		<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions organisées			

A1.2		Animer la mise en œuvre du DOCOB - promotion des outils de contractualisation				Priorité	1
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>							
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée.						
<b>Description de l'opération</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les parcelles et propriétaires concernés et animer tous les outils existants (MAEt, Charte, Contrats...) et accompagner au montage des dossiers</li> <li>2. Accompagner, suivre les projets, concertation avec les acteurs</li> <li>3. Organiser des moments d'échanges et diffuser l'information</li> <li>4. Conseil auprès des usagers et acteurs locaux</li> <li>5. Participer à la valorisation du territoire</li> <li>6. Veiller à la cohérence des actions ENS / Natura 2000</li> </ol>						
<b>Nature de l'opération</b>	Animation	<b>Habitats / espèces concernés</b>	Tous				
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>							
<b>Localisation</b>	Tout le site		<b>Mesure associée</b>				
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA		<b>Type de financement mobilisable</b> Animation Natura 2000				
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	X	X	X	X	X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	800 €	
<b>Détail du budget</b>	1600 (8 j animation du site)	1600 (8 j animation du site)	1600 (8 j animation du site)	1600 (8 j animation du site)	1600 (8 j animation du site)	800 (4 j animation du site)	
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>							
<b>Résultat souhaité</b>	Assurer la mise en œuvre du DOCOB		<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de contrats, de charte, de conseils aux acteurs effectués			



A1.3		Animation du site - veille écologique / assistance aux évaluations des incidences				Priorité	1
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>							
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	En parallèle de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB, la démarche d'évaluation des incidences prévoit que les projets susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site.						
<b>Description de l'opération</b>	Contribuer par l'expertise, le transfert de données et des échanges avec les services de l'Etat à la bonne marche des procédures d'évaluations des incidences. Améliorer les connaissances générales sur le site. Veille écologique. Mise en place d'indicateurs et de protocoles de suivi.						
<b>Nature de l'opération</b>	Animation	<b>Habitats / espèces concernés</b>		Tous			
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>							
<b>Localisation</b>	Tout le site		<b>Mesure associée</b>	A1, A2			
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA		<b>Type de financement mobilisable</b>	Animation Natura 2000			
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	X	X	X	X	X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
<b>Détail du budget</b>	600 ( 3 j animation du site)	600 (3 j animation du site)	600 (3 j animation du site)	600 (3 j animation du site)	600 (3 j animation du site)	600 (3 j animation du site)	
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>							
<b>Résultat souhaité</b>	Assurer la mise en œuvre du DOCOB et la compatibilité des projets et des enjeux écologiques		<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'assistance à l'application des évaluations d'incidences			

A1.4		Animer la mise en œuvre du DOCOB - gestion administrative et financière			Priorité	1
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>						
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée.					
<b>Description de l'opération</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion technique et financière de la programmation annuelle (dont passation des marchés publics)</li> <li>2. Rédaction d'un bilan annuel d'animation - SUDOCO</li> <li>3. Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000</li> <li>4. Intégrer les tourbières à des démarches de protection/valorisation (RNR, ENS)</li> <li>5. Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'actualiser</li> <li>6. Révision du DOCOB</li> </ol>					
<b>Nature de l'opération</b>	Animation	<b>Habitats / espèces concernés</b>	Tous			
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>						
<b>Localisation</b>	Tout le site		<b>Mesure associée</b>			
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA		<b>Type de financement mobilisable</b>	Animation Natura 2000		
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
<b>Budget prévisionnel</b>	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
<b>Détail du budget</b>	2200 (10 j animation du site)	2200 (10 j animation du site)	2200 (10 j animation du site)	2200 (10 j animation du site)	2200 (10 j animation du site)	2200 (10 j animation du site)
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>						
<b>Résultat souhaité</b>	Assurer la mise en œuvre du DOCOB		<b>Indicateur de suivi</b>	Bilan animation annuel		

A2		Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée				Priorité 3
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>						
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	Les zones humides et tourbières restent menacées et soumises à de multiples atteintes potentielles. Afin d'assurer une préservation à long terme pérenne, il est parfois nécessaire d'envisager une maîtrise foncière.					
<b>Description de l'opération</b>	Veille foncière (en lien avec SAFER), estimation des biens et maîtrise foncière (convention / achat)					
<b>Nature de l'opération</b>	Animation	<b>Habitats / espèces concernés</b>	Habitats humides et tourbeux et toutes espèces			
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>						
<b>Localisation</b>	Milieux humides du site		<b>Mesure associée</b>	E1		
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA - CEN Auvergne		<b>Type de financement mobilisable</b>	Animation Natura 2000 - ENS		
<b>Année de réalisation</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
<b>Détail du budget</b>	100 (0,5 j animation du site)	100 (0,5 j animation du site)	100 (0,5 j animation du site)	100 (0,5 j animation du site)	100 (0,5 j animation du site)	
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>						
<b>Résultat souhaité</b>	Acquisition de parcelles selon opportunités		<b>Indicateur de suivi</b>	Nb d'ha sous maîtrise foncière		

## Annexe 2 : Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
ACCA : Association communale de chasse agréée  
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope  
ATEN : Atelier technique des espaces naturels  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CBN : Conservatoire botanique national  
CC : Communauté de communes  
CG : Conseil général  
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CEN : Conservatoire des espaces naturels  
CR : Conseil régional  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DDT : Direction départementale des Territoires  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt  
ENS : Espace naturel sensible  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FRC : Fédération régionale des chasseurs  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
MAE : Mesures agro-environnementales  
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : Office national des forêts  
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
PNR : Parc naturel régional  
PSG : Plan simple de gestion

RN : Réserve naturelle  
RNN : Réserve naturelle nationale  
RNR : Réserve naturelle régionale  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)  
UE : Union européenne  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## Annexe 3 : Glossaire

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Bryophyte : Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de

conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" : Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (Docob) : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail) : Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation vitale pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs : Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence : Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agri-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Région biogéographique : Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, panonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont



dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC) : Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.